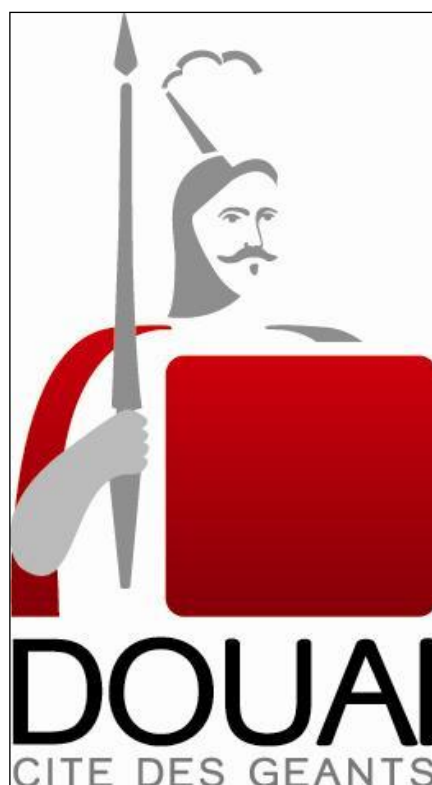


VILLE DE DOUAI



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 13 FÉVRIER 2026

Sous la présidence de M. Frédéric Chéreau, Maire

- :: :: -

SOMMAIRE

Présentation des faits et événements du mois écoulé et du mois à venir	5
Appel nominal — Désignation d'un secrétaire de séance	7
Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025	8
POINT N° 2 — AFFAIRES FINANCIÈRES	9
2.1. Budget primitif de l'exercice 2026	9
2.2. Taux de fiscalité 2026	38
POINT N° 3 — CULTURE	40
3.1. Tandem Douai-Arras — Convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenariale — Années 2024/2027	52
3.2. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Douai et l'association Hippodrome de Douai — Théâtre d'Arras dite « Tandem »	52
POINT N° 4 – AFFAIRES SOCIALES	59
4.1. Subvention au centre communal d'action sociale 2026	59
POINT N° 6 – COHÉSION SOCIALE	62
6.1. Programmation 2026 de l'appel à projet « Contrat de ville – quartier 2030 » — Contrats pluriannuels d'objectifs	62
POINT N° 8 – ÉVÉNEMENTS ET VIE ASSOCIATIVE	66
8.1. Journée verte 2026 — Jeu concours et concours de peinture	66
POINT N° 9 – SPORTS	69
9.1. Convention de partenariat entre la Ville, les clubs sportifs et l'Éducation nationale	69

9.2.	Manifestations sportives organisées par la Ville — Recherche de partenaires financiers	70
POINT N° 11 — VOIRIE		72
11.1.	Reconstruction complète de la place des Corons verts — Requalification de la cité des Corons verts — Requalification de la place devant l'école Eugène Lenglet — Requalification de la cité de la Mouchonnière	72
11.2.	Création d'une cour oasis à l'école Eugène Lenglet — Réaménagement des espaces extérieurs — Passation du marché	74
11.3	Requalification de la salle polyvalente des Corons verts — Passation des marchés	77
11.4.	Entretien correctif des installations d'éclairage extérieur — Passation du marché et de l'accord-cadre	81
11.5.	Travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension — Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny — Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage	82
POINT N° 12 — JARDINS ET CADRE DE VIE		83
12.1.	Maintenance des espaces verts — Attribution des accords-cadres	83
POINT N° 13 — AMÉNAGEMENT-AFFAIRES IMMOBILIÈRES		85
13.1.	Désaffectation — Déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie et échange de parcelles entre Norevie et la Ville, rue de Dechy et rue d'Auby	85
13.2.	Cession d'une licence IV — Ancien café Le Carillon, 127 rue de la Mairie	88
13.3.	Cession des étages de l'immeuble sis 127 rue de la Mairie	88
13.4.	Cession de l'ensemble immobilier sis à Douai, 38 rue Saint-Samson	89
POINT N° 14 – RESSOURCES HUMAINES		90
14.1.	Modification du tableau des effectifs	90

POINT N° 15 – DIVERS	90
15.1. Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence « lecture publique »	90
15.2. Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence pour l'organisation d'un trophée sportif de pétanque	92
POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES	92
POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES	94
RAPPORTS, DELIBERATIONS ET VOTES	102

(La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de M. Chéreau.)

M. le Maire.- Nous démarrons, ne quittons pas nos bonnes habitudes.

Présentation des faits et événements du mois écoulé et du mois à venir

M. le Maire.- Je ne pense pas que le *quorum* soit encore atteint, mais je vais prendre quelques minutes pour parler non pas des événements écoulés, comme ce sujet était souvent un peu long et que certains profitaient pour arriver plus tard, mais de quelques dates à venir.

Le 5 mars : la remise de médailles au personnel à la salle des fêtes. J'invite tous mes collègues, membres du conseil municipal à y venir. Nos agents municipaux sont toujours sensibles à la présence des élus à ce type de moment.

Le 8 mars : comme chaque année, la journée internationale des droits des Femmes, notamment avec plusieurs initiatives, par exemple au club d'Aïkido et une diffusion au Majestic le 7 mars du documentaire *Valables*, qui retrace et met en évidence le parcours de cinq femmes devenues handicapées, qui se sont reconstruites grâce à la pratique handisportive.

À cet instant, je ne peux pas ne pas penser à notre nouvelle spationaute, qui est normalement dans l'espace depuis quelques heures pour une mission de neuf mois, Sophie Adenot. J'espère qu'elle suscitera beaucoup de vocations féminines et masculines, parce que c'est une belle aventure.

Nous avons un petit film à projeter. Jamila, veux-tu en dire un mot avant ?

Mme MEKKI.- Messieurs, dames, bonsoir.

Je voulais surtout dire que ce n'est pas le handicap en lui-même des femmes que l'on veut mettre en avant, mais c'est surtout cette bataille des femmes, cette persévérance qu'elles ont. Le handicap est un obstacle, je ne peux pas dire complètement comme un autre, mais c'est un obstacle. C'est surtout la bataille de toutes ces femmes. Cette volonté qu'elles ont, malgré le handicap, d'aller jusqu'au bout de ce qu'elles ont voulu faire.

M. le Maire.- Merci de cette précision et de cette introduction.

Nous allons profiter de ce court film qui dure une grosse minute.

(Projection d'un film.)

Un très joli film. Nous n'avons vu là qu'un extrait. Le film sera diffusé le samedi 7 mars — je ne connais pas l'horaire — au cinéma le Majestic, *a priori* l'après-midi.

Le 14 mars : les boucles de Gayant aquatiques à la piscine des Glacis, avec la possibilité pour chacune et chacun de venir participer à cet événement. Nous avons maintenant trois boucles de Gayant : pédestres, aquatiques et cyclistes.

Michaël, veux-tu rapidement en dire un mot ?

M. DOZIÈRE.- Je voudrais juste revenir sur le documentaire diffusé plus tôt.

C'est grâce à nos bonnes relations avec la fondation Alice Milliat que nous avons un peu l'exclusivité pour ce documentaire. La fondation vient, bien évidemment. C'est en lien avec l'Office municipal des Sports et le Comité départemental du Nord de handisport — et donc forcément en lien avec Jamila — que nous avons pu mettre en place cette belle manifestation.

M. le Maire.- Parfait. Merci, Michaël.

Évidemment, je terminerai, sans aller jusqu'à la fin du mois de mars, en rappelant à toutes celles et tous ceux qui nous regardent, puisque je pense que pour tous les élus, c'est évidemment dans les têtes, les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars, et le dimanche 22 mars. À Douai, les bureaux seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

J'en profite d'ailleurs pour rappeler qu'au titre de la loi, une des obligations les plus éminentes d'une ou d'un élu municipal est d'assurer la tenue des bureaux de vote. Je compte, comme c'est le cas à chaque fois, sur chacune et chacun d'entre vous, et je vous en remercie par avance.

Un mot sur une personnalité douaisienne qui nous a quittés. Ce n'est pas une femme, c'est un homme. M. Étienne Maillard est décédé le 24 janvier 2026, à l'âge de 90 ans. Je crois qu'il était médecin, un grand pédiatre exerçant à Douai. Il a également été chef du service de pédiatrie de l'hôpital de Douai.

Il a été adjoint au sport de la ville de Douai de 1989 à 2004, conseiller départemental de 1992 à 1994. Pas très loin de l'école d'art, une salle de sport porte d'ailleurs son nom, et je crois que c'est mérité.

Je vous propose, pour cet ancien et éminent collègue, qui a occupé nos bancs et compté pour cette ville, de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je salue également la présence dans la salle d'un certain nombre de mamans venues des centres sociaux, notamment du faubourg d'Esquerchin. Je rappelle les règles de cette enceinte : le public est évidemment le bienvenu à assister à nos débats. Un conseil municipal est ouvert, et il est normal que les citoyennes et les citoyens d'une ville puissent venir voir leurs représentants délibérer. Néanmoins, personne dans le public ne peut évidemment prendre la parole.

C'était aussi l'occasion de rappeler le soutien fort et constant de la Ville à une association qui, certes, connaît des moments difficiles, mais à laquelle le soutien de la Ville n'a jamais manqué. Je regardais d'ailleurs les chiffres : la Ville versait aux centres sociaux, et uniquement pour ce qui relève du fonctionnement courant, c'est-à-dire hors événements et subventions ponctuels, 564 000 € en 2020. Cette subvention a augmenté pratiquement chaque année, elle est de 608 425 €. Elle a donc augmenté de 44 000 € au cours du mandat, notamment avec la prise en charge récente pour l'essentiel du salaire de la nouvelle directrice pour assurer ce pilotage à l'association sans mettre en fragilité son fonctionnement courant.

Nous travaillons ensemble avec l'association sur son retour à l'équilibre. Le déséquilibre n'est pas un sujet que nous allons détailler aujourd'hui, mais il a énormément de causes. C'est un sujet sur lequel je voulais simplement assurer de mon soutien le président, la directrice et l'ensemble de l'équipe, qui ne font pas un travail simple, mais l'objectif est de pouvoir très rapidement reprojeter notre ACSD vers des projets, des actions pour les habitants. Cet équilibre financier de l'association — qui a plusieurs financeurs, la Caf pour l'essentiel à un peu moins de 50 %, la Ville à 30 %, le Département à 14 %, les familles elles-mêmes, ponctuellement l'État sur des actions — permettra de rendre une stabilité à notre ACSD pour se projeter et travailler pour les habitants demain.

C'est au fond l'essentiel : les habitantes et les habitants.

Appel nominal — Désignation d'un secrétaire de séance

M. DECUPPER-LAUD.- Bonsoir.

Puisque c'est mon dernier conseil municipal, j'en profite pour saluer Jennifer et Marion du service juridique pour leur accueil chaleureux pendant ces six ans.

Sont présents : M. Frédéric Chéreau, Mme Agnès de Beukelaer, M. Mohamed Khéraki, M. Hocine Mazy, Mme Auriane Delbarre, M. Jean-Michel Leroy, M. Jean-Christophe Leclercq, Mme Nathalie Apers, M. Yvon Sipieter, Mme Khadija Achantat, M. Michaël Dozière, Mme Marie Delattre, M. Maxime Decupper-Laud, Mme Nadia Bony, Mme Avida Oulahcene, Mme Carolle Divrechy, M. Jean-Marie Dupire, Mme Jamila Mekki, M. Sébastien Lanclu, M. Guy Lagache, M. Mounir Errafik, Mme Anne Colin, M. Xavier Thierry, Mme Coline Craeye, M. Guy Caruyer, Mme Katia Bittner, Mme Stéphanie Stiernon, Mme Yvette Wattebled, M. Thibaut François, M. Mohamed Félouki, M. François Guiffard, M. Franz Quatreboeufs.

Sont excusés :

- M. Yves Piquot, représenté par Mme Marie Delattre ;

- Mme Salima Boukentar, représentée par M. Sébastien Lanclu ;
- Mme Chantal Rybak, représentée par Mme Coline Craeye ;
- Mme Anne-Sophie Audegond, représentée par Mme Anne Colin ;
- M. Guy Cannie, représenté par M. Thibaut François.

Est en retard :

- Mme Nora Cherki.

Est absente :

- Mme Anissa Bouchaboun.

M. le Maire.- Si mes calculs sont exacts, nous sommes 32, plus 5 pouvoirs. Nous allons donc pouvoir valablement délibérer.

Avant de valider le compte rendu, j'ai aussi une information à vous donner. Il est important que je le dise à l'oral. Sur table, vous avez une petite enveloppe qui contient le détail des indemnités de l'ensemble des élus de ce conseil. Il n'y a pas lieu d'avoir un débat sur ce document, il est simplement important que ce soit porté au compte rendu que cette information a été dûment et exhaustivement transmise à tous les membres du conseil municipal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

M. le Maire.- Avez-vous des remarques sur le compte rendu de décembre ?

(Pas de demande de prise de parole.)

(Il est procédé au vote à main levée — 37 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***Le procès-verbal du 4 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des voix exprimées.***

Nous terminons ce mandat en ayant adopté tous les comptes rendus jusqu'à décembre compris. Il ne restera que janvier et février qui seront donc à adopter ultérieurement et qui sont en cours de rédaction.

POINT N° 2 — AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1. Budget primitif de l'exercice 2026

M. le Maire.- Yvon, m'autorises-tu à le présenter moi-même, et je te laisserai éventuellement présenter le document de la délibération elle-même juste après ?

C'est une présentation que je vais essayer de faire assez synthétique, puisque nous avons eu un débat d'orientations budgétaires assez complet, il y a au fond seulement quelques semaines.

Vous avez tous eu la notice. Nous avons tenu une commission Finances il y a une grosse semaine de cela. Nous allons rebalayer l'ensemble, et ce sera un peu plus court que d'habitude puisque, je vous le redis et je vous le rappelle, étant donné que nous votons le budget un peu plus tôt que d'habitude, nous ne votons pas en même temps le compte administratif, ce que nous avons l'habitude de faire depuis le début du mandat. Le compte administratif sera donc à voter au début du prochain mandat, en avril ou en mai, lorsqu'il sera prêt. Nous votons donc uniquement le budget primitif.

Nous allons rentrer directement dans le vif du sujet.

(Projection du document « 2.1 — budget primitif ».)

Comme c'est un budget primitif, il doit évidemment être à l'équilibre. Nous avons donc la même augmentation de dépenses et de recettes.

(Projection de la page 3 du document.)

Recettes de fonctionnement.

Trois postes principaux représentent l'essentiel de nos recettes :

- Chapitre 731 — « Fiscalité locale ». Nous y retrouvons notamment les recettes de taxe foncière.
- Chapitre 74 — « Dotations et subventions ». Nous y retrouvons notamment toutes les dotations de l'État.
- Chapitre 73 — « Impôts et taxes ». En réalité, aujourd'hui, c'est un nom un peu trompeur puisque ce sont essentiellement les dotations de notre Agglomération.

Ensemble, ces trois postes représentent 91,5 % de nos recettes.

En 2026, ces trois postes ensemble sont d'une certaine manière un peu à l'arrêt, avec une quasi-stabilité. Une stabilité qui peut cacher en réalité à l'intérieur des mouvements, que je vais tenter d'explicitier. Je vais les prendre dans l'ordre.

Le chapitre 731, qui représente essentiellement les taxes directes que nous touchons, est en très, très légère hausse, malgré la revalorisation des bases forfaitaires décidées par l'État — certes, pas à un taux très haut à 0,8 % — et les bases supplémentaires que constatent les services fiscaux. Ces deux motifs ensemble ajoutent quelque part 659 000 € à nos recettes. Pourtant, ce chapitre n'augmente pratiquement pas pour deux raisons principales.

(Arrivée de Mme Cherki à 18 h 15.)

La première touche à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que nous touchons toujours, mais l'État a décidé de la re-périmétrer pour en sortir un certain nombre de bâtiments qui, certes, n'étaient pas des résidences secondaires. Cette modification est pratiquement neutre, voire légèrement favorable cette année, puisque c'est un chiffre qui sort du chapitre 731, mais l'État nous compense la perte dans le chapitre 74. Nous perdons donc 324 000 € d'un côté, mais nous retrouvons 358 000 € de l'autre. Entre guillemets, c'est donc une fausse baisse dans le chapitre 731.

En revanche, nous avons aussi une baisse de la taxe d'habitation sur les locaux vacants. Nous avons constaté beaucoup de remboursements en 2025 de personnes qui ont protesté en disant que leur local n'était pas vacant, et finalement, les bases que l'État nous soumet cette année sont donc un peu moins élevées qu'en 2025. Pour le coup, nous anticipons là-dessus une vraie baisse d'à peu près 214 000 €.

L'un dans l'autre, c'est un chapitre qui est donc stable. Nous aurions pu éventuellement envisager une légère hausse de ce chapitre, nous avons préféré quasiment le mettre à la stabilité parfaite, ne serait-ce que parce que nous ne sommes pas encore complètement au fait de ce qui va réellement nous être versé en matière de taxe foncière, et il vaut toujours mieux être un peu pessimiste en budget prévisionnel pour avoir éventuellement de bonnes surprises après.

Le chapitre 74 est aussi stable. Une très légère baisse, mais on parle de 730 €. À l'échelle d'une Ville, cela s'appelle la stabilité. C'est pourtant dans ce chapitre que nous récupérerons cette compensation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il devrait donc être à la hausse. Oui, mais l'année dernière, une grosse recette est arrivée là. C'étaient des versements du lycée d'excellence qui avait des paiements un peu en retard. C'était donc une recette exceptionnelle l'année dernière, que nous n'avons forcément pas cette année.

Dans ce chapitre, nous avons également des hausses très légères. Nous anticipons une micro-hausse de BP à BP de la DGF, de ce que nous verse l'État, mais en réalité, par rapport à ce qui nous a été réellement versé en 2025, nous n'anticipons aucune augmentation de ce que nous versait l'État.

Entre cette perte de recettes normale sur le lycée d'excellence, puisqu'elle était exceptionnelle, et cette augmentation apparente sur la compensation de taxe d'habitation

sur les résidences secondaires, ce chapitre reste donc stable.

Le chapitre 73 — « Dotations de l'Agglomération » — comporte également une toute petite ligne : le fonds de péréquation intercommunal versé par l'État, avec l'accord de l'Agglo. Il s'agit ici de 40 000 € de légère baisse. Ce chapitre subit donc une toute petite baisse, mais globalement, c'est l'épaisseur du trait.

Ces trois très gros postes n'augmentent pas, alors que vous verrez dans un instant que nos dépenses augmentent quant à elles.

Quelles sont nos recettes qui augmentent ? Nos recettes minoritaires.

Chapitre 70 — « Produits des services ». Il ne représente en réalité que 5 % de nos recettes — ce que nous vendons ou percevons en direct. Nous prévoyons une augmentation de 300 000 €, malgré une toute petite baisse de l'éducation, mais c'est un ajustement réalisé. Nous prévoyons une hausse de l'occupation du domaine public, simplement, parce que l'année dernière était une période anormalement basse en matière de paiement de stationnement et accessoirement de verbalisation, peu d'agents étant sur le terrain pendant une partie de l'année, le temps de renouveler les effectifs avec quelques arrêts. C'est simplement un retour à la normale que nous attendons sur l'occupation du domaine public.

Dans ce même chapitre également, quand les habitants payaient leur concession au cimetière, ils payaient directement un tiers au CCAS. Ce sera toujours le cas, mais l'État nous a dit : « Mon Dieu ! Non, il faut que cela passe par les caisses de la Ville, et ensuite, la Ville reverse au CCAS. » Vous connaissez le mantra : il faut que tout change pour que rien ne change. Soit. Cela rentre donc dans ce chapitre-là. C'est donc encore une fausse augmentation, mais cela repartira au CCAS.

Le reste bouge à peine. Pour ce chapitre 70, une petite augmentation, mais assez légère.

Chapitre 75 — « Loyers ». Quelques petites hausses et quelques petites baisses. Une petite baisse de certains de nos loyers, sur des biens que nous vendons, comme l'Institut ophtalmique, comme les immeubles de la rue Saint-Samson.

Quelques hausses :

- une compensation pour des travaux de passage au gaz « H » ;
- une compensation pour un sinistre au parc Jacques Vernier ;
- une indemnisation pour des biens volés aux services municipaux.

L'un dans l'autre, ce chapitre augmente un peu, de 21 000 €.

Chapitre 013 — « Atténuations de charges ». C'est finalement le seul poste qui augmente beaucoup. En réalité, comme nous avons eu l'information en début d'année que nous avons enfin touché un certain nombre de régularisations d'indemnisations

d'assurance, notamment l'assurance statutaire sur les absences de nos agents, nous touchons... j'allais dire le pactole, mais enfin, c'est de l'argent qui nous était dû ; à un moment donné, nous avons payé notre police d'assurance. Ce sont 540 000 € qui sont rentrés dans les caisses, et cela prouve l'importance pour les services de refaire tout un travail de recettage et d'aller chercher systématiquement les indemnisations qui nous sont dues.

Voilà pour les recettes. Sans entrer dans le débat à ce stade, avez-vous des questions techniques, quelque chose qui serait mal compris et à expliciter ?

(Pas de demande de prise de parole.)

(Projection de la page 4 du document.)

Dépenses de fonctionnement.

Vous voyez trois gros postes de dépenses en orange, en bleu et en jaune, qui représentent 98,5 % hors opérations d'ordre :

- Chapitre 012 — « Charges de personnel ». Il représente plus de la moitié de nos dépenses.
- Chapitre 011 — « Charges à caractère général ». Il s'agit de nos dépenses courantes, avec les marchés, les achats de fluides, les achats divers, etc.
- Chapitre 65 — « Autres charges de gestion courantes ». Il s'agit essentiellement des subventions au CCAS et aux associations et les indemnités des élus. Ne me demandez pas pourquoi c'est là, mais c'est là.

Les postes suivants sont beaucoup plus petits.

Chapitre 66 — « Charges financières ». Ce sont les intérêts de notre dette.

Revenons en détail sur les trois premiers postes.

Les deux plus gros postes augmentent d'un peu plus de 2 % :

- 2,14 % pour le chapitre 012 ;
- 2,13 % pour le chapitre 011.

Pourquoi augmentent-ils ? C'est important.

Le chapitre 012 augmente de 785 000 € de BP à BP. Et encore, nous nous sommes aperçus que le BP 2025 avait peut-être été légèrement surestimé — c'est un exercice souvent difficile. Si nous avions été sur une estimation proche de ce qui a été réellement dépensé, l'augmentation aurait été un peu plus forte que 785 000 €.

Pourquoi dis-je cela ? Un peu plus de 800 000 € d'augmentation en 2026 est due à des phénomènes que nous ne maîtrisons pas en RH. Je les liste :

- la CNRACL : +3 % ;

- l'augmentation du Smic — c'est une bonne nouvelle pour nos agents, mais ce n'est pas au niveau municipal que nous la prenons ;
- l'obligation de participer à la prévoyance et à la mutuelle de nos agents — à nouveau une bonne décision pour nos agents, mais ce n'est pas une décision prise localement ;
- les avancements d'échelon — aujourd'hui, c'est automatique, la Ville n'a pas la prise dessus ;
- le coût des élections cette année ;
- la reprise des services privés/publics.

Voilà six motifs d'augmentation qui, ensemble, représentent 803 000 €. Ces 803 000 € plus quelques augmentations qui, pour le coup, sont de notre fait, comme les avancements de grade, l'ajustement du régime indemnitaire, l'amélioration du budget d'action d'œuvre sociale pour nos agents par notre prestataire Plurélya, sachant que nous avons un peu sur-budgété en 2025 et nous avons tout de même réajusté la prévision. Voilà ce qui explique l'évolution de ce chapitre 012.

Pour l'essentiel, il augmente en raison de décisions qui ne sont pas de notre fait. Ce qui est de notre fait, en revanche, ce sera de piloter au plus juste nos ressources humaines et de faire attention notamment aux recrutements et aux remplacements ; un certain nombre a eu lieu l'année dernière, mais nous n'avons pas d'augmentation d'effectif prévue à ce stade en 2026.

Le chapitre 011 représente un quart de nos dépenses. Il augmente d'un peu plus de 2 %. Là aussi, les augmentations contraintes dépassent celle affichée du poste — comme pour les RH. Ce sont principalement deux dépenses contraintes :

- L'augmentation des fluides — eau, gaz, électricité — notamment dans le cadre d'un nouveau marché. Notre ancien marché de chauffage était plutôt très favorable ; le nouveau marché de chauffage est plus proche des prix actuels du marché. Cela représente +339 000 € d'augmentation.
- Les marchés d'assurance. Là encore, nous avons relancé nos marchés d'assurance, et nous prenons pratiquement 100 000 € d'augmentation.

Les deux chapitres représentent ainsi 438 000 €, soit plus que l'augmentation globale du chapitre.

Pourquoi ? Parce que nous subissons aussi des baisses. À ma demande, le DGS a demandé à tous les services de faire une provision budgétaire très serrée.

Nous avons également réajusté, notamment dans plusieurs services et le service de l'Éducation particulièrement, la prévision en réalisé. Début 2025, nous avons notamment anticipé une forte évolution des prix de l'alimentaire. Je parlais de bonnes

surprises, finalement, les prix n'ont pas autant augmenté que nous l'avions estimé en 2025, nous avons donc réajusté notre prévision.

Voilà pourquoi, finalement, nous arrivons à avoir une augmentation de ce chapitre 011 plus faible que l'addition des augmentations contraintes que nous subissons.

Le chapitre 65 augmente aussi fortement : 486 000 €. C'est principalement dû à l'augmentation de l'indemnité de la subvention au CCAS : +194 000 €. Le CCAS voit ses dépenses augmenter pour les mêmes raisons que celles de la Ville, puisque 75 % des dépenses du CCAS sont des dépenses de ressources humaines.

Une dépense ponctuelle : l'indemnité à Douaisis Premium. Cela se fait dans le cadre d'une vente où, finalement, vente moins indemnités reste bénéficiaire pour la Ville. Il n'empêche que cette indemnisation dans le cadre de la négociation que nous avons eue avec Douaisis Premium atterrit ici.

Nous avons également une prévision d'augmentation des dépenses de rémunération des élus, parce que le conseil municipal passera de 39 à 43 élus.

Ceci plus cela explique une augmentation de ce poste significatif.

Le chapitre 66, « charges financières », augmente un tout petit peu. Nous avons souscrit deux nouveaux emprunts en 2025, mais les anciens emprunts coûtent moins cher en intérêts à mesure qu'ils « vieillissent », si je puis dire. Ce poste ne représente donc que 30 000 € d'augmentation.

Les chapitres 014, 67, 68 représentent ensemble une légère baisse, mais ce sont de tout petits postes.

Avez-vous, à ce stade, des questions techniques sur ces deux grosses diapositives — et là encore, sans ouvrir le débat —, des points qui seraient encore brumeux à éclaircir et pour lesquels vous souhaitez des détails ?

(Pas de demande de prise de parole.)

Nous pouvons avancer. Ces deux diapositives étaient les plus importantes de la présentation.

(Projection de la page 5 du document.)

Dépenses 2026.

En 2026, achèvement des politiques publiques développées la dernière année d'un mandat, même si à un moment donné des élections se déroulent dans le cours de cette année. Cette année est forcément sur la lancée du mandat, les priorités pour construire ce budget ont donc été celles qui nous ont animés pendant tout ce mandat.

J'ai parlé des augmentations de prix, j'ai parlé de la lettre de cadrage de -1 % des dépenses de fonctionnement hors fluides, ce qui nous permet de maîtriser le chapitre 011 malgré ces envolées des prix des fluides, notamment la taxe sur l'électricité et le marché

de chauffage, ou encore cette augmentation des assurances que nous subissons. Cela nous permettra — et je le dévoile évidemment tout de suite, mais ce n'est pas une surprise — de proposer un maintien des taux de fiscalité en 2026.

(Projection de la page 6 du document.)

Dépenses de personnel.

Cette diapositive-là intègre le chapitre 012, mais pas seulement. Elle intègre aussi les éléments de nos dépenses courantes qui concernent le personnel, notamment les vêtements de travail, les équipements personnels de sécurité et toute la rémunération des élus qui se balade dans le chapitre 65. Je reprends les éléments que je vous ai déjà donnés.

Un mot sur les recrutements de 2025 qui vont impacter 2026 : nous avons créé quelques postes dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle alimentaire. Il est vrai que l'équipe était très, très serrée et fonctionnait à l'économie, parfois à la limite de la fatigue, parce que nous manquions de personnels par rapport au nombre de repas que nous servons — nombre de repas qui a fortement augmenté pendant le mandat.

J'assume le maintien d'une politique dynamique de promotion des agents. Cela représente un coût annuel de +40 000 à 50 000 €, mais je pense que cela fait partie d'une politique de ressources humaines saine de continuer malgré tout chaque année à trouver les ressources pour promouvoir nos agents qui gagnent en compétence, en ancienneté, prennent des responsabilités nouvelles.

Notre service des Ressources humaines poursuit également ses actions en faveur de la formation et du bien-être au travail. Chaque année, le budget « formation » est assez dynamique.

Je vous avais parlé tout à l'heure de 800 000 € de plus de dépenses contraintes. Dedans, la seule augmentation du taux de CNRACL, c'est-à-dire les cotisations de retraite, représente plus de la moitié : 465 000 € de plus. C'est aussi en plus des 3 % rajoutés l'année dernière. Je crois que c'est pendant trois ou quatre ans que l'État nous rajoute chaque année 3 %.

(Projection de la page 7 du document.)

Subventions aux associations.

Nous avons intégré dans ce budget une enveloppe stable. Au demeurant, merci d'ailleurs à mes collègues qui ont participé à la Commission des subventions aux associations mardi et mercredi, qui rend une copie qui ne sera pas soumise au vote ce soir, parce que c'était un peu court pour la présenter au conseil municipal, et notre souhait était aussi de livrer un dossier prêt, ficelé au prochain conseil municipal pour que, symboliquement, cela puisse être un nouveau conseil municipal qui vote les subventions aux associations. Je vous rappelle que nous avons voté des acomptes pour certaines associations de l'équivalent de quatre mois et pour d'autres associations de l'équivalent

de 50 % de l'année. Elles ne partent donc pas avec rien.

Vous voyez qu'au cours du mandat, cette enveloppe-là a été fortement maîtrisée.

(Projection de la page 8 du document.)

Investissement 2026.

Nous l'avons largement présenté en janvier, nous en avons voté le détail, je ne vais donc pas revenir dessus. Évidemment, comme d'habitude, la direction des Bâtiments et la direction de la Voirie se taillent la part du lion en matière de coûts. Les travaux sur les bâtiments et sur la voirie coûtent cher.

Dans cette enveloppe qui n'est pas un petit chiffre pour 2026, nous avons intégré le programme de rénovation des Corons verts. J'en parle, parce que nous allons passer plusieurs belles délibérations à ce sujet, ce soir.

Un programme de travaux de 4 150 000 €, mais nous avons un prévisionnel de subvention sur lequel nous avons déposé toutes nos demandes et j'ai bon espoir d'obtenir des réponses favorables. Nous espérons 80 % de subvention pour ce projet de rénovation des Corons verts à Dorignies.

(Projection de la page 9 du document.)

Ratio financier.

Je le disais tout à l'heure, lorsque l'on est en BP, ce qui est en rose, nous sommes pessimistes. Ce qui est en vert est du réalisé. Malgré tout, nous avons su tenir notre épargne brute qui a même remonté jusqu'en 2024. Pour l'instant, nous n'avons pas les chiffres définitifs en 2025, mais elle est meilleure qu'en 2022.

Même si nous partons avec une épargne brute pas très haute au BP, l'objectif de 2026 est de la construire et de l'améliorer au fil de l'année par la maîtrise de nos dépenses en allant chercher des recettes, en obtenant des prix sur certains de nos marchés, etc.

(Projection de la page 10 du document.)

Besoin de financement.

Là encore, c'est un chiffre que j'ai annoncé au débat d'orientation budgétaire. Ce chiffre de besoin de financement prend en compte les prévisions de coût de nos investissements. Par exemple, certains investissements que nous allons passer ce soir font, je crois, plus de 1 M€ d'économies par rapport à la prévision. Nous ne l'avons pas intégré dans le budget. Nous n'avons pas modifié le budget sur un coin de table.

Nous espérons des prix favorables sur un certain nombre de nos appels d'offres, nous espérons aussi des subventions, notamment pour les Corons verts, qui ne sont pas encore officiellement notifiées. Nous n'avons donc pas pu les inscrire, etc.

Si nous améliorons aussi notre épargne nette, comme nous arrivons généralement

toujours à le faire entre le BP et le CA, le besoin de financement, c'est-à-dire l'emprunt que nous aurons réellement besoin de souscrire, risque d'être en dessous de ces 9,6 M€. Facialement, au BP, nous avons besoin d'inscrire ce chiffre pour présenter un budget prévisionnel équilibré. L'objectif, et ma conviction, est que le besoin d'emprunt sera très inférieur à ce chiffre. Au demeurant, nous avons une capacité d'emprunt assez forte puisque nous sommes une ville peu endettée.

(Projection de la page 11 du document.)

Variation de la dette budgétaire.

Voilà ce que donnerait le ratio d'endettement en souscrivant en totalité cet emprunt-là. Nous serions, je pense, encore clairement en dessous de la moyenne de la strate, puisqu'en parallèle des emprunts nouveaux que nous effectuerons, nous allons rembourser 4,4 M€ de capital.

Quelque part, si nous nous rendettons jusqu'à 4,4 M€, nous n'augmentons pas notre endettement global. Tout ce qui est l'endettement au-delà de 4,4 M€ est susceptible d'augmenter notre endettement global.

Je crois que j'ai terminé avec ce diaporama qui, je l'espère, n'était pas trop indigeste.

Je laisse la place aux débats avant de passer au vote.

Mme CRAEYE.- Vous l'avez rappelé, monsieur le maire, c'est vrai que nous votons ce budget assez tôt dans l'année. Ce n'est jamais arrivé en six ans. Je ne vais pas reprendre ce que l'on a déjà pu dire lors du débat d'orientation budgétaire, mais redire simplement que sur le fond, pour nous, ce budget 2026 est clairement un budget de fin de mandat. De toute façon, vous l'avez dit vous-mêmes, c'est un budget assez contraint et clairement sans souffle nouveau, avec des marges de manœuvre relativement limitées et un autofinancement qui baisse fortement et qui devient quasi nul, même négatif en 2026.

Vous l'avez dit, la dette augmente, et même si vous nous avez annoncé à l'instant qu'elle sera moins que ce qui a été annoncé à 9,6 M€, nous voyons tout de même que les capacités de financement vont forcément être réduites et nous le voyons avec le budget annoncé de 15,15 M€ et la forte baisse des investissements.

Je veux revenir sur deux lignes qui m'ont interpellée dans ce BP sur les investissements concernant la culture, notamment.

En 2024, l'enveloppe d'investissement consacré à la culture s'élevait à 275 000 €. En 2025, elle était de 450 000 €. Dans ce budget 2026, elle tombe à 90 000 €. C'est donc une division par cinq par rapport à l'année précédente. Une baisse de 360 000 € en un an, de même pour la cohésion sociale qui passe de 75 000 € à 20 000 €, une division quasiment par quatre, un petit peu moins.

Ce n'est clairement pas un ajustement technique, ce sont des choix politiques

qu'il faudra ensuite justifier.

Au-delà de ces points, je veux tout de même rappeler nos priorités.

- La sécurité d'abord : les Douaisiens attendent un renforcement clair de la tranquillité publique.
- Le commerce et le centre-ville ont besoin d'un véritable plan de redynamisation.
- Les quartiers se sentent délaissés et doivent bénéficier d'un rééquilibrage réel des investissements.
- Le tissu associatif et sportif qui tient nos quartiers à bout de bras mérite un soutien plus structurant.

Ce budget est donc le dernier du mandat. Il révèle évidemment ses limites, comme je viens de le dire, et nous espérons évidemment un meilleur cap pour les six prochaines années. Vous comprendrez donc bien que nous ne voterons pas ce budget.

M. le Maire.- Quelque part, la conclusion précède le développement. Un mot avant de laisser la parole à mes collègues.

Techniquement d'abord, je pensais que l'enveloppe « culture et cohésion sociale » était quelque chose que vous maîtriseriez au bout de six ans. C'est vrai que le budget d'investissement est très volatil. Contrairement au budget de fonctionnement assez stable, le budget d'investissement peut chuter puis remonter très rapidement d'une année à l'autre selon les investissements à faire. Ce n'est pas quelque chose de continu. Si, une année, un gros chantier est à faire sur un bâtiment, il va s'envoler. L'année d'après, ce chantier est fini et puis nous faisons un chantier, par exemple, en sport ou dans un autre domaine, ce qui fait que le budget va fortement bouger. Cela ne veut donc pas dire grand-chose.

Cette année, en l'occurrence, nous mettons beaucoup d'argent sur le quartier Dorignies, les Corons verts, la salle des Corons verts ; une autre année, nous ferons autre chose, ce n'est pas vraiment significatif. Ce sont des hausses et des baisses en dents de scie, mais l'important est le budget global d'investissement qui ne baisse pas cette année.

Vous avez cité un certain nombre de sujets. Vous avez dit « nous ne sentons pas de souffle nouveau ». Moi, je sens.

Je voudrais dire d'abord que ce n'est pas en fin de mandat que l'on compose des projets nouveaux, mais on assume la continuité. Oui, nous avons — et j'ai montré la diapositive — assumé notre soutien constant aux associations au fil du mandat. Nous n'avons pas baissé les subventions aux associations malgré la tempête de l'inflation à un moment donné. Nous étions là.

Nous avons augmenté les financements pour l'éducation. C'est une politique dans

laquelle nous avons mis beaucoup de moyens tout au long du mandat et encore aujourd'hui avec l'investissement pour le Pôle alimentaire.

Vous avez mentionné la sécurité. Vous avez bien fait de le faire. Ces dernières années, c'est peut-être le pôle auquel nous avons consenti les plus d'effort supplémentaire.

Le cadre de vie, pareil. C'est un secteur sur lequel nous n'avons pas diminué nos efforts, au contraire, nous les avons renforcés.

J'aimerais juste mentionner le commerce, parce que c'est un domaine sur lequel nous avons beaucoup de partenaires qui ont apporté des financements, que ce soit la Région qui nous a financés, l'État. L'EPF nous a aussi accompagnés énormément pour deux gros projets.

Effectivement, le commerce recense des dépenses de la ville, puis aussi un accompagnement administratif, stratégique, qui n'est pas palpable financièrement, mais qui est très important. Nos partenaires mettent aussi beaucoup d'argent, merci à eux.

Concernant les quartiers, l'avis vous appartient : je pense que quand on fait la Maison des liens, on ne peut pas dire que Frais Marais soit abandonné.

Quand on fait tout ce que j'évoquais aux Corons verts et dont nous reparlerons tout à l'heure, et puis une aire de jeu, et puis que l'église ait rouvert, je ne pense pas que l'on puisse dire que Dorignies est abandonnée.

C'était il y a quelques années, mais ce n'était pas si ancien que cela, quand on refait un centre social dans un quartier en quartier de veille.

Chacun jugera, chacun pourra avoir sa lecture, mais en l'occurrence, et y compris dans ce conseil : non, nos quartiers ne sont pas abandonnés. Nous n'allons pas aujourd'hui arrêter de parler de Dorignies et c'est une très bonne chose.

Très brièvement, Madame Craeye, parce que d'autres prendront sans doute la parole. Je vous en prie.

Mme CRAEYE.- Pour répondre à ce que vous venez de dire, je pense que vous auriez pu vous passer de la remarque comme quoi au bout de six ans, je ne maîtrise pas la section d'investissement du budget primitif.

Concernant l'éducation, vous nous dites avoir investi massivement. Je rappelle qu'en début de mandat, de mémoire, les montants étaient assez bas — 250 000 ou 300 000 € d'investissement. Ces trois dernières années, nous sommes passés de 875 000 à 831 000 €, et cette année à 827 000 €. Nous constatons donc une baisse.

Lorsque vous nous dites que vous n'avez absolument pas baissé les subventions aux associations, j'ai tout de même souvenir qu'une année, vous aviez bien baissé les subventions, notamment au club sportif et que cela avait fait un tollé. Je ne peux pas vous

laisser dire cela.

Concernant les quartiers, des choses ont effectivement été faites, mais pour autant, le sentiment des habitants d'un certain nombre de quartiers est tout de même d'être laissés de côté et d'être abandonnés, de ne pas avoir cette proximité.

Par exemple, je discutais récemment avec des responsables d'un bailleur social d'un quartier douaisien qui étaient incapables de me donner le nom de leur adjoint de quartier, alors que cela fait six ans que c'est la même personne.

M. le Maire.- Ce n'est pas gentil, parce que l'adjointe est au contact des habitants de manière très fréquente et régulière, peut-être pas au contact permanent des agents de Norévie qui ont plus affaire à l'adjoint au logement. En tout cas, Mohamed Khéraki, qui est très présent sur le sujet, me disait tout à l'heure, et c'est une excellente nouvelle, que deux ascenseurs sont réparés à Norévie ; nous l'attendions depuis un moment. Dans mon bureau, quelqu'un m'en parlait hier en permanence, à qui j'expliquais que les pièces n'étaient pas arrivées, que nous étions tout aussi impatients que les habitants, parce que certains montaient beaucoup d'étages, mais à un moment donné, je ne suis pas MacGyver. Je ne peux pas inventer la pièce avec un bout de fil de fer et de la ficelle. La pièce est arrivée. Les deux ascenseurs ont été réparés et nous espérons qu'ils vont continuer à marcher.

Un mot simplement pour dire que oui, cette année, nous fonctionnons effectivement dans un budget contraint. Le Gouvernement a fait le choix dans un projet de loi de finances, pas forcément confortable, de prélever au total, selon les calculs, près de 7 Md€ sur l'ensemble des collectivités locales, certes, pas seulement les communes et pas seulement la ville de Douai, mais nous en sommes aussi victimes. Ce calme plat sur nos recettes principales qui sont pratiquement à l'arrêt est aussi dû à cela.

Avez-vous d'autres prises de parole ?

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, Monsieur Chéreau, chers collègues.

C'est finalement le dernier ce soir. Quelle souffrance après 12 ans de socialisme pour notre ville ! Dernier budget pour 2026 et, nous l'espérons surtout, votre dernier budget pour que ce soit salvateur pour notre ville.

Permettez-moi ce soir de ne pas vous appeler « Monsieur le Maire », comme je l'ai fait pendant six ans, mais de vous appeler « Monsieur le candidat », parce que j'ai évidemment vu vos annonces dithyrambiques dans la presse pour annoncer votre candidature pour ne rien changer dans la ville de Douai.

Monsieur le candidat, permettez-moi de revenir et avant de reprendre les analyses que j'ai pu faire sur votre budget que vous proposez pour 2026, de d'abord dépeindre les plus grands projets qui sont vos projets et qui auront plombé notre ville. J'en ai quelques-uns :

- La piétonnisation aura coûté plus de 2 M€ à l'ensemble des Douaisiens.
- La rénovation du square du Dauphin aura coûté pour 4,6 M€.
- Les rénovations multiples du salon blanc sont probablement de plus de 2 M€.
- L'ensemble des travaux de la rue de la Mairie.
- De grands projets comme celui de la trame sombre nous auront compté plus de 1 M€.

Je vais évidemment vous épargner le bilan que tout le monde connaît, que tous les Douaisiens connaissent, parce qu'ils le vivent au jour le jour, c'est-à-dire la désertification de notre centre-ville, la chute libre du nombre de commerces dans notre ville, l'explosion de l'insécurité, même si vous nous dites que cela a été une grande priorité pour votre mandat, je pense que nous aurons pu tout entendre, même lors du dernier conseil municipal avec vous, et évidemment une dégradation de la qualité de vie.

Concernant le budget 2026 que vous proposez et les premières analyses que nous avons faites lors du débat la dernière fois, je vais simplement reprendre les six points principaux que j'avais pu aborder et notamment les dépenses de notre commune, dont le ratio de dépense est de plus de 1 400 € par habitant, alors que la moyenne nationale est de 1 200 € par habitant. Cela prouve et démontre évidemment que vos dépenses sont supérieures et pèsent directement sur l'ensemble de nos habitants.

J'avais parlé de la santé financière pour évidemment ne pas être critiqué en reprenant les notes qui vous ont été attribuées par les contribuables et associés qui, je crois savoir, n'est pas une association du Rassemblement national.

La santé financière de notre ville est évaluée par les contribuables et associés à 11,3/20, ce qui place la ville en tant que numéro 311, soit dans une zone à risque entre orange et rouge, comme j'ai pu le dire la dernière fois. Merci au prochain exécutif qui héritera de cette situation que vous aurez engendrée.

J'ai bien vu l'ensemble des diapositives que vous nous avez proposé ce soir, il se trouve que comptablement, la seule chose que nous pouvons voir dans l'évolution des dépenses est une augmentation de l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement de plus de 2,5 M€, soit 6 % d'augmentation des charges. C'est évidemment facile dans une case fourre-tout d'essayer de nous donner des détails, alors que ce qui va évidemment compter est la charge financière supplémentaire qui pèsera sur les Douaisiens cette année.

J'avais parlé du miracle fiscal socialiste, j'avais même dit « communiste » la dernière fois, au conseil municipal. Vous êtes probablement le seul magicien capable d'augmenter systématiquement depuis six ans les taxes locales, sans pour autant avoir un seul bénéficiaire ni une augmentation du nombre d'entrées fiscales dans notre ville. C'est évidemment un miracle, peut-être que le Venezuela nous regarde avec envie à ce sujet.

L'épargne brute a été abordée par une de mes collègues de l'opposition. Elle s'effondre, ce dont nous pouvions nous féliciter avant. Notre ville est à -22,51 % d'épargne brute, ce qui va handicaper la prochaine équipe dans sa capacité de pouvoir investir dans des projets réellement utiles pour l'ensemble des Douaisiens.

Le point que j'aurai toujours repris dans l'ensemble des budgets que vous avez pu présenter est une nouveauté chez vous, c'était d'avoir emprunté à taux variable auprès d'établissements. Notre ville est endettée à hauteur de 27 M€ dans sept établissements différents et votre majorité socialiste a voté 5,6 M€ à taux variable lors d'un dernier conseil municipal. Je me suis évidemment opposé à cela avec mon groupe.

Finalement, pour dépeindre et je brise tout de suite l'attente, mon groupe s'opposera évidemment à ce budget que vous présentez, qui se caractérisera encore en quatre points par :

- des dépenses évidemment supplémentaires et non contrôlées pour notre ville ;
- la santé financière fragile au regard de ce que j'ai pu évoquer ;
- la fameuse stagnation des recettes fiscales ;
- un endettement significatif.

Sans surprise, notre groupe votera, et je l'espère pour la dernière fois, contre votre budget pour l'année 2026 pour notre ville.

M. le Maire.- Là encore, ce n'est pas une grande surprise, vous n'avez pas brisé un très grand suspens, Monsieur François.

Qu'auraient dit les Douaisiens si nous n'avions rien fait pour le centre-ville ? Oui, la piétonnisation, le square du Dauphin ou encore le commerce sont des travaux qu'il fallait faire, et nous l'avons fait. Nous avons empoigné le sujet à bras-le-corps. Nous avons travaillé sur la verticale, sur l'horizontale, sur la circulation piétonne, automobile, des transports en commun, sur le verdissement du centre-ville, sur l'animation. Qu'auraient dit les Douaisiens si nous n'avions rien fait ?

Encore une fois, je suis fier de tout ce que nous avons fait, il fallait agir et nous avons agi. Merci de l'avoir rappelé.

Concernant le salon blanc, peut-être est-ce une différence entre nous, monsieur François, mais pour nous, le patrimoine est d'une grande valeur. Cela a peut-être un coût, mais n'a pas de prix.

Vous auriez aussi pu citer tous les travaux de façade et de toiture que nous avons faits sur l'hôtel de ville et qui ont coûté très cher. Vous auriez pu citer et auriez peut-être dû citer les travaux assez chers que nous avons faits sur notre magnifique église Notre-Dame, sur notre magnifique collégiale Saint-Pierre. Nous continuons à entretenir

soigneusement nos bâtiments historiques.

Nous avons travaillé sur notre musée.

Il reste encore tant de bâtiments extraordinaires qui sont l'identité de notre ville, sur lesquels nous continuerons à travailler et dans l'hôtel de ville ; je l'assume.

Je le dis, peut-être que certains diront que c'est un discours de campagne, peut-être que demain il faudra travailler sur d'autres salles que le salon blanc.

À un moment donné, ne faudra-t-il pas travailler sur la salle des fêtes, sur la salle gothique ? Cela coûtera aussi des sous, mais ce trésor est peut-être ce que nous avons de plus précieux et ne mérite-t-il pas que l'on y mette un petit peu de moyens ?

Je reviens un instant sur le centre-ville, mais au fond, le salon blanc n'est pas très loin.

Vous avez parlé de chute libre du commerce. Non, factuellement, ce n'est pas vrai : 2024-2025, le nombre de commerces augmente. Augmente. Les deux années. En net.

Vous allez dire que ce ne sont pas les mêmes commerces qu'avant. Bien sûr que ce ne sont pas les mêmes. C'est pareil dans toute la France, la locomotive qui était le commerce de prêt-à-porter s'effondre, mais à Douai, comme à Albi, comme à Nancy, comme à Lille, comme à Bordeaux, comme partout. Il faut remplacer cette locomotive par d'autres, mais en net, plus de commerces s'installent que de commerces qui s'en vont.

Vous avez parlé de l'emprunt à taux variable. C'est vrai. Oui, c'est vrai. Je l'assume. Une minorité de notre dette est en emprunt à taux variable. Je le dis devant les personnes qui nous écoutent dans la salle et en vidéo, jusqu'à présent, ces emprunts à taux variables nous économisent de l'argent. Ils nous coûtent moins cher que si nous avions pris à taux fixe.

Il ne faut évidemment pas tout prendre à taux variable, une partie seulement, mais nous sommes prudents, vigilants et nous faisons notre choix en bon père ou en bonne mère de famille.

Vous avez évidemment parlé de notre contrainte budgétaire. Oui, mais je ne vais pas refaire toute la présentation de budget que j'ai faite. Il convient de rappeler que nous sommes extrêmement vigilants aux dépenses, que ce soient les dépenses générales, je redis, la lettre de cadrage, qu'à la demande des élus, le directeur général des services a transmis à tous les services, et les services ont obtempéré : -1 %. Ce n'est pas facile lorsque toutes les factures augmentent : -1 %.

Les dépenses en plus sur les frais généraux viennent de l'extérieur.

Nous n'augmentons pas les RH. Si, pardon, nous avons augmenté significativement les dépenses de RH sur la sécurité.

Peut-être, monsieur François, que vous allez nous dire qu'il ne fallait pas recruter ces policiers en plus. Peut-être, à ce moment-là, expliquez-le aux habitants.

Nous, nous assumons qu'il fallait recruter des policiers en plus et nous l'avons fait.

Vous parlez de la trame sombre. Oui, elle a coûté plein de sous et pour une partie, elle a été largement financée par la Région que je remercie chaleureusement, parce que cela nous a permis dans certaines rues d'avoir un dispositif parmi les plus modernes de France.

Les 5 M€ que nous avons déjà dépensés pour les changements des lampadaires par des LED et que nous continuerons à faire cette année, parce que cela fait partie des décisions volontaristes de cette année, économiseront beaucoup de sous aux contribuables douaisiens. C'est 75 % d'économies par lampadaire en moyenne, et nous avons 9 000 lampadaires.

Je terminerai sur une chose : vous nous renvoyez fréquemment, monsieur François, notre étiquette politique à la figure, en parlant de socialistes et de communistes, je vais alors en parler deux minutes.

Je ne mets pas mon étiquette politique en avant. Nous ne mettons pas notre étiquette politique en avant, parce que ce n'est pas de cela que nous parlons aux Douaisiens. Nous parlons de leur vie, de leurs quartiers, de leurs écoles, de leurs commerces, de leurs parcs, de leurs enfants, de leur quotidien. Au fond, nos étiquettes politiques nous appartiennent, mais ce n'est pas cela que nous avons à raconter aux personnes, mais puisque vous en parlez, je vais en parler.

Que signifie au fond pour nous être socialiste et être communiste ? Parce que ce ne sont pas des mots dont nous avons honte pour celles et ceux d'entre nous qui les portent. Cela signifie :

- une exigence de justice sociale ;
- un attachement très fort à la dignité des personnes ;
- un attachement à l'idée d'émancipation des personnes par l'éducation, par la culture, par l'accès aux services publics qui sont le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas — nous défendons toujours le service public.

Au-delà de cela, être socialiste, être communiste, ou voisiner avec ces écoles de pensée, c'est une certaine manière de penser son rapport au monde dans un respect profond à l'autre.

Le refus de toute haine, de toutes discriminations, de toute insulte, un amour absolu pour la République et pour ses valeurs que je ne dis jamais sans avoir le sentiment que mes poils se dressent sur mes bras : liberté, égalité, fraternité, laïcité. L'envie de donner toute son énergie et tout ce que nous avons pour les défendre. Voilà ce que cela

signifie pour nous, être socialiste et être communiste.

Chaque fois que vous nous lancez ces mots à la figure, monsieur François, et je crois que nous avons peut-être des valeurs diamétralement opposées sur un certain nombre de sujets, nous en sommes très fiers et nous assumons tout ce qu'ils signifient pour nous.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, monsieur le candidat, j'en suis tout à fait ému de votre description en campagne sur le fait que le socialisme est évidemment un gage d'acceptation de beauté dans le monde de culture.

Ce sont de belles paroles que vous pouvez garder pour vous, parce que je me souviens de deux personnes autour de cette table, trois d'ailleurs, qui ont été candidats sous l'étiquette socialiste. D'abord, Mme Bittner et ensuite Mme De Beukelaer. Elles ont toutes les deux fait moins de 5 % ou quasiment 5 % aux élections contre moi lorsque je me suis présenté aux élections législatives.

Je pense que vous pouvez garder pour vous vos leçons de morale, sur ce qu'il faudrait faire. Ici, nous parlons de la ville de Douai et nous sommes justement en train de parler d'une ville qui soit efficace et qui ensuite permette d'avoir un cadre de vie agréable.

M. le Maire.- Je vous avais demandé de faire bref, monsieur François.

M. FRANÇOIS.- Je fais très bref, je vous remercie, monsieur le maire.

Je pense que vous avez offert un festival, ce soir, en nous annonçant évidemment une augmentation du nombre de commerces dans notre ville ; que la sécurité était évidemment votre priorité.

Je crois que vous avez définitivement les yeux grands fermés et je crois que vous avez pris le mauvais exemple en disant que nous avions une différence sur le patrimoine, parce que je pense que c'est peut-être justement un des seuls points communs que je peux avoir avec vous. C'est l'attachement que vous avez à la restauration et à la conservation de notre patrimoine, nonobstant le fait, je parlais de la piétonnisation de ce projet pharaonique qui aura coûté des millions à notre ville.

M. le Maire.- Vous n'êtes pas bref et c'est pratiquement une deuxième intervention.

M. FRANÇOIS.- Et également...

M. le Maire.- S'il vous plaît, concluez, monsieur François. Je vous rends la parole.

M. FRANÇOIS.- Je sais que vous avez également du mal avec la contradiction, j'ai bientôt terminé, ne vous inquiétez pas, mais si vous me dites que le square du Dauphin et les énormes panneaux métalliques que vous avez mis font partie de la culture, nous n'avons évidemment pas la même vision de la culture. Je parle évidemment d'aspects

utiles dans le centre-ville et c'était tout à fait l'objet de parler de vos grandes dépenses et vous nous avez fait une remarque et je conclus là-dessus en nous disant que la culture n'a évidemment pas de prix.

Savez-vous ce qui n'a pas de prix pour les Douaisiens en ce moment ? La sécurité.

M. le Maire.- Je ne vais pas répondre.

Juste une chose, vous avez cité deux personnes et je laisserai la parole à Katia dans un instant. Je voudrais dire toute mon amitié et ma reconnaissance à Katia Bittner et à Agnès de Beukelaer, qui sont deux élues qui font fortement honneur à ce qu'à mon sens doivent être l'attitude et l'action d'une élue ou d'un élu dans notre pays.

Katia, un instant.

Mme BITTNER.- Pour rectifier, je n'ai jamais été candidate aux législatives. Je vous ai battu aux départementales, et en collaboration avec M. le Maire, socialiste, j'ai toujours eu mon étiquette et conservé mon étiquette d'écologiste.

M. le Maire.- Valeur, d'ailleurs, chère Katia, que nous sommes nombreux à partager autour de cette table.

Avez-vous d'autres prises de parole ?

M. GUIFFARD.- Nous sentons que les élections approchent et lorsque vous dites, monsieur le maire, que les interventions de l'opposition ne laissent pas de suspense, je vous rassure, les vôtres non plus.

Qui plus est, je trouve que c'est presque parfois un peu malaisant de se dire que lorsqu'on est dans l'opposition, il faudrait forcément et nécessairement être contre tout ce qui est dit dans le camp d'en face, si je puis m'exprimer ainsi. Lorsqu'on est dans la majorité, il faut forcément tout embellir et dire que tout est parfait à Douai. On a tout réussi en six ans de mandat — et puis, bien sûr, 12 ans —, et on voudrait que cela continue. Permettez-moi d'apporter quelques éléments de nuance.

Je sais que dans notre société, aujourd'hui, la nuance n'est pas forcément ce qui est retenu, mais je l'affirme avec autorité, parce que j'ai l'exigence du débat public. Cela ne me dérange pas d'affirmer que certains projets réalisés pendant ce mandat vont dans le bon sens, et heureusement ! En même temps, je garde la liberté et l'honnêteté de dire qu'on n'a pas été bon sur certains points, et quand je dis « on », je pense plutôt à vous et à votre équipe.

D'abord des remarques générales. Je pense que tout le monde a peut-être au moins compris deux points que je vais résumer ainsi : d'une part, nos recettes de fonctionnement montent l'escalier, alors que nos dépenses de fonctionnement prennent l'ascenseur.

D'autre part, nos recettes de fonctionnement se décident de plus en plus à Paris

et de moins en moins ici. Une fois ces deux logiques d'imbrication prises, alors on se dit effectivement que la contrainte budgétaire est ce qu'elle est et qu'il faut observer ce budget primitif 2026 avec ces lunettes.

Je vais démarrer avec l'investissement, parce que je voudrais justement en terminer avec le fonctionnement.

L'essentiel a déjà été dit au moment du débat d'orientations budgétaires au précédent conseil municipal, il y a trois semaines peu ou prou. Je vais m'efforcer d'être rapide, mais l'idée générale que j'aime à retenir est qu'au fond, dans ce cycle budgétaire, dans ce mandat, si l'on doit retenir un grand investissement structurant, à chaque fois, je me pose la question, il n'y en a pas forcément. Il n'y en a pas.

On a manqué certains investissements importants dans les écoles. À mon sens, on a également manqué certains investissements dans d'autres thématiques, y compris l'écologie, et lorsque vous venez de prononcer à l'instant l'expression qu'aucun projet nouveau n'a lieu en fin de mandat. Pardon ! En réalité, si, puisqu'il y a une dizaine de jours s'est tenu un comité de pilotage pour la maison Gayant. Si ce n'est pas un projet important dans la prochaine mandature et qui démarre donc à la fin de celle-ci, nous sommes en droit de nous poser des questions.

Pourquoi une annonce a-t-elle été faite en 2022 et pourquoi la première réunion du comité de pilotage se tiendrait-elle trois ans et demi plus tard ? Sans doute des élections sont à venir.

C'est la même chose pour le dossier de la Madeleine, qui a été voté au dernier conseil municipal. C'est tout de même assez hasardeux de se dire que c'est à six semaines de l'élection que l'on nous empresse de voter un dossier qui est long depuis 10 ans à présent.

Concernant le fonctionnement, quelques éléments. D'abord, cela m'a fait sourire lorsque vous avez dit qu'un rattrapage avait eu lieu sur les recettes au niveau des PV de stationnement. Dans le ressenti des Douaisiens et Douaisiennes, pour toutes celles et ceux qui nous écoutent, je pense que nous avons tout de même eu l'impression que l'augmentation était assez significative et la politique tarifaire assez forte.

D'ailleurs, je voudrais vous faire la proposition suivante : est-il possible — c'est une remontée de parents d'élèves — de ne pas verbaliser lors des sorties d'école ?

C'est toujours embêtant et contrariant de se dire que lorsqu'on travaille, que l'on se dépêche d'arriver à l'heure pour aller chercher son enfant à l'école, que l'on se stationne à 16 h 28 et revient à 16 h 33, en l'espace de cinq minutes, on s'est pris une « prune ». En réalité, ce quotidien est vécu régulièrement par beaucoup de Douaisiennes et de Douaisiens. Je reçois régulièrement des messages en ce sens et je crois qu'il serait de bon ton d'apporter un peu de bienveillance et de flexibilité sur cet aspect.

J'en viens à des éléments beaucoup plus profonds apportés au sujet du

fonctionnement.

D'abord, vous avez évoqué tout à l'heure l'idée que vous étiez horizontal et vertical ; il ne restait plus que la diagonale et on avait tout fait.

Deux éléments concernant l'ouverture de commerces. Si on réfléchit bien, vous nous dites et vous ne cessez de répéter qu'on dénombre davantage d'ouvertures de commerce que de fermetures depuis 2024. Dont acte.

Le premier élément, en général, est que le taux de vacance commerciale à Douai reste significativement beaucoup plus élevé que dans d'autres villes de même strate. Cela représente donc bien un problème ; cela a un effet ici, sur place. Il faudrait ainsi nuancer les effets de votre politique. J'en reviens toujours à la nuance.

Le deuxième élément est que l'on ne peut pas dire que toute ouverture vaut une fermeture. Quand Devianne ferme, son poids est tout de même suffisamment important pour reconnaître que l'ouverture — sans aucun mépris — du kebab du coin n'est pas tout à fait la même chose.

Oui, cela fait une ouverture supplémentaire, mais cela ne rattrapera jamais la perte d'enseignes nationales et de locomotives. On les a toutes perdues durant ce mandat : Paprika, Devred, Devianne, Jules, Okaïdi, et j'en oublie. On les a toutes perdues. Ce n'est pas le cas de toutes les villes de même strate. À Cambrai, à Valenciennes, ils savent en garder. Il faut donc aussi avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Je voudrais évoquer un autre point en ce qui concerne le fonctionnement : le personnel. Concernant les dépenses de fonctionnement de personnel que vous avez expliquées, je voudrais d'abord évoquer que le nouveau cycle mis en place pour l'équipe de propreté a tout de même une incidence négative pour les agents, me semble-t-il : désormais, la majoration du dimanche est perdue. En tout cas, je voudrais à en avoir la confirmation. Lorsqu'on a vos éléments de langage — que je sais sincères vis-à-vis de l'attention du bien-être du personnel et de la reconnaissance de leur travail —, la perte de la majoration du dimanche en termes de salaire est tout de même regrettable.

En second lieu, lorsque vous parlez des actions de promotion des agents, oui, je suis en phase avec vous, mais n'oubliez jamais que depuis le Rifseep et l'individualisation, ce que l'on appelle le « CIA », c'est-à-dire le complément indemnitaire annuel, est une prime attribuée — je ne vais pas dire de façon opaque parce que ce serait fallacieux de le reconnaître ainsi — au bon vouloir des responsables du personnel.

Enfin, vous avez évoqué les centres sociaux en introduction de ce conseil municipal. Oui. C'est tout de même un sujet important. Je sais que des parents et des mères dans la salle sont inquiets des dernières annonces, mais je voudrais mettre en exergue certains éléments que vous avez évoqués, à savoir qu'entre 2020 et 2026, la contribution de la Ville a augmenté. Quand on lit le rapport de la Chambre régionale de

la Cour des comptes, il est écrit les éléments suivants : « *Au total, les financements de la Commune ont baissé de 27 % entre 2019 et 2023* ». Alors que la collectivité apportait à l'ACSD 24 % des ressources, sa participation ne représente plus que 18 % et la Chambre régionale de la Cour des comptes de s'inquiéter que celle-ci est inférieure de moitié à celle de la Caf, ce qui signifie donc qu'aujourd'hui, une problématique nous est posée à laquelle nous devons répondre. Vous estimez y avoir déjà répondu. Il est vrai que la situation financière des centres sociaux nous a toutes et tous inquiétés. Je ne suis pas membre du CA, mais je me suis demandé comment on avait pu assister à ce dérapage financier avec beaucoup de légèreté.

Je voulais évoquer également deux éléments. La Ville a refusé la municipalisation pour préserver le pouvoir d'agir des habitants, mais lorsqu'aujourd'hui on supprime des référents « petite enfance » et des référents « jeunesse », on touche à la colonne vertébrale et à l'essence même des centres sociaux. Cela amène à se poser des questions.

Je souhaitais enfin vous faire remarquer — et je termine mon intervention là-dessus — qu'il est problématique de voir votre ancien directeur de cabinet, envoyé pour redresser la situation des centres sociaux, arriver aujourd'hui sur votre liste électorale. Évidemment, c'est légal, mais on peut s'interroger sur la frontière entre l'accompagnement des associations d'une part et la stratégie politique d'autre part. Sincèrement, je ne m'y attendais pas. Sans doute suis-je encore trop naïf en politique, mais je vais garder cela pour moi. Les centres sociaux doivent impérativement rester des outils aux services des habitants et loin des enjeux électoraux, me semble-t-il.

M. le Maire.- Merci de cette intervention assez nourrie, François.

Tu disais une chose — et je pense que c'était au début : il ne faut pas croire que tout est facile, que tout va bien. L'intervention précédente abordait aussi quelque chose de cet ordre-là et j'abonde là-dessus. Gérer une ville est tout sauf simple. Des difficultés se présentent toujours, des impondérables, des choix compliqués à faire sans jamais assez de moyens, jamais assez de temps. Gérer une ville revient à traverser la jungle à la machette. Ce n'est jamais facile, et oui, parfois, certaines choses ne fonctionnent pas comme on aimerait qu'elles fonctionnent. Cela n'empêche pas de se relever, de repartir, de chercher autre chose, de chercher toujours des solutions.

Je vais répondre en vrac, autour des sujets que tu évoquais.

Le projet de la Maison de la famille Gayant et le projet de la Madeleine. Je trouve cela surprenant de reprocher à une équipe de tenter de tenir le plus grand nombre de ses engagements avant la fin du mandat qui lui a été confié. Pour autant, ces engagements sont anciens, ils ne sont pas sortis de nulle part. Nous en parlons depuis le début du mandat et énormément d'étapes se sont faites de manière souterraine avant que cela n'apparaisse dans la presse. En général, quand on parle de quelque chose dans la presse, c'est que c'est mûr et que parfois on a travaillé pendant un, deux, trois ans à préparer ce moment-là.

Puisque je parlais de la Madeleine, je reste sur le commerce. J'ai eu l'occasion de parler du taux de vacance, d'en dire un mot à l'assemblée générale de l'Union des commerçants et artisans. Un certain nombre de commerces à Douai — pas forcément dans la rue principale mais à Douai — n'ont plus aucune vocation commerciale et devraient être sortis de l'effectif. Je prends l'exemple d'un commerce qui appartient à la Ville et pour lequel nous sommes en train de chercher des solutions de logement : celui qui se trouve en bas de la rue Saint-Amé, à côté de la Petite Place. Des vitrines demeurent, mais cela ne sera plus jamais un commerce. Quelque part, cette vitrine ne doit pas être considérée comme une vitrine vacante parce que ce n'est pas fait pour y mettre un commerce. Cela ne sera plus un commerce, ce sera transformé en logement. Pour moi, cela doit sortir de la vacance. Ce calcul doit être nettoyé d'un certain nombre de commerces : cela en concerne quelques dizaines réparties un peu partout, qui n'ont plus vocation à être des commerces.

Je termine par quelques sujets beaucoup plus pratiques, précis, concrets, que tu as évoqués.

Verbalisation en sortie d'école. Je le dis, mais on peut avoir un débat là-dessus : quand il s'agit de stationnement gênant, de gens qui se garent n'importe comment en double file, qui se mettent sur le passage piéton, mettant en difficulté les familles et les petits, je demande qu'on continue à verbaliser. Je le demande. C'est une consigne que j'assume.

Stationnement pour non-paiement de l'horodateur. Peu d'écoles sont en zone avec horodateur. En réalité, cela concerne surtout du stationnement gênant. Certes, des parents passent à l'école en revenant du travail, d'autres pourraient venir à pied. Nous avons ce problème de parents qui viennent au plus près alors qu'un parking se trouve non loin pour beaucoup d'écoles — je pense aux écoles Léonie Maïaux et Painlevé. On peut se garer à Brossolette, je l'ai déjà fait. Marcher vite ou courir un peu sur 150 mètres de la rue Léonie Maïaux prend 45 secondes. De même, si on veut aller à Jaurès, on se gare au Barlet. De plus, le coin du Barlet qui est le plus proche de Jaurès est là où personne ne stationne jamais. On traverse le rond-point, 30 secondes et on est à Jaurès. Au moins dans ces trois écoles, on peut.

L'équipe de la propreté. Sujet important. Nous avons beaucoup travaillé dessus avec Jean-Christophe. Je ne vais pas entrer dans les détails maintenant, mais nous étions dans un système le dimanche où nous nous sommes aperçus que nous n'étions pas complètement dans les clous juridiquement et qu'à un moment donné si, le sachant, nous continuions, nous prenions un risque et pour nous et pour les agents. Nous avons donc remis en place un système avec uniquement l'objectif d'être dans les clous du droit.

J'ai rajouté la deuxième consigne : que l'enveloppe financière destinée aux agents de la propreté urbaine reste destinée aux agents de la propreté urbaine. Je n'entrerai pas dans les détails, mais je suis entré dans les détails en CST.

Le CIA — le complément individuel annualisé — à Douai est au maximum de 100 €. Au demeurant, c'est une demande de nos représentants syndicaux d'envisager son augmentation ; pourquoi pas. Il est une part très minoritaire de la rémunération de nos agents qui se compose principalement de la part indiciaire et de la part indemnitaire. Le CIA, il est vrai, en fonction de la manière de servir, est parfois à 50 € pour un an — ce n'est pas 50 € par mois, c'est 50 ou 100 € pour l'année, ou parfois 0. Je vise personnellement toutes les fiches d'évaluation de toutes les agentes et agents de la Ville. Les agents pour lesquels mes services me proposent une baisse à 50 € ou 0 € se comptent sur les doigts de quelques mains, deux ou trois mains. Je m'arrête sur tous les cas et j'échange avec les services pour être sûr que nous prenons la bonne décision, mais je vais vous le dire, dans certains cas, oui, j'assume — et cela fait partie des pouvoirs propres du maire pour les cas que je valide, et en général je valide la proposition des services parce qu'elle est pertinente — que c'est une décision qui a du sens. À un moment donné, dans une collectivité comme dans une entreprise, si un agent a une manière de servir insatisfaisante, il faut le dire et on doit le marquer avec cet outil qu'est le CIA. En général, quand cela arrive une fois, l'année d'après, l'agent se reprend, les choses reviennent en ordre et cela ne dure pas très longtemps.

L'ACSD. Je conteste les chiffres tels que vous les avez présentés. Effectivement, la Chambre régionale de la Cour des comptes a fait ce calcul. Aujourd'hui je vous le dis, nous sommes à 30 % des recettes de l'ACSD, en prenant en compte aussi tout ce que nous mettons à disposition, c'est-à-dire le loyer théorique des centres, ce que nous mettons, je crois, sur les fluides, plus les subventions que nous versons. Il faut savoir que parmi les subventions, il existe aussi deux grandes enveloppes :

- celle de droit commun — ce sont les subventions classiques aux associations comme on verse au club de tennis ou à l'Harmonie municipale ;
- celle appelée la « CTG » — le contrat territorial global —, où nous versons pour partie les subventions de la Ville et pour partie le fait que nous soyons une sorte de boîte aux lettres de la Caf. Cette CTG est très encadrée. Nous sommes obligés de nous engager sur des objectifs, et si les objectifs ne sont pas tenus, la Caf réduit la subvention. Nous avons dit à l'ACSD : « Attention, pour certains de vos objectifs, nous n'aurions pas mis cela. » C'est une subvention qui passe par la boîte aux lettres de la Ville et qui est reversée par cette CTG à l'association.

Il peut donc effectivement se produire une baisse, mais qui est une baisse de l'argent qui passe à travers nos caisses et qui vient de la Caf. Effectivement, à certains endroits, l'ACSD avait fait des prévisions qui n'ont pas été tenues. D'autres faits expliquent la difficulté de l'ACSD aujourd'hui, dont des faits qui ne sont pas de sa responsabilité. La convention collective a fortement augmenté les rémunérations. C'est bien pour les agents, mais la capacité des financeurs à suivre cette augmentation n'a pas été prise en compte.

Des projets ont aussi été mis en œuvre avec l'idée que, globalement, ils allaient apporter en net de l'argent à l'association — je pense notamment au projet « RAAFE 2 ». Quand nous avons refait les calculs — l'association ne s'en était pas rendu compte —, nous nous sommes aperçus que ce projet coûtait en net beaucoup d'argent à l'association sans nous en être aperçus assez vite. Nous sommes en train de voir un ensemble de choses de ce type.

Je termine en rendant un hommage à Jacques qui a été mandaté pour commencer à regarder tout ce détail. Il l'a fait avec une rigueur et un souci de l'association, donc je lui rends hommage. Clémentine Macke, la nouvelle directrice, a profité de ce travail et continue de le mener. Effectivement, si un audit a eu lieu, avec un directeur de transition, c'est que quelque chose n'allait pas. Cela ne date pas d'aujourd'hui, mais d'un moment déjà.

Oui, il faut travailler, en cas de difficulté, sur les recettes et les dépenses. L'ACSD travaille sur ses dépenses ; nous sommes venus en augmentation des recettes. Je rappelle que nous avons fait l'année dernière un gros effort pour absorber, aux frais de la Ville, le poste d'un directeur ou d'une directrice parce que ce poste nous semblait important. C'était nécessaire. Cependant, les subventions de la Ville seules ne peuvent pas monter jusqu'au ciel, et tout le monde doit participer à l'effort. L'ACSD fait un travail pas simple aujourd'hui, mais pertinent. La Caf reste au rendez-vous, même si effectivement — et elle l'avait dit dès le départ — les objectifs dans la CTG ne sont pas tenus, elle en tire les conséquences.

J'espère que les subventions de l'État dans l'hiver budgétaire que nous traversons ne manqueront pas, notamment pour les contrats aidés ou ce genre de choses, mais cela ne dépend pas de nous.

Les autres orateurs ont eu droit à une deuxième fois, alors très rapidement, François Guiffard et ensuite Franz Quatreboeufs.

M. GUIFFARD.- Oui, j'ai bien compris la consigne pêle-mêle pour les sujets que vous avez évoqués en essayant de rester dans l'ordre chronologique.

(Départ de Mme Mekki à 19 h 15.)

Pour le stationnement, évidemment, je ne faisais pas écho aux stationnements gênants. Je parle bien en effet, pour les écoles concernées, de parents qui ont des activités en amont et en parallèle et qui font ce qu'ils peuvent et se retrouvent avec, encore une fois, permettez-moi ce vocabulaire, « une prune sur le pare-brise » alors qu'ils ont stationné cinq ou dix minutes. Je trouve qu'à cet horaire précis, quand on est agent de la police municipale et que l'on sait qu'une école se trouve à proximité, ne peut-on pas avoir une espèce d'indulgence ? Je me permets de poser la question.

En ce qui concerne les agents et le CIA, je ne remets pas en cause les pouvoirs qui sont les vôtres en tant que maire de pouvoir monter de 0 à 50 ou 100 €, mais j'ai bien

retenu l'expression employée : pourquoi ne pas augmenter le CIA ? Je pense que cela mérite d'être évoqué. Sans doute cela fera-t-il l'objet de propositions au moment de la campagne municipale que nous sommes en train de vivre. L'ACSD était tout de même le gros morceau sur lequel je voulais répondre.

Vous répondez en faux sur les éléments que porte la CRC. Je m'appuie sur un document officiel, difficilement contestable me semble-t-il, et sur une institution reconnue. Toujours est-il que la réalité aujourd'hui est que des postes de référent sont supprimés, sans solution apportée pour nos enfants. La problématique est là. On peut prendre le sujet dans tous les sens. Des parents sont légitimement inquiets parce qu'aujourd'hui, des activités ne pourront plus être menées et ce sont celles qui étaient adressées aux jeunes. Si ces jeunes ne sont pas dans les centres sociaux, la question qui va encore être renvoyée est : où vont-ils aller le mercredi après-midi ou le soir ?

Hier soir, nous étions ensemble au salon blanc pour faire l'éloge de la jeunesse. J'observe qu'il existe une espèce de bon ton dans la société de dire que les jeunes, de toute façon, sont retrouvés dehors dans les rues à traîner et que, dans l'enjeu de résoudre les problématiques d'insécurité, ils sont toujours les premiers pointés du doigt. Sans doute les centres sociaux peuvent modestement répondre aussi à cette problématique et faire également de la prévention.

Je voulais tout de même insister à nouveau sur ce point parce que le poste de directeur ou de directrice, oui, je reconnais l'effort mentionné, mais aujourd'hui, ce n'est pas le poste de directeur qui est soumis à la suppression, mais celui des référents « petite enfance » et référents « jeunesse ». C'est une problématique sérieuse parce que tous les centres sociaux sont concernés.

M. le Maire.- Le poste de directeur permet de piloter l'association, d'aller chercher des recettes, de maîtriser les dépenses. C'est un poste qui a du sens et qui est nécessaire, même si ce n'est pas le poste le plus en contact du terrain.

Je rappelle que d'autres acteurs de terrain sont parfois en difficulté. Je pense aux clubs de prévention. Des jeunes me rappelaient à Dorignies, tout à l'heure, qu'ils étaient très présents il y a quelques années, qu'ils animaient quelque chose comme le Mille Club, et qu'ils ont vu leurs moyens très fortement réduits. Ce n'était pas la Ville.

La Ville ne peut pas tout faire. Elle fait sa part, y compris concernant les centres sociaux — je le dis, mais Agnès va compléter mes propos. Nous tenons à nos centres sociaux et je pense que c'est unanime autour de cette table, mais si aucun effort n'était fait pour ramener à l'équilibre les centres sociaux, il existait un vrai risque qu'à un moment donné, l'association soit contrainte de mettre la clé sous la porte. Vraiment.

Mme DE BEUKELAER.- Je veux juste revenir sur certains éléments. Vous pouvez réécouter mes interventions depuis un an et demi, puisque c'est majoritairement moi qui les ai faites concernant les centres sociaux et l'urgence financière dans cette

association.

Effectivement, nous connaissons cette difficulté depuis un moment. Pour revenir au poste de directeur et directrice de transition, c'était une nécessité puisque c'était une obligation de la Caf pour que les centres puissent continuer à tourner. La Ville l'a pris à sa charge, soit.

Aujourd'hui, on est face à une autre situation que vous évoquez très bien et pour le coup, je comprends tout à fait ces parents qui sont au fond de la salle et qui étaient également devant le centre avant-hier, me semble-t-il. Bien sûr qu'il est préoccupant d'avoir des postes d'animateurs, qui sont des repères ou des référents pour les enfants et qui ne seront pas reconduits.

Aujourd'hui, l'association est dans une telle situation qu'elle n'a pas d'autre choix que de ne pas poursuivre ces postes. D'un point de vue humain, c'est extrêmement complexe. Malgré tout, il faut voir que l'association cherche, continue à chercher et va trouver des solutions pour maintenir les activités qui ne seront plus faites par des permanents — donc des gens que les enfants connaissaient et appréciaient, qui faisaient du très bon travail —, mais seront poursuivies avec des vacataires et une restructuration en interne du fonctionnement.

Cela a été présenté au conseil d'administration par le bureau de l'association, mais nous avons bien conscience de toute l'émotion que cela peut susciter. L'association fait vraiment ce qu'elle peut. Je pense que Mme Macke, qui est arrivée au poste de directrice, fait tout ce qu'elle peut pour maintenir l'ensemble des activités et l'équilibre financier, mais effectivement, c'est une association en très grande difficulté financière, en très grand déséquilibre. Si on veut que les centres sociaux perdurent, il faut absolument résorber ce déséquilibre.

Je vais le redire aussi. Vous évoquiez tout à l'heure la question de la municipalisation : je pense que si nous avions parlé de municipalisation il y a six mois, nous aurions entendu crier haut et fort au complot et à la mainmise de la Ville sur les centres sociaux. Je veux bien entendre qu'aujourd'hui cela puisse être une solution, mais je pense que vous savez aussi bien que moi que si on avait fait cela, on aurait eu d'autres retours. Nous continuons d'être auprès des centres sociaux. Nous sommes plusieurs élus ici à être au conseil d'administration, à y être assidus, et nous continuerons à faire tout ce que nous pouvons.

Je reviens à la question de la subvention, et j'appuie ce que M. le Maire a dit concernant les financements. La Ville ne servait que de boîte aux lettres pour la CTG et l'enseignement CEJ — Contrat Enfance Jeunesse. Quand les objectifs ne sont pas remplis, notamment pour les accueils de loisir — au regard des critères de la Caf, je le précise —, les subventions ne sont pas à hauteur de ce que les centres sociaux auraient pu attendre. Plusieurs fois la Ville a pallié en versant tout de même certaines sommes, et une partie, qui était versée dans ce cadre-là par la Ville par le biais de la Caf, est maintenant

versée directement par la Caf : il s'agit de la prestation « jeunesse ». Effectivement, si vous regardez juste chiffre à chiffre, cela peut montrer une baisse sauf que ce que la Ville a apporté sur ses fonds propres n'a pas baissé.

C'est la subtilité qui n'était pas reprise dans le cadre du rapport de la CRC.

M. QUATREBOEUF.- Très brièvement — cela m'arrive —, c'est au fond un budget provisoire de transition qui sera amendé, il ne mérite donc probablement pas de commentaire définitif, sauf à dire, mais nous l'avons déjà évoqué lors du précédent conseil, qu'il peut inspirer une certaine forme d'inquiétude parce que les marges financières se rétrécissent. La crainte que nous avons est bien sûr que tout cela n'aboutisse à des hausses de fiscalité lors du mandat prochain, sauf à ce qu'une autre équipe décide drastiquement de réduire les dépenses avec certaines conséquences inévitables.

Le budget a le mérite d'exister, de servir de base de travail. C'est pourquoi mon vote sera l'abstention puisqu'il n'est pas définitif. De même — cela m'évitera de reprendre la parole —, je voterai *a contrario* en faveur du maintien des taxes fiscales puisqu'elles ne sont pas majorées.

J'en profite aussi pour dire que peut-être les services pourraient-ils un jour — ce sera pour le mandat prochain — relever peut-être 20 ans ou 25 ans de déclarations de nos deux maires successifs. Je suis douaisien depuis 29 ans et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner : chaque année, j'entends dire qu'il s'ouvre plus de commerces qu'il ne s'en ferme, et je pense que nous sommes une commune qui aujourd'hui est en saturation commerciale. Comme nous ne le voyons pas dans les rues, ils doivent être souterrains, aériens, mais il existe forcément un mystère, une sorte de trou noir, un triangle des Bermudes parce que chaque année, des commerces ouvrent en plus grand nombre qu'il ne s'en ferme et pourtant chaque année nous voyons plus de vitrines vides. Je ne sais pas ce qu'il se passe et je pense que les services pourraient peut-être totaliser les déclarations qui nous sont faites depuis tant d'années lors du discours de Gayant et lors des vœux. Ce serait probablement très intéressant à comparer avec notre taux de vacance officielle.

M. le Maire.- Je n'ai pas 29 ans de recul là-dessus ; modestement, je vous donne les deux dernières années. Des années de baisse ont eu lieu, oui. Les deux dernières années sont des années de hausse.

Merci en tout cas de votre prise de parole.

Mme STIERNON.- Tout d'abord, merci pour le travail effectué. C'est un peu ce que j'avais dit aussi au moment où on nous demandait de nous positionner sur la partie investissement lors du dernier conseil municipal. Même si nous pouvons avoir des désaccords, il faut savoir reconnaître ce travail. Un budget n'est pas évident à mettre en place, même un budget de transition. Merci donc aux services et aux élus qui ont pu travailler sur ce sujet.

Nous serons cohérents avec notre positionnement sur la partie « investissement »,

à savoir l'abstention. Nous en avons déjà parlé au moment dit, avec une gêne évidente sur l'emprunt à taux variable. Nous l'avons évoqué quand nous travaillions ensemble au sein de la majorité, ce n'est donc une surprise pour personne. Autant la partie « emprunt à taux variable » fondée sur le livret A, soit ; en revanche, fondée sur les indicateurs Euribor, c'est plus problématique pour nous.

Nous avons aussi évoqué un manque de précision pour nous dans certaines lignes, notamment les lignes « voirie », et peut-être un manque de réponse quant à la rénovation thermique, entre autres celle des écoles.

Rapidement, concernant les stationnements aux abords des écoles évoqués, je le redis : nous étions quelques-uns à porter la question des rues aux écoles, dans le sens où il existait une possibilité de fermer la circulation aux abords des écoles aux horaires d'entrée et de sortie. Pourquoi ne pas, en fermant la circulation dans la rue qui donne sur l'entrée de l'école aux heures d'entrée et de sortie, proposer un stationnement dans la rue adjacente ou dans l'espace adjacent ? Cela permettrait peut-être aux gens de vivre sereinement ces moments qui sont toujours des moments tendus, parce que quand on arrive du travail ou qu'on part au travail, on sait qu'il est compliqué de gérer les différents temps du quotidien. C'est une proposition que je remets humblement sur la table avec le groupe.

Nous avons également parlé du budget vert la dernière fois, je ne referai donc pas le détail, mais nous nous étions dit qu'il serait peut-être intéressant d'envisager pour une prochaine mandature des indicateurs budget vert dès le budget primitif, sans attendre le compte administratif. Pourquoi pas des indicateurs de génération de gaz à effet de serre pour repérer si les investissements en génèrent ou pas ou aident à les baisser.

Trois questions précises. Dans les différents documents, une ligne apparaît spécifiquement pour le Figra, les festivités de Gayant, etc. En revanche, aucune ligne ne concerne le plein air. Je me demandais si c'était dans une autre ligne. C'est sûrement le cas.

Une question également sur les emprunts : à tout hasard, existerait-il un emprunt à remboursement différé du capital ? Cela n'apparaît pas forcément de manière nette, et suite à un article passé à ce propos il n'y a pas très longtemps, nous nous sommes posé la question.

Enfin, et c'est plutôt pour l'avenir : identifie-t-on avec la loi de finances les impacts du dispositif Dilico qui arriverait dans les années à venir, visiblement pas en 2026 mais en 2027, et qui concerne la contribution du bloc communal au remboursement de la dette ? Identifie-t-on en grande proportion, en grande masse, l'impact que cela aurait sur les finances du bloc communal ?

M. le Maire.- Merci de ces questions, Stéphanie. Tu as émis quelques propositions que je trouve tout à fait pertinentes.

Budget vert dès le BP : c'est plutôt une bonne idée. Budget gaz à effet de serre dès le BP aussi. Toute la question derrière est l'ingénierie nécessaire pour construire de tels outils pour qu'ils soient pertinents. L'idée me plaît plutôt.

Les « rues aux enfants » sont aussi quelque chose que nous avons travaillé durant le mandat. Nous avons par exemple fermé la rue qui menait à l'école Mohen à Gayant. J'ai d'autres exemples en tête. Nous avons sécurisé la rue qui est devant Jules et Léon Maurice. Nous en avons fait cinq. Pour les écoles que je citais tout à l'heure : Jaurès est plus difficile. Rien n'est impossible, mais c'est plus difficile. Maïaux est plus difficile. Il faudra sans doute que la prochaine équipe se penche là-dessus lors du prochain mandat.

C'est vrai que la notion de « rue aux enfants » est une notion très positive, notamment dans certaines grandes villes. Je pense à Paris : cela se fait et cela apaise complètement. Cela transforme l'ambiance à l'entrée des écoles.

Les questions d'emprunt. Le débat sur l'emprunt à taux variable est tout à fait légitime et il est sain d'avoir ce genre de questionnements et de débats. Nous les avons d'ailleurs aussi entre nous. Je le rappelle, pour l'instant, les emprunts à taux variable sont favorables à la Ville, si on fait le bilan à ce jour. Ils nous coûtent moins cher que si nous avions pris des emprunts à taux fixe. Pour autant, la stratégie aujourd'hui est de prendre une minorité d'emprunt à taux variable.

Nous n'avons pas d'emprunt à remboursement différé de capital. Je ne sais pas quelle serait la stratégie derrière cela. L'idée est qu'il faut avoir peut-être une recette qui arrive en même temps, en fin, peut-être avec des ventes. Pour un équipement utilisable pendant 40 ans, je préfère rembourser le capital peu à peu.

Quant au Dilico, pour l'instant, il nous touche peu au niveau de la Commune, mais je crois qu'il touche l'Agglomération. Au-delà du Dilico, plein d'autres décisions vont nous toucher, par exemple celle de la baisse du budget de l'Agence nationale du sport qui touchera directement les clubs ou encore celle de la baisse du fonds vert et d'autres fonds d'investissement de l'État, dont on ne connaît pas encore les montants, mais qui risque de nous toucher directement, etc. Nous sentirons peu à peu l'effet ici ou là de tout un ensemble de décisions.

Le Dilico lui-même, pour la commune de Douai, nous touche peu. En revanche, nous anticipons une quasi-stagnation des dotations dans le cadre de la dotation générale de fonctionnement.

Le débat a été nourri, je vous en remercie, chers collègues, et je vous propose de passer au vote puisqu'il y aura évidemment des votes différentiels. Nous votons sur tablette.

(Il est procédé au vote électronique — 38 votants.)

Qui est contre ? (8 voix.)

Qui s'abstient ? (5 voix.)

- **La délibération 2.1 intitulée « Budget primitif de l'exercice 2026 » est adoptée à la majorité des voix exprimées.**

2.2. Taux de fiscalité 2026

M. le Maire.- La délibération suivante sera très courte puisque je vous propose simplement le maintien de nos trois taux :

- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 28,95 %.
- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 48,84 %.
- Taxe foncière pour les propriétés non bâties : 58,51 %.

Ces taux sont à égalité avec les taux de 2025.

Concernant le taux de fiscalité, des votes différentiels sont-ils prévus ?

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, monsieur le candidat.

Vous savez qu'à ce sujet, nous avons avec vous un point d'opposition très clair. Votre politique fiscale consiste à augmenter depuis les six dernières années systématiquement les impôts pour les Douaisiens.

Par exemple, cela me tient à cœur et je crois que cela vous amuse à chaque fois : la décision de la ville d'Hénin-Beaumont l'année dernière d'avoir baissé les taxes locales de 3,5 % compense largement l'augmentation des bases fiscales, comme je vous l'avais dit, qui étaient de 1,7 % l'année dernière et seront autour de 1 % cette année. C'est un choix volontariste que vous auriez pu faire, que nous vous avons invité pendant six ans à faire pour ne pas augmenter les taxes locales.

Je vous rassure, j'ai un autre exemple qui va sûrement vous satisfaire : la ville d'Arras a annoncé que cela fait 12 ans qu'ils n'ont pas augmenté les taxes locales. Comme quoi, vous voyez, avec un peu de volontarisme, on pourrait y arriver.

Évidemment, notre groupe s'oppose à l'ensemble des augmentations qui puissent exister, et j'ai simplement un exemple pratique. Depuis votre mandat, j'ai une fiche de taxe foncière applicable à un propriétaire à Douai pour montrer réellement l'augmentation que vous avez pu avoir :

- 2022 : +3,46 %, 849 € ;
- 2023 : +7 %, 911 € ;
- 2024 : +3,95 %, 905 € ;
- 2025 : +1,58 %, 969 €.

C'est-à-dire qu'au cours du mandat, on a pu payer à partir de 2022 849 €, et ensuite, on se retrouve évidemment avec votre politique fiscale avec une taxe foncière autour de 1 000 €.

Évidemment, notre groupe s'opposera à votre politique fiscale, comme nous avons pu le faire durant les six dernières années.

M. le Maire.- Évidemment, dans les montages vidéo que vous ferez certainement de votre intervention, vous ne mettrez pas ma réponse. C'est bien d'avoir cité la ville d'Arras, parce que c'est très comparable. La ville d'Arras n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 12 ans, nous depuis 10. C'est assez proche, mais la ville d'Arras a intégré l'augmentation des bases décidées par l'État, parce que cette augmentation correspond à l'inflation et à l'augmentation naturelle des coûts que nous subissons tous dans nos communes.

Je rappelle — la répétition fixant la notion — notre taux de taxe foncière pour les propriétés bâties — qui s'est augmenté il n'y a pas longtemps de la part départementale, mais pour l'habitant, c'était neutre, parce que ce qu'il versait avant au Département, il nous le verse à nous, mais c'est la même chose : 48,84 %. Je pense que la ville d'Hénin-Beaumont — j'ai un chiffre sous les yeux, je pense que mon site est fiable — est à plus de 60 %. Certes, la ville d'Hénin-Beaumont baisse son taux, mais elle en a encore pour un moment à descendre jusqu'au taux de la ville de Douai.

En tout cas, nous n'augmentons pas notre taux. C'est la seule chose sur laquelle nous avons la main. L'État augmente les bases parce qu'il les augmente au même rythme que l'inflation pour que les communes puissent continuer à payer ce qu'elles paient déjà sans variation.

Monsieur François, très rapidement, une explication de vote : voterez-vous pour, contre ou abstention, afin que je puisse lancer le vote sur la tablette ?

M. FRANÇOIS.- Je voterai évidemment contre, comme je vous l'ai annoncé, et je me permets de vous répondre sur ce que vous dites au sujet d'Hénin-Beaumont. Évidemment, la fiscalité était plus élevée parce qu'ils ont hérité de 40 ans de socialisme et de communisme. C'est évidemment difficile de remonter la pente quand on a eu un héritage tel, comme la ville d'Hénin-Beaumont qui se porte extrêmement bien aujourd'hui.

M. le Maire.- Je vous accorde que certaines situations locales ne sont pas simples. Hénin-Beaumont a connu un certain nombre de péripéties, mais effectivement, aujourd'hui, elle en a encore pour un moment avant de descendre au taux que nous sommes capables de maintenir et d'assurer tout en opérant les services publics que nous souhaitons offrir aux habitants.

Vous voterez contre et nous votons sur tablette, chers collègues.

(Il est procédé au vote électronique — 38 votants.)

Qui est contre ? (3 voix.)

Qui s'abstient ? (1 voix.)

- ***La délibération 2.2 intitulée « Taux de fiscalité 2026 » est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

D'ailleurs, une question a été posée sur le détail du Figra et du Plein air festival. Je ne peux pas entrer dans le détail, mais il s'agit essentiellement de dépenses de subvention de type « subvention d'association » et quelques menues dépenses prises dans les dépenses générales des services.

Les conventions ont été prorogées, c'est cela.

POINT N° 3 — CULTURE

M. QUATREBOEUF.- En accord avec votre cabinet, Monsieur le Maire, puisque nous entrons dans la partie du conseil qui va traiter d'affaires culturelles et que j'ai soumis à nos collègues, après avoir convié l'ensemble des forces politiques douaisiennes représentées au conseil ou pas. J'ai suggéré une motion de soutien au festival international du grand reportage d'actualité que chacun appelle Figra.

Cette motion qui a été travaillée avec toutes celles et tous ceux qui ont voulu s'y associer vise à rappeler un certain nombre de situations et à suggérer à notre conseil d'en tirer deux conclusions.

La situation est que, depuis le 11 décembre 2020, lorsque notre conseil a décidé à l'unanimité d'accueillir et presque, de recueillir, le Figra parce qu'il était alors en recherche d'une ville hôte, nous avons toujours été unanimes à le soutenir et le Figra s'est organisé pour la première fois en 2021 à Douai. La prochaine édition débutera le 30 mars prochain et les votes ont toujours été unanimes. Ils l'ont été pour des raisons sur lesquelles je pense que nous pouvons toutes et tous nous entendre.

Le Figra permet à notre ville d'accueillir un très grand nombre de journalistes nationaux qui sont bien accueillis et qui nous font ensuite une publicité flatteuse. C'est de ce point de vue un grand facteur d'attractivité pour notre commune.

Le Figra, ensuite, a permis à de nombreux élèves de découvrir un certain nombre de documentaires, d'apprendre à réfléchir librement et aussi d'apprendre à fixer leur attention de façon durable dans un temps où, par les réseaux sociaux, par — malheureusement — le développement d'une superficialité aussi de l'IA, la réflexion longue est de plus en plus relative et de plus en plus mise en danger. Cette jeunesse qui a

accès à cette réflexion longue, qui peut former son esprit critique, fera l'avenir de notre ville et de notre bassin. C'est quelque chose d'extrêmement précieux.

Le Figra a aussi un rôle social. Les horaires du Figra font que, les reportages étant diffusés en journée, ce sont des scolaires et des anciens qui viennent assister aux diffusions. Celles et ceux qui travaillent sont moins disponibles, même si des diffusions ont lieu le soir. Dans l'ensemble, ce sont majoritairement des personnes qui ont du temps, mais cela crée du lien social, de l'inter générationnel. On peut dire véritablement aussi, au fil des années, que l'intégration d'habitants venus de nos quartiers, de bénévoles venus de nos quartiers a fait que le Figra a développé un véritable attrait, outil social.

Enfin, le Figra est un atout économique. Cela a été dit sur les réseaux et la Présidente de l'Union du commerce et des artisans s'est exprimée à ce sujet : c'est un plus pour un grand nombre d'hôteliers, de restaurateurs, de cafetiers ; nous ne pouvons pas nous réjouir d'une très grande richesse, hélas, de nos commerçants. Cet atout est particulièrement important.

Tout cela fait vraiment du Figra un outil particulièrement significatif parce que notre ville accueille peu de manifestations de ce type pour un coût modique et avec un retentissement incontestable, y compris national.

Nous l'avons appris les uns et les autres, ce Figra est aujourd'hui frappé de façon assez soudaine et malheureusement simultanée par la suppression de deux subventions de deux collectivités territoriales différentes qui le finançaient à deux titres différents : le Département, au titre de sa spécialisation en matière d'éducation de collèges, et Douaisis Agglo, qui a une compétence de développement économique et qui avait toute sa place dans cette participation à notre prospérité. Malheureusement, la suppression soudaine, sans préavis, alors que le Figra débute le 30 mars, le met en difficulté et l'oblige à réduire sa voilure de façon précipitée, à supprimer un certain nombre de manifestations.

Je pense que, comme nous avons toujours été unanimes à défendre le Figra, nous pourrions l'être aujourd'hui encore. D'abord, certains parmi nous ou dehors, dans nos amis, nos alliés, ont des relations qui pourraient intervenir. Notre requête unanime pourrait permettre de solliciter de ces deux collectivités qu'elles maintiennent au moins cette année les subventions accordées pour permettre au Figra de s'organiser pour l'année prochaine. C'est la première supplique, en quelque sorte, que notre conseil pourrait formuler dans cette motion.

Ensuite, si nous ne parvenons pas à être entendus, le Figra pourrait peut-être — mais c'est de son ressort, car il est légitimement jaloux de son indépendance — faire appel à un financement participatif. Il va manquer 45 000 €. Peut-être des habitants du Douaisis et d'ailleurs pourraient-ils s'associer au financement du Figra, quelques euros, chacun dans la limite de ses capacités ? La commune, si les organisateurs le demandent, pourrait alors apporter une aide logistique pour que ce financement participatif soit médiatisé, pour que chacun le connaisse, pour que chacun soit invité à y contribuer avec

une sécurité des versements par le sérieux de l'appui de notre collectivité.

Ce sont deux requêtes que nous pourrions formuler de façon véritablement, je dois dire, fédératrice.

Nous sommes dans une période de tensions électorales, c'est bien normal. Chacun défend ses positions, c'est démocratique, mais précisément, si nous pouvions, les uns et les autres, montrer à notre population, à nos concitoyens, à nos amis, à ce petit village d'Astérix qu'est Douai comme je le dis souvent, où l'on se chamaille et où l'on se réconcilie, que ce qui nous rassemble, ce que nous partageons, est bien plus important que ce qui peut parfois nous diviser, nous leur donnerions l'envie de voter, l'envie de participer, l'envie d'être démocrate. Ce serait dans les temps qui sont les nôtres particulièrement importants.

Certains disent ici ou là que le Figra aurait une orientation politique. C'est possible, ce n'est pas interdit. Parce que je suis un vrai démocrate, j'ai tendance à dire que si certains considèrent que le Figra est de gauche et que ce serait blâmable, pourquoi ne serions-nous pas la terre d'accueil d'un Figra de gauche, d'un Figra de droite et d'un Figra du centre qui me serait cher ? Ainsi, chacun y trouverait son compte. Ainsi, plutôt que de ratiboiser ceux qui déplaisent, permettrait-on à d'autres de croître et d'embellir à côté, et notre ville serait-elle un véritable bouillon de culture.

Les associations qui se sont mobilisées officiellement au soutien du Figra ne sont pas des associations politiques, bien au contraire. Ce sont des associations historiques dans notre ville qui sont transpartisanes et qui avaient toute leur place à intervenir à ce sujet.

Dernière proposition, en dehors de la motion, car je ne veux absolument pas générer de point bloquant. Nous allons dans une poignée de minute voter pour la vente de deux appartements situés au-dessus de l'ancien carillon pour 60 000 €. Si véritablement la situation venait à se tendre particulièrement, peut-être tout ou partie de ce produit inattendu, exceptionnel, pourrait-il être réorienté vers le Figra ? Je le dis à titre de suggestion et je ne l'ai pas inclus avec les corédacteurs dans la motion pour que ce ne soit pas bloquant. Il s'agit bien au contraire de faire en sorte que ce texte nous réunisse tous et toutes et qu'ainsi nous ayons une chance, je l'espère, d'être entendus par les responsables de ces deux collectivités et, si malheureusement nous ne l'étions pas pour cette année une fois encore, d'être entendus par toutes celles et tous ceux qui se mobiliseraient alors dans un financement participatif.

Mes chers collègues de tous les bancs, de toutes les couleurs et de toutes les étiquettes, je vous invite à soutenir cette motion. Il est inattendu qu'un élu de l'opposition appelle la majorité à le rejoindre, mais j'appelle les autres oppositions à le faire, et je le fais de la façon la plus fédératrice possible pour le bien de notre population.

Merci.

M. le Maire.- Mon cher Franz, vous êtes surprenant ce soir à deux titres. Vous abordez un sujet qui est d'habitude réservé à la fin de notre conseil, au moment des questions diverses, au milieu du conseil, et vous nous proposez une motion, ce qui est encore moins dans vos habitudes. Vous vous faites une remarquable violence mais sur un sujet qui nous rassemble. J'ai beaucoup apprécié la teneur de vos propos, et je me dis qu'étant donné que nous sommes lancés sur ce sujet, autant aller au bout.

Vous m'aviez envoyé ce texte auparavant, je ne le découvre pas à cet instant. À votre demande, nous en avons fait des copies. Puisque vous l'avez abordé, nous allons le distribuer pour que les élus puissent en avoir connaissance. Pendant que l'on distribue, je donnerai la parole à ceux qui la souhaitent.

En tout cas, j'ai regardé votre motion. Je la trouve responsable, pondérée et positive. C'est un appel à nos collègues des deux collectivités. Je les remercie d'ailleurs d'avoir jusqu'à présent soutenu le Figra. Effectivement, si d'aventure ces deux collectivités changeaient leur avis, j'en serais extrêmement heureux. Je ne vois rien, dans la motion que vous m'avez envoyée et que j'ai lue encore une fois aujourd'hui, qui m'empêche de la voter. Je vais donc proposer qu'on la mette au vote et, à titre personnel, je la voterai.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, Monsieur Chéreau.

Je constate une fois de plus que vous avez l'interpellation à géométrie variable. Quand ma collègue de l'opposition prend la parole, elle a le droit à un commentaire tout à fait limite. Quand je prends la parole sur un sujet à l'ordre du jour, dans le cadre des interventions, vous vous permettez de me couper à plusieurs reprises, mais je vois qu'ici, quand on est protégé, sûrement par l'auréole du Modem, on a la possibilité de proposer une motion en plein milieu du conseil municipal sans être interrompu pour une dizaine de minutes.

Je suis désolé, je vais vous rappeler le règlement intérieur : vous avez recalé à plusieurs reprises des motions présentées par les oppositions car elles n'étaient pas envoyées cinq jours francs avant le conseil municipal. Celle-ci n'étant pas à l'ordre du jour, nous ne l'avons pas reçue de vos services de manière officielle. Nous ne pouvons donc malheureusement pas voter sur ce très joli texte, en dépit évidemment de toute la belle présentation qui nous a été faite par M. Quatreboeufs ce soir.

M. le Maire.- Vous observerez que, comme à la quasi-totalité de vos interventions depuis six ans, je ne vous ai pas interrompu et vous avez pu vous exprimer jusqu'à la fin.

L'élément le plus important de notre règlement intérieur est que le maire, moi en l'occurrence, a la police de l'assemblée. J'ai donc la liberté de soumettre cette motion. Vous pouvez tout à fait, et c'est votre liberté, considérer que vous n'avez pas eu suffisamment de temps avant. Dont acte, je ne l'avais pas non plus cinq jours francs avant.

Je vais la soumettre au vote. Votre vote là-dessus est totalement libre. En l'occurrence, je trouve que l'initiative de Franz Quatreboeufs va dans le bon sens, que le texte est pondéré et positif et rappelle l'importance de cet événement. Je vous laisse le temps de la lire. Je vous laisse aussi un bref deuxième temps de parole pour vous montrer que je suis démocrate et que je n'interdis pas les débats, si d'autres veulent s'exprimer. Nous passerons ensuite au vote.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie.

Je veux bien que vous soyez la police, mais en général pas la police de proximité, en tout cas à Douai. Un règlement intérieur existe et c'est bien le règlement intérieur qui s'applique et pas la « police des débats » comme vous êtes en train de le dire. Les motions doivent être soumises cinq jours francs à vos services et transmises à l'ensemble des conseillers municipaux. Vous n'avez pas la possibilité, en accord avec le règlement intérieur, de nous faire soumettre et de nous faire voter cette motion. Je suis désolé, nous avons tous voté sur des statuts et cela s'applique, malgré le fait que vous soyez évidemment un excellent policier du débat démocratique.

M. le Maire.- C'est une motion, une délibération, qui n'engage pas les finances ni l'administration de cette ville. Je maintiens son vote, j'allais dire au titre de l'urgence, dans la mesure où c'est un sujet brûlant d'actualité et elle n'est pas arrivée cinq jours francs avant. Je ne l'ai pas eue auparavant. C'est vrai que c'est une petite entorse à notre règlement.

C'est une entorse que j'assume, dont je fais le choix. Si vous souhaitez en parler au juge administratif, libre à vous. Libre à vous du vote qui sera le vôtre sur cette motion. Y a-t-il d'autres prises de parole, avant que je la soumette au vote ?

Encore une fois, c'est un vote symbolique, ce n'est qu'une motion.

M. FRANÇOIS.- Étant donné que des démocrates sont présents à cette table, comme vous dites, j'ai toujours respecté et été derrière vous quand il s'agissait de faire respecter le règlement intérieur. En l'occurrence, notre groupe ne prendra pas part au vote sur un sujet qui n'a pas été amené dans les règles des statuts que nous avons tous votés d'ailleurs autour de cette table.

M. le Maire.- Votre argument a été très clairement exprimé et votre position est bien comprise.

Je vous propose dans ce cas de passer au vote sur cette motion.

Mme CRAEYE.- C'est un peu surprenant, en effet, de se retrouver avec une motion au début du conseil municipal, puisque finalement nous n'avons pas encore voté tant de délibérations que cela, de la découvrir — elle n'était même pas sur table. Nous la découvrons en plein conseil municipal, même si on avait vu passer sur les réseaux sociaux cette volonté de déposer une motion pour aujourd'hui.

Je vais commencer en disant que le Figra est évidemment un festival de qualité. Nous ne disons pas le contraire. Il participe au rayonnement culturel de Douai et je le dis d'autant plus sereinement, comme cela a été rappelé, que notre groupe a toujours voté les subventions qui lui étaient accordées. Nous l'avons fait par sens des responsabilités, parce que nous considérons que la culture a toute sa place dans notre ville.

En revanche, une chose que nous n'avons jamais eue : quand nous avons demandé des comptes sur ce que rapportait le Figra à la ville, on n'a jamais été en capacité de nous fournir une évaluation précise et objectivée des retombées économiques réelles pour Douai. C'est tout de même une question légitime quand on engage de l'argent public, on doit pouvoir mesurer concrètement l'impact pour les Douaisiennes et les Douaisiens.

Ces derniers jours, on a beaucoup entendu les uns et les autres expliquer que la prochaine élection municipale se jouerait sur le soutien ou non au Figra. On se demande même si c'était vraiment sérieux. Clairement, les Douaisiennes et les Douaisiens attendent que nous parlions de leur quotidien et que nous ne réduisions pas leur avenir à un seul festival. Quand j'entends qu'une poignée de commentateurs s'offusque parce que l'agglomération ne verserait plus 15 000 €, je me dis qu'on a vraiment perdu le sens des priorités. Depuis six ans que nous sommes sur le terrain, je n'ai jamais entendu un seul Douaisien, où qu'il habite, en centre-ville ou dans les quartiers, me dire que le Figra est une priorité absolue.

En revanche, j'ai entendu les familles qui vivent dans des logements trop exigus, insalubres, infestés de rats, de cafards, avec des murs fissurés, de l'humidité, des moisissures, des personnes âgées bloquées chez elles — vous l'avez rappelé tout à l'heure — parce que l'ascenseur est en panne, des parents qui alertent quant à l'état vétuste des sanitaires dans les écoles, à la présence d'amiante dans les dortoirs, les commerçants qui voient le centre-ville se vider et peinent à maintenir leur activité, les habitants de quartier, je le rappelle, qui se sentent oubliés, ces personnes âgées, ces femmes qui renoncent à se promener le soir par peur d'incivilité.

Voilà la réalité quotidienne des Douaisiennes et des Douaisiens. Les priorités sont sociales, sécuritaires, éducatives, économiques. Elles concernent la dignité des logements, la qualité de nos écoles, la sécurité dans nos rues, le dynamisme de notre centre-ville.

Je voudrais aussi revenir sur des commentaires que j'ai pu lire par-ci par-là sur le fait que certains tentent de me caricaturer et de me présenter comme le relais de l'un ou la répétitrice de l'autre, comme il y a six ans déjà. Je veux les rassurer : je pense par moi-même. Mon seul guide, ma seule boussole, ce sont les Douaisiennes et les Douaisiens. Pas des postures, pas des jeux d'appareil, pas des ambitions personnelles.

La culture est importante, mais la politique municipale consiste d'abord à hiérarchiser : soutenir un festival ne peut pas devenir l'alpha et l'oméga d'un débat local pendant que tant de Douaisiens vivent des difficultés concrètes, quotidiennes et urgentes.

Notre responsabilité est de garder le sens des priorités.

Je vais tout de même revenir sur deux éléments.

Tout à l'heure, je parlais du budget culture. Vous avez tenté une pirouette en laissant entendre que je n'y comprenais rien aux budgets d'investissement, sans pour autant justifier la division par cinq du budget culture de la municipalité cette année.

De même, je suis surprise de ne pas avoir vu de motion ou d'association s'indigner il y a quelques mois lorsque vous avez refusé de voter le projet du musée du Livre et de l'Estampe à La Haye en juin dernier, puisque contrairement à ce que vous avez dit au sein de cette instance — et j'ai le compte rendu du conseil communautaire avec moi —, vous avez effectivement refusé de voter ce projet d'ampleur de lecture publique pour notre commune qui participait aussi à son rayonnement.

Ce qui me gêne, c'est le « deux poids, deux mesures », et surtout le fait qu'on découvre cette motion sans avoir pu en prendre connaissance. Évidemment, nous ne prendrons donc pas part au vote pour cette motion.

M. le Maire.- Il fallait en arriver là. D'accord, très bien.

Mme CRAEYE.- Pouvez-vous arrêter, systématiquement après que j'ai pris la parole, de me dire que soit je ne comprends rien à rien, soit qu'évidemment « vous auriez pu faire plus court, on aurait pu en arriver là » ?

Quand mes collègues prennent la parole et qu'ils disent, pendant de longues minutes, des choses qui ne nous font pas tous nécessairement plaisir, ils ne prennent pas ce genre de remarque. M. Guiffard vous fait des « interventions nourries ». Moi, « je n'y comprends rien à rien ». Cela commence à devenir très, très agaçant.

M. le Maire.- Madame Craeye, cela fait six ans que je supporte avec une patience que j'essaie de contenir vos interventions que je trouve personnellement très souvent inutilement agressives. Je vous laisse parler sans vous couper la parole. Vous avez exprimé une prise de position. C'est maintenant au tour de François Guiffard de le faire.

M. GUIFFARD.- Je dois dire que j'aime les pudeurs de gazelles de celles et ceux qui sont soit autour de la table, soit éventuellement dans le public, en tout cas qui se sont engagés, proclament que la culture est une cause noble, mais étrangement on ne les a jamais vus au Figra.

J'aime également les pudeurs de gazelles de celles et ceux qui utilisent une suppression de subvention à quelques jours d'un calendrier électoral auquel ils et elles participent, parce que cela constitue un enjeu de le faire.

Je dois dire que je suis un peu étonné de la mise en scène, il est vrai, de ce soir, parce que depuis six ans de mandat, chaque motion a été présentée en fin de conseil municipal. On les relègue surtout à 23 h 00, minuit, quand plus personne n'écoute, mais là, c'est formidable. Il n'est même pas 20 h 00, nous allons peut-être passer au JT en

direct, et voilà que la motion du Figra nous est proposée.

Je reste sur la forme. C'est assez perturbant de se dire que dans le village d'Astérix, c'est vous M. Franz Quatreboeufs qui souhaitez réconcilier tout le monde après avoir à peu près tiré sur tout le monde pendant six ans. Cela me fait quelque peu sourire. En six ans, je vous ai rarement vu partager votre potion magique, mais rassurez-vous, la mienne est bien gardée.

Je vais répondre sur le fond, mais permettez-moi une autre introduction. Je voudrais faire un petit hommage à un Douaisien malheureusement disparu au moment du Covid, que peut-être certains ou certaines ne connaissent pas, qui s'appelle Daniel Vandenhoecq, parce qu'il me semble qu'il était le premier à avoir évoqué la venue du Figra à Douai.

J'ai eu l'immense honneur et plaisir de présider Douaisis Tourisme, avant qu'elle soit rattachée complètement à l'agglomération, et de siéger un peu avec lui. Déjà, à l'époque, il m'avait raconté cet historique.

Venons-en à la fonction qui est la mienne. En tant que vice-président de Douaisis Agglo Tourisme, je voudrais d'abord rappeler que nous avons toujours joué le jeu d'accompagner le Figra, en facilitant la promotion, en diffusant l'information, en permettant surtout chaque année la création d'une brochure, à nos frais, pour les festivaliers, pour qu'ils puissent connaître les horaires des restaurants, des cafés, afin qu'ils puissent bien sûr profiter pleinement de l'économie locale.

Nous avons donc joué le jeu et je me permets aussi de le rappeler : défendre ce festival, ce n'est pas seulement le faire en conseil municipal, c'est aussi au moment où celui-ci se tient. Ce n'est pas seulement sur les réseaux sociaux, c'est évidemment en amont lorsque tout se joue finalement.

Sur le fond, je ne vais pas tourner autour du pot, je sais que certains et certaines se sont demandé si ma position aurait quelque peu changé. Je vais tuer le suspense maintenant : elle n'a jamais changé. Je suis enseignant, j'ai toujours travaillé pour la jeunesse. C'est mon métier de tous les jours.

Permettez-moi — peut-être au risque de paraître présomptueux — que je me sens être un homme de culture, donc évidemment que le Figra a pleinement sa place à Douai, et évidemment que je soutiens et que j'ai toujours soutenu le Figra.

Je vais également vous relater une anecdote. Paraît-il que tous nos prénoms ont un sens et une origine. J'ai retrouvé le mien il n'y a pas longtemps. François signifie « l'homme libre ». Cela aussi, ça n'a jamais changé. Je n'ai jamais changé ni de conviction ni de liberté. Dans une assemblée, je peux préciser aussi que chacun, à un certain moment, peut parfois exprimer une sensibilité différente avec la majorité à laquelle il appartient. Quand dans cette enceinte, on a fermé les salles de sport et que certains gamins se retrouvaient sans solution, j'imagine que tout le monde n'était pas

forcément à l'aise. Ce n'est pas un drame. C'est ainsi que les choses vivent et nous les assumons. Moi, j'assume la position qui est la mienne sur le sujet. Oui, je défends le Figra.

Je vais quand même répondre à quelques éléments de fond. L'enjeu maintenant est de travailler ensemble pour que ce type d'événement parle au plus grand nombre parce que, lorsque vous avez évoqué en introduction de votre motion, Monsieur Quatreboeufs, le fait qu'il s'agissait d'un enjeu social parce que les séances étaient programmées les après-midi, cela a aussi un inconvénient pour celles et ceux qui travaillent, c'est compliqué.

J'ai beaucoup de proches qui n'ont jamais vu ou très rarement de films présentés au Figra, parce que les horaires sont justement compliqués. Ce n'est pas forcément évident de s'y rendre.

Nous pouvons également aller plus loin dans les propositions, proposer par exemple des partenariats avec nos écoles. Je pense qu'il est possible d'adapter peut-être certains courts-métrages pour associer pleinement les élèves de CM1 de CM2.

Ici même un conseil municipal des enfants a été mis en place, qui a eu un retard à l'allumage, mais nous pourrions pleinement associer le Figra à celui-ci. En tout cas, aujourd'hui nous faisons largement la promotion de ce festival et c'est normal, mais il faut que ce mouvement fonctionne également dans les deux sens : la collectivité donne une subvention au Figra et c'est très bien, mais nous devons également avoir une exigence comme pour toutes les subventions que nous donnons à n'importe quelle association vis-à-vis de celui-ci.

Dire cela n'est pas remettre en cause le travail des professionnels, c'est simplement rappeler une exigence en tout cas de fond.

Le fait est que le festival reste encore trop peu connu à mon sens dans nos quartiers, dans nos villages, au niveau de l'arrondissement. On entend parfois l'idée que c'est un événement qui serait perçu comme élitiste, ce que je ne crois pas fondamentalement mais en tout cas, encore faut-il faire de « l'aller vers ».

Je ferai une dernière remarque, les propositions faites étaient ouvertes, sincères je le sais, mais l'idée d'un financement participatif était franchement quelque peu démagogique. Dans ce cas, on pourrait faire des financements participatifs sur tout. Tout à l'heure, je parlais des centres sociaux, d'activités pour nos enfants qui n'auront plus lieu l'après-midi, faisons un financement participatif. Vous avez parlé tout à l'heure du budget de notre patrimoine douaisien. Nous avons des éléments patrimoniaux qui mériteraient d'être soutenus. Faisons des financements participatifs. Si à chaque fois qu'on a malheureusement une baisse de dotation d'une collectivité ou de l'État, en plus dans les perspectives budgétaires que vous connaissez tous, on risque de faire beaucoup de financements participatifs dans les semaines et mois à venir.

Je termine en vous disant que ce qui me gêne, ce sont plutôt la méthode et la forme. Sur le fond, je n'ai aucun souci avec les éléments qui sont posés, mais je pense que le vote appartient à la collectivité concernée, c'est-à-dire à Douaisis Agglo.

Aujourd'hui, aucun vote formel n'a eu lieu, donc je pense que c'est dans le cadre de cette enceinte que ce débat a lieu.

M. le Maire.- Je pense que le débat en tout cas aura eu lieu ici, même si c'est un peu intempestif par rapport à l'organisation habituelle d'un conseil municipal, mais soit.

J'ai le sentiment que nous devons donner le signal que nous encourageons le Figra à continuer de se développer, à progresser, pourquoi pas à s'améliorer, à aller chercher de nouveaux publics. C'est ce que nous souhaitons tous.

Effectivement, c'est à chaque collectivité de se prononcer et je remercie toutes les collectivités qui, jusqu'à présent, ont apporté leur soutien au Figra. Je ne l'oublie pas et je leur en sais gré, parce que leur présence à nos côtés était importante. Les encourager à rester amicalement à nos côtés, me semble-t-il, reste un geste rassembleur et c'est, me semble-t-il aussi, l'esprit du texte proposé par Franz Quatreboeufs.

Après une intervention de Stéphanie Stiernon et d'Auriane Delbarre, nous passerons au vote rapidement pour quand même reprendre le cours normal de notre conseil.

Mme STIERNON.- Je comprends qu'il s'agit d'un sujet délicat et que chacun essaie d'y mettre le plus d'apaisement possible. Néanmoins, nous y voyons une priorité parce que nous y voyons un problème démocratique.

Nous voterons cette motion, parce que l'arrêt des subventions pour le Figra de la part de Douaisis Agglo et du Département est une décision brutale, incompréhensible qui touche Douai mais qui touche aussi à la démocratie, à la presse, aux droits humains et aux droits environnementaux.

Certains diront que je fais de grands discours, mais je vais développer pour expliquer nos propos ici.

Pour ce qui est des impacts, on se souviendra que cela supprime donc le prix des collégiens, l'exposition photo et la pièce de théâtre. Resteront les projections, même si l'événement peut être amélioré, ce sera difficile dans ces conditions. C'est donc une décision brutale pour nous qui met certains élus devant leurs responsabilités.

En gros, la question est : jusqu'à quand faut-il soutenir un président d'agglo qui prend de telle décision ? Jusqu'à quand faut-il se soumettre en votant un budget en espérant éviter les foudres ou en glanant quelques subventions ? Le soutien oblige à assumer des positions intenable et la soumission ne paie pas.

Nous faisons face à une décision anti-démocratique sur la forme et le fond. J'ai écouté chacun, merci de ne pas commenter pendant que je parle.

Anti-démocratique sur la forme car, rappelons-le, le conseil d'agglomération a voté l'octroi de la subvention au Figra. Son annulation n'a pas été présentée en conseil et elle est annoncée comme étant déjà effective. Cela indique le cas que l'on fait de l'avis des élus dans cette instance, imaginez donc le cas qui est fait de l'avis des habitants.

Anti-démocratique également sur le fond, parce que nous comprenons par cette décision que les sorties du président d'agglomération ou président du département du Nord relatives aux libertés de la presse et à la liberté d'expression, qui ont eu lieu lors des cérémonies des vœux, n'étaient pas de simples sorties incontrôlées.

Avec cet épisode du Figra et cette suppression de subventions qui touche de nouveau la presse — et quelle presse ? Celle qui traite des droits humains et environnementaux — l'attitude commence à ressembler à une action réfléchie qui remet en cause la presse en tant que contre-pouvoir.

La seule possibilité pour démentir ces intentions perçues à ce stade est de réintégrer les subventions allouées au Figra. Et non, ce ne sera pas la même chose si c'est la Ville qui compense le manque à gagner avec son budget.

Cela signifierait que seules la ville de Douai et la région Hauts-de-France prendraient part au financement de ce festival. Douais Agglo et le département du Nord ne prendraient plus part au festival international du grand reportage d'actualité et du document de société. Cette phrase est lourde de sens. Ai-je besoin d'en dire plus ?

La question est la suivante : qui cautionne cette décision anti-démocratique qui sabre l'accès à l'information sur les phénomènes de société qui nous entourent ? C'est une décision grave à l'heure où nous avons de plus en plus de mal à lutter contre les phénomènes de désinformation. Rappelons que la devise du Figra est « *mieux comprendre le monde pour mieux se comprendre* ». Ce festival aborde les sujets de société de façon complémentaire avec différentes actions et remplit la mission essentielle de l'éducation aux médias.

Nous voterons cette motion, car on ne touche pas à la presse, on ne touche pas à l'information, encore moins quand elle traite de façon aussi aiguë et plurielle des droits humains et environnementaux.

Merci.

M. le Maire.- Merci de cette intervention Stéphanie.

La dernière pour Auriane.

Mme DELBARRE.- J'irai un peu dans le sens de l'intervention de Stéphanie.

Effectivement, le Figra a appris brutalement la coupe de 45 000 € de subventions dont 30 000 € du Département et 15 000 € de l'Agglo par un simple *mail* administratif pour l'Agglomération. Concrètement, cela signifie la suppression de la pièce de théâtre *Le démocrate*, la suppression de l'exposition photo qui avait attiré pas moins de 1 000

visiteurs sur 10 jours l'année passée, la suppression du jury des jeunes collégiens du Douaisis. Ce sont des espaces de culture, de débat et d'émancipation qui disparaissent. Ce sont des lieux vivants de notre Ville qui ne seront pas irrigués cette année.

Comme l'a rappelé le conseiller départemental Charles Beauchamp lors de la séance de lundi, le Figra est installé à Douai depuis 2021. Il est devenu un événement majeur pour notre Ville et pour sa jeunesse. Le Figra n'est pas un rendez-vous comme les autres, il transforme chaque année Douai en capitale du journalisme documentaire en accueillant des reporters, des réalisateurs et des auteurs venus du monde entier. Les salles du Majestic sont pleines, les hôtels et restaurants travaillent, l'économie locale en bénéficie.

Au-delà des chiffres, c'est surtout un espace de dialogue unique. Des lycéens, des étudiants, des habitants échangent directement avec celles et ceux qui portent la plume dans la plaie. Si certains experts-comptables ici nous parlent constamment du coût de la culture, de retombées économiques, on ne répétera jamais assez que ce n'est pas la culture qui coûte cher, mais bien l'absence de culture.

Je donnerai un seul chiffre : le Figra prend en charge environ 60 000 € d'hôtellerie directement et donc la subvention versée au Figra retombe directement dans les hôtels de Douai. C'est indiqué dans le bilan financier que le service de la Vie associative a à sa disposition, comme tous les autres bilans du Figra du reste.

Cette année encore, le festival avait décidé de s'enrichir notamment avec le renforcement du livre et un partenariat avec les R2N. Des soirées gratuites, des débats ouverts, la diversité des formats participent d'un projet exigeant et populaire à la fois. Je tiens à rappeler que le Figra a fait un gros travail, notamment sur les publics en proposant des soirées gratuites. Oui, la programmation et la sélection sont la journée mais tous les soirs, on propose quelque chose aux habitants.

Nous assumons pleinement notre attachement à cet événement qui porte les couleurs de Douai. Protéger le Figra n'est pas défendre un simple festival, mais défendre une certaine idée de la culture, du débat public et de la démocratie. C'est pourquoi le groupe communiste rejoindra la motion portée par Franz Quatreboeufs, appelant Douaisis Agglo et le département du Nord à réexaminer leur position et à placer l'intérêt général au-dessus des contingences politiques.

Soutenir le Figra, c'est faire le choix d'un territoire qui unit, qui réfléchit, qui débat. Montrons que la culture douaisienne est essentielle à la vie de nos concitoyens et concitoyennes. Ensemble, faisons perdurer le Figra à Douai pour qu'il continue de grandir et d'enrichir le débat public au service de toutes et toutes.

M. le Maire.- Le débat était vif et nourri, vous avez suscité un moment de démocratie cher Franz et je vous propose que nous passions au vote à main levée.

Je pense que deux élus ne prendront pas part au vote. Trois, pardon, puisqu'il y a

un pouvoir, vous avez raison, Monsieur François. Merci de le préciser.

Mme CRAEYE.- Je précise que nous ne prenons non plus part au vote.

M. le Maire.- Pardon, excusez-moi. Combien de voix cela représente-t-il avec les pouvoirs ?

Mme CRAEYE.- Tout notre groupe, soit cinq.

M. le Maire.- Cinq. Parfait.

(Il est procédé au vote à main levée — 30 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- *La motion déposée par M. Franz Quatreboeufs intitulée « Soutien et défense au Figra » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

Reprenons le cours de notre conseil.

3.1. Tandem Douai-Arras — Convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenariale — Années 2024/2027

3.2. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Douai et l'association Hippodrome de Douai — Théâtre d'Arras dite « Tandem »

Mme DELBARRE.- Plusieurs réunions se sont tenues avec les différentes collectivités et la direction du Tandem et nous sommes l'avant-dernière collectivité à voter cette convention pluriannuelle d'objectifs. Il restera le département du Nord qui votera la CPO à la séance plénière du 7 avril prochain.

Cette délibération porte sur la convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenarial 2024/2027 conclue avec Tandem-Douai-Arras, né d'un rapprochement entre l'hippodrome de Douai et le théâtre d'Arras.

Tandem est aujourd'hui un acteur culturel majeur sur le territoire, un acteur structurant et incontournable à l'échelle de l'Artois Douaisis. Ce rapprochement repose sur une logique de coopération artistique et territoriale permettant de proposer une offre culturelle renforcée à un bassin de vie de plus de 530 000 habitants, tout en contribuant au rayonnement et à l'attractivité de Douai.

Après deux premières conventions pluriannuelles, les partenaires ont souhaité prolonger cette dynamique commune à travers un nouveau cadre contractuel pour la

période 2024/2027.

Cette convention a pour objectif de confirmer les engagements réciproques entre Tandem et ses partenaires publics, donc l'État, la Région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais et les villes de Douai et Arras, de définir les priorités artistiques et culturelles pour les quatre années à venir et de préciser surtout les modalités administratives, techniques et financières.

Dans ce cadre, Tandem s'engage à mettre en œuvre son projet artistique et culturel, s'inscrire dans les orientations de politique culturelle des partenaires et remplir pleinement ses missions de service public, notamment en matière d'accès à la culture, de création, de diversification des publics en particulier les jeunes et de renforcer leurs actions hors les murs.

De leur côté, les partenaires publics s'engagent à accompagner financièrement Tandem sur la durée de la convention. Pour la ville de Douai, cet engagement se traduit par une convention d'objectifs et de moyens qui fixe le cadre de l'aide municipale dans le respect de budgets votés par le conseil municipal.

Cette délibération traduit l'attachement de la Ville à une programmation ambitieuse, innovante et ouverte, au soutien de la création artistique notamment aux talents de proximité, à une action culturelle qui bénéficie à l'ensemble des habitants y compris dans les quartiers périphériques.

Il est donc proposé au conseil municipal de ce jour d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour la période 2024/2027.

M. le Maire.- En l'occurrence, ce sont deux conventions : la convention multipartenariale est pluriannuelle et la convention d'objectifs et de moyens qui est bilatérale entre l'association et la municipalité, mais dans le même esprit.

Au demeurant, nos grandes orientations ne changent pas. Nous avons reconduit le texte que nous avons soumis au Tandem, et les autres collectivités à peu de chose près aussi. Nous restons donc dans les mêmes cadres pour défendre ce beau paquebot qui est notre Tandem.

M. GUIFFARD.- Me permettez-vous d'intervenir sur les deux conventions à la suite ou dois-je attendre peut-être l'autre délibération ?

M. le Maire.- Les deux vont ensemble. Tu ne vas rien rajouter pour la deuxième Auriane ? Donc les deux à la fois, François.

M. GUIFFARD.- Cela me paraissait plus logique. C'est bien que nous puissions parler de culture ce soir, c'est un sujet important.

Comme je sais que chacun et chacune est attentif et soucieux de ce qui porte à la politique culturelle, chacun aura lu les 60 pages de la convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenarial et les quarantaines de pages de la convention d'objectifs et de moyens

entre la Ville et l'association.

Avec le groupe « Ensemble faisons Douai », nous avons toujours soutenu le principe de cette convention puisque Tandem est un outil culturel majeur et la stabilité pluriannuelle est utile à la programmation comme aux équipes, mais notre rôle, comme je le disais précédemment sur le Figra, est aussi d'être exigeant.

J'ai pris quelques notes sur ces deux conventions. D'abord sur l'équilibre entre les deux villes, la subvention de Douai est du même ordre que celle d'Arras autour de 650 000 € par an, mais la convention mentionne pour Arras une aide indirecte importante *via* la mise à disposition des locaux valorisée à plus de 300 000 € en 2024 notamment et des coûts de maintenance. Or, il n'en est rien pour Douai, me semble-t-il, ou alors ce n'est pas écrit explicitement. Je voulais savoir si nous pouvions avoir des indications, parce qu'il n'est pas évident de comparer seulement les subventions entre Arras et Douai si on ne met pas sur la table les aides indirectes des deux villes.

Mon deuxième point à propos des contreparties est que la convention prévoit des comités de suivi, des bilans, des indicateurs, des obligations sociales et environnementales. Un très gros paquet documentaire est mis dessus. Néanmoins, il serait bien que, de temps en temps en conseil municipal, il nous soit donné une forme de synthèse lisible sur la part de fréquentation par exemple des Douaisiens, sur les actions menées dans les quartiers auprès des jeunes, sur la politique tarifaire, l'accessibilité, sur un bilan financier simplifié. Simplement en termes d'information, il serait bien démocratiquement de le faire.

Enfin mon troisième point, qui est l'essentiel de ma remarque, concerne le rayonnement. L'accès et l'ancrage sont indispensables. Cela vaut pour le Figra, cela vaut également pour Tandem. Une scène nationale doit être aussi une scène de ville au contact des habitants, donc je repose ces questions. Peut-être que cela m'a échappé, mais quelle est la part de la fréquentation des Douaisiens par exemple sur la dernière saison et voyons-nous une évolution significative ou non depuis le début du mandat ? Combien y a-t-il d'actions hors les murs ? J'aimerais avoir un ordre d'idée, je ne demande pas de chiffres précis.

Pour l'aspect financier, quelques points sont importants à relever, parce que Tandem est sous pression financière, qu'on se le dise clairement. On fera peut-être un financement participatif, je ne sais pas, mais Tandem est sous pression financière parce que c'est clairement expliqué, les charges sont en hausse, les subventions sont stagnantes, les recettes propres diminuent, et nous avons des spectacles de plus en plus coûteux si bien que la conclusion interne est que l'activité artistique coûte de plus en plus cher à maintenir.

Pour économiser, on a à la fois gardé le même nombre de représentants mais avec moins de compagnies accueillies. Les conséquences sont écrites noir sur blanc — j'imagine que tout le monde les a lues — on a moins de diversité artistique, une

disparition possible de compagnies, un impact concret sur l'emploi intermittent et un risque de baisse de la fréquentation. Ceci est repris au moins à trois reprises dans le document.

C'est le point politique majeur, parce qu'on passe d'une logique de diversité des propositions artistiques à une logique de rentabilité en série, si je puis dire. Nous avons donc forcément la question du public, celle de la reconnaissance, c'est-à-dire des difficultés en remplir certaines séries d'une part et d'autre part, des recettes de billetterie qui sont faibles par rapport au coût.

Je voterai donc évidemment cette double convention, si je puis dire, mais avec cette exigence de transparence, d'équilibre et de bénéfice concret pour Douai. Cela s'inscrit en droite ligne avec ce que j'ai dit précédemment.

M. le Maire.- Réponse factuelle : François, je t'encourage à aller dans la délibération 3.2 — « Convention d'objectifs et de moyens » — qui est la convention bilatérale. En page 3, nous avons la valorisation des aides en nature qui additionne les fluides, les assurances, l'entretien et la taxe d'ordures ménagères. Tout cela s'élève à 62 470,27 € et juste en dessous, la valeur locative de l'équipement dans son intégralité pour un métrage de 2 362 m² qui est estimée à 330 626 € pour l'année 2024. Ce sont au fond les avantages en nature que nous consentons à l'association Tandem.

L'association Tandem, comme beaucoup d'autres scènes nationales, est un peu sous pression financière. Nous avons consenti parfois des augmentations, mais il est vrai que pour une municipalité, qui elle-même est en vigilance budgétaire — toutes les municipalités de France maintenant —, il faut être prudent. Oui, cela reste difficile pour Tandem, mais elle garde de très belles propositions. Il y a quelques jours, j'étais au très beau spectacle *Israël et Mohamed* où Mohamed El Khatib, qui est je crois plutôt un comédien, homme de théâtre, rencontrait Israël Galván, qui est un danseur de flamenco — et bien plus d'ailleurs — espagnol d'Andalousie. Tous les deux ont fondé un spectacle sur leur relation à leur père, c'était magnifique. La salle était pleine et beaucoup de jeunes étaient présents. Je ne sais pas dire quelle est la part de Douaisiens ou pas ni si c'est une information que Tandem est capable de nous envoyer. Je la retransmettrai volontiers.

Ce que je peux dire, c'est que beaucoup de jeunes étaient présents et derrière moi, il y avait toute une rangée de lycéens. Je leur ai posé la question personnellement : au fond, est-ce que vous êtes là parce qu'un professeur vous a demandé d'être là, parce que c'est dans le cadre d'un cours ou vous êtes là librement et personnellement, vous avez eu envie de venir ? Ils m'ont dit : « Notre professeur nous a initiés au Tandem, mais là ce soir, on est là de notre propre chef. On est juste venu parce qu'on avait envie de venir. »

Tandem a donc une vraie capacité à attirer un public jeune et c'est une qualité que je leur reconnais volontiers.

Mme DELBARRE.- J'ajouterai un point, c'est qu'il existe aussi une vraie

volonté des équipes du Tandem de travailler avec toutes les structures culturelles de la Ville. Il y a très souvent de belles propositions avec le musée, avec la bibliothèque. Maintenant, nous travaillons aussi beaucoup plus rapprochés avec le conservatoire de Douai sur les spectacles musicaux et cela va vraiment sur l'ancrage de la scène nationale et de la vie culturelle douaisienne.

M. le Maire.- Je vous propose de passer au vote de ces deux délibérations.

Y aura-t-il des votes différentiels ?

(Pas de demande de prise de parole.)

Mme STIERNON.- Je ne pouvais pas lever la main sur le vote différentiel, puisque bien sûr, nous voterons ces deux délibérations. Nous avons néanmoins quelques questions. On parle dans la première délibération d'une population d'environ 530 000 habitants potentiellement touchés par l'offre culturelle. Est-il possible d'indiquer combien de bénéficiaires dans les faits, en distinguant éventuellement les abonnés, les spectateurs ou au moins en proportion, si on a une proportion ?

En termes d'objectifs sur les orientations de politique culturelle des partenaires pour la première délibération, a-t-on des indicateurs, et des chiffres qui qualifient ces indicateurs à aujourd'hui déjà ? Peut-on également détailler les indicateurs sur la capacité en remplir les objectifs de service public ?

L'intention est louable, mais comment l'évalue-t-on ?

M. le Maire.- La réponse à toutes ces questions à mon sens est à l'association de l'apporter. Je propose, si vous en êtes d'accord chers collègues, de demander aux services de scanner le document de la dernière AG de l'association et nous l'enversons par *mail* à tout le conseil municipal.

C'est une information à laquelle vous avez parfaitement droit et beaucoup de réponses à ces questions sont dans le document qui est plutôt bien fait.

Mme DELBARRE.- Pour tout ce qui est indicateur, je vais évacuer les questions puisque j'en avais plusieurs.

Dans la deuxième délibération, il est indiqué que la politique culturelle de la Ville de Douai est basée sur l'ouverture à tous les publics — d'ailleurs, nous en avons parlé un peu avant — avec des efforts sur les lieux d'accueil, programmation, communication. Nous nous demandions s'il était possible d'avoir recours peut-être à davantage encore d'artistes locaux qui s'adaptent parfois mieux à des lieux atypiques.

Nous savons que parfois les gros spectacles avec les troupes d'ampleur sont obligés d'organiser leur production sur des scènes un peu institutionnelles, telles que l'hippodrome. Des acteurs plus locaux et à dimension plus humaine peuvent parfois mieux s'adapter aux lieux atypiques, et notamment dans les quartiers par exemple ou hors les murs.

Concernant la communication, nous avons des remontées qui semblent indiquer — vrai ou pas — que les informations-programmations sur Tandem Hippodrome arrivent aux abonnés certes, mais pour les non-abonnés, ce n'est pas évident. Est-il possible d'améliorer ce point ?

Il est également question dans la délibération d'un double équilibre géographique et symbolique.

Dans l'équilibre géographique, on parle « d'aller vers », « d'amener à ». Dans ce cadre, ce sera peut-être aussi l'objet des documents joints, mais avons-nous la part du budget du Tandem ou la part de la subvention de la Ville dédiée à des spectacles et actions dans les quartiers ? Dans cet esprit, est-il également envisageable de prévoir des tarifs bradés pour les places non vendues ?

Cela se fait auprès de grandes institutions comme la Comédie française. C'est peut-être déjà en réflexion, mais ce serait un bon moyen « d'amener à ».

Dans l'équilibre symbolique, il est question de faire du spectateur un acteur. Dans ce cadre, nous nous disions qu'il était peut-être intéressant d'associer la population à au moins une partie du choix de la programmation. Aller vers cela serait vraiment faire du spectateur un acteur et permettrait d'orienter la programmation vers le public et le territoire.

M. le Maire.- Une réponse, parce que je l'ai en tête.

Nous avons une ligne spécifique de subvention de 14 000 € pour des spectacles décentralisés à Douai. Le reste de notre subvention est à la main de l'association.

Pour la construction de la programmation, un certain nombre de règles nationales encadrent l'activité des scènes nationales et une autorité particulière reconnue dans les textes pour la directrice ou le directeur de la scène nationale. Les propositions que tu fais sont plutôt intéressantes, mais nous ne sommes qu'un financeur, nous n'avons pas la main sur l'association dans laquelle l'État est très vigilant, et c'est normal, au respect des textes.

Encore une fois, c'est un beau document, le Tandem fait un beau boulot à chaque AG. Nous allons vous envoyer le document de la dernière assemblée générale de Tandem.

M. FRANÇOIS.- J'ai une question sur cette convention entre Douai et Arras, parce que le programme qui nous est présenté est de 2024 à 2027.

Si je ne me trompe, nous sommes en 2026, je souhaite savoir pourquoi ce n'est pas une convention annuelle qui serait renouvelée, auquel cas il y a des engagements financiers.

J'aimerais avoir une précision sur ce contrat et sur la période.

En fonction, je me permettrai une relance si vous l'acceptez.

M. le Maire.- Je vérifie, mais pour moi, la deuxième convention, la convention

bilatérale est une convention annuelle, me semble-t-il.

Ce n'est pas nous qui définissons le rythme de la première convention. Effectivement, nous sommes un peu en retard. Des débats ont eu lieu, à un moment donné d'autres financeurs ne voulaient pas signer tout de suite, etc. Il arrive souvent sur les conventions pluriannuelles que nous prenions du retard le temps que tout le monde se mette autour de la table.

Tandem a pu fonctionner en 2024 et 2025. Je trouve que ce n'est pas si mal, parce que cela permet d'avoir une convention qui nous encadre pour le lancement de mandat et en pratique, si la convention s'arrête au 31 décembre 2027, le bon moment pour la remettre sur la table sera début 2027, soit globalement au début du mandat.

Cela ne me paraît pas si mal. Effectivement, c'est une convention en partie rétroactive, vous avez raison à ce sujet.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie.

De fait, cela me semble un peu particulier d'avoir une décision sur une stratégie déjà engagée sur le sujet, nonobstant le fait que je crois que le principe de prudence que vous n'avez pas appliqué sur d'autres délibérations lors de l'ancien conseil municipal consiste encore une fois dans le cadre de cette convention à engager la prochaine municipalité évidemment jusqu'en 2027.

Je ne m'opposerai pas en soi à la délibération, mais je trouve que c'est un peu cavalier et cela ne prend pas en compte un respect démocratique de la prochaine majorité à Douai qui pourrait probablement vouloir résilier ou peut-être changer quelques-uns de ces détails de cette convention.

J'ai une question pratico-pratique, parce que les engagements financiers sont assez élevés. Avoir des données sur les taux de fréquentation serait très utile pour éclairer le conseil municipal sur les décisions qu'il est amené à prendre à ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Le taux de fréquentation sera dans le document que je vous ferai parvenir. Vous l'aurez le plus rapidement possible.

Pour ce qui nous concerne, nous ne voulons pas résilier cette convention, mais l'ancien député que vous êtes ne le méconnaît pas, les engagements d'une collectivité ne peuvent être qu'annuels. Sur un plan strictement juridique, la convention pluriannuelle ne nous oblige pas à payer chaque année. Nous pouvons, malgré la convention pluriannuelle, revoir nos engagements en cours de convention pluriannuelle.

Je dis aussi que, même si cette convention pluriannuelle est en partie rétroactive, en pratique, elle contient les mêmes engagements que la précédente et elle change très peu de choses sur ce qui précède.

Néanmoins, j'entends votre intervention.

Vote de la délibération 3.1.

(Il est procédé au vote électronique — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(3 voix.)*

- ***La délibération 3.1 intitulée « Tandem Douai-Arras — Convention pluriannuelle d'objectifs multi-partenariale — Années 2024/2027 » est adoptée à la majorité des voix exprimées.***

La deuxième est la convention bilatérale, sauf erreur, annuelle entre la Ville et le Tandem pour la mise à disposition du bâtiment. Rien d'autre.

Ce document indique par ailleurs pour information quelle a été la dernière subvention à l'association, mais cette subvention sera votée dans un cadre annuel par le prochain conseil municipal, hors l'acompte déjà versé à l'association.

Vote de la délibération 3.2.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 3.2 intitulée « Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Douai et l'association Hippodrome de Douai — Théâtre d'Arras dite "Tandem" » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

Merci.

POINT N° 4 – AFFAIRES SOCIALES

4.1. Subvention au centre communal d'action sociale 2026

M. KHÉRAKI.- Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons voté ici le 23 janvier dernier un versement d'acompte à notre CCAS pour un montant de 1 208 073 € sur la base des projections des résultats de l'exercice 2025 et du projet du budget primitif 2026. Je rappelle que nous l'avons présenté hier au conseil

d'administration du CCAS.

Nous vous proposons ce soir le versement d'une subvention d'équilibre pour notre CCAS pour un montant de 5 027 524 €.

M. le Maire.- C'est la conséquence du budget prévisionnel que nous avons voté tout à l'heure. En l'occurrence, le BP du CCAS a été présenté au conseil d'administration hier je crois et adopté.

Y aura-t-il des votes différentiels sur cette délibération ?

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, j'ai une question par rapport à l'augmentation qui est quasiment passée inaperçue de plus de 700 000 € entre les deux années pour la subvention au CCAS. Cela fait plus de 10 %. Je souhaiterais savoir quelles sont les raisons de cette augmentation.

J'ai une deuxième question plus technique qui me tient à cœur, vous avez écrit dans la délibération — je ne sais pas si c'est une erreur, mais je crois que oui — que le CCAS était en charge d'une partie de l'accueil des sans domicile fixe. Je crois que ce n'est absolument pas le cas et je me permets de relayer des informations que vous devez avoir à votre connaissance de l'état critique d'urgence de nos hébergeurs à ce sujet pour les sans-abri. Je rappelle que 26 lits sont mis à disposition et seulement un est réellement à disposition des sans-abri dans la mesure où tous les autres sont déjà utilisés dans des cas d'urgence. Je me permets de lier les deux questions sur cette délibération sur le CCAS pour Douai.

M. le Maire.- Pour la partie financière, vous avez deux phénomènes :

- Le phénomène d'augmentation des coûts RH qui sont l'essentiel des coûts au CCAS avec les mêmes raisons qu'à la Ville : la CNRACL, le Smic, etc.
- Une deuxième raison plus conjoncturelle qui est que nous avons une sorte de bas de laine en 2025, puisque nous avons eu quelques années où la subvention versée par la Ville avait été légèrement supérieure aux besoins. C'est toujours un exercice difficile, parce que la subvention de la Ville au CCAS est votée en pratique en début d'année, mais elle est ajustée à la fin de l'année. Si nous nous apercevons par exemple que le CCAS a moins de besoins que ce que nous pensions, la dernière mensualité peut être un peu réduite.

C'est un ajustement parfois au jugé, parce que toutes les factures ne sont pas complètement passées, parce que parfois aussi en fin d'année on a au tout dernier moment des versements de la Caf ou des remboursements d'assurance qui arrivent et que nous n'avons pas prévus. Ce n'est donc pas de la boule de cristal, mais en partie un pari.

Nous avons eu quelques années durant lesquelles la Ville avait versé un peu plus

que ce qui était nécessaire, et nous avons en 2025 plutôt tassé notre versement pour absorber ce reliquat, et ce n'est plus le cas cette année. Néanmoins, sur la longue tendance, la subvention de la Ville suit la même pente que les dépenses du CCAS qui elles-mêmes sont à l'inflation.

C'est l'explication. Y aura-t-il des votes différentiels ?

(Pas de demande de prise de parole.)

Pardon, concernant les hébergements d'urgence, vous avez raison. Mohamed va répondre.

M. KHÉRAKI.- Ils ne dépendent pas du CCAS, c'est une compétence de l'État, comme vous le savez. En revanche, le CCAS est très actif et fait partie du conseil d'administration au niveau du 115 pour échanger notamment sur les difficultés de nos sans domicile fixe, mais aussi pour qu'ils intègrent nos centres d'hébergement.

Il faut savoir aussi que, dans le cadre de la veille saisonnière, la Ville met à disposition un bâtiment pour l'accueil et l'État mandate une association certifiée pour gérer l'accompagnement de nos SDF. En période de grand froid, nous avons une quinzaine de lits et nous pouvons aller jusqu'à 20 avec notre centre de cheminots. Nous étions arrivés à une quinzaine de personnes qui étaient là. J'y suis allé à plusieurs reprises.

Je ne sais pas, y avait-il peut-être une autre question sous-jacente ?

Non. Voilà l'explication que je peux vous donner et c'est en cela que le CCAS intervient auprès de nos SDF. En revanche, il faut savoir aussi que nos SDF ont une domiciliation « CCAS » justement pour faire valoir leurs droits RSA, etc.

M. le Maire.- L'élection de domicile est notre principale action directe auprès des personnes sans domicile fixe, et toutes les aides personnelles que nous pouvons leur donner — aide alimentaire, etc. En revanche, l'hébergement hivernal ou d'urgence est une compétence d'État.

Y aura-t-il des votes différentiels ?

(Pas de demande de prise de parole.)

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

➤ ***La délibération 4.1 intitulée « Subvention au centre communal d'action sociale 2026 » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

POINT N° 6 – COHÉSION SOCIALE

6.1. Programmation 2026 de l'appel à projet « Contrat de ville – quartier 2030 » — Contrats pluriannuels d'objectifs

M. MAZY.- Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé ce soir de voter la délibération permettant la mise en œuvre du co-financement par la Ville pour l'année 2026 des actions ayant fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans.

Le contrat de ville 2026 a été lancé par Douaisis Agglo à la fin de l'année 2025 et les projets sont toujours en cours d'instruction et seront bien sûrs validés après les élections municipales. Nous parlons bien sûr des conventions pluriannuelles, dont le financement est de 50 % par la Ville et 50 % par l'État. Il s'agit de deux actions portées par deux associations.

- Les Périféeries, première action portée par la compagnie La Boka, avec la constitution d'un groupe de théâtre populaire composé d'habitants des quartiers prioritaires de la Ville. Le co-financement par la Ville représente un montant de 14 000 €. Les ateliers ont lieu toute l'année et la troupe crée des spectacles avec les différents habitants qui se font dans chaque quartier prioritaire de la Ville. Cette action permet l'accès durable à la pratique culturelle et permet aux habitants de répondre à ces enjeux et de lutter contre l'isolement.

Pour l'année 2025, la troupe de théâtre populaire a été composée de 16 habitants qui ont mené des représentations et ont touché plus de 200 habitants des quartiers. Nous avons eu plusieurs spectacles dans l'année 2025 : *Cendrillon, le Printemps des poètes, le Syndrome du hot-dog.*

- Le centre social de Frais-Marais pour l'engagement de la jeunesse, deuxième action portée par le centre social. Le but de cette action est de favoriser le pouvoir d'agir des jeunes de 15 à 25 ans, développer leur esprit critique, leur citoyenneté en élaborant avec eux des interventions dans l'espace public. Le co-financement par la Ville représente un montant de 5 000 €.

(Sortie temporaire de M. Guiffard.)

Cette année, nous observons un engagement de la jeunesse frais-maraisienne. Les jeunes ont créé des supports de communication des différentes actions qu'ils ont définies : gratiféria, nettoyage du quartier, participation à la fête Terre Tousse, contribution à des actions de propreté,

mise en peinture des locaux et collaboration avec la maison de la photographie au travers du projet « Regard citoyen » et des stages « graphe ». Cela a touché 42 jeunes du quartier de Frais-Marais.

Deux actions ne sont pas portées dans cette délibération, mais en vote direct par M. le Maire, puisqu'elles sont portées par les services de la Ville :

- La Petite fabrique portée par la bibliothèque centrale avec des ateliers de sensibilisation au numérique, à la robotique et à l'électronique, animés par les étudiants de l'IMT. Le co-financement de la Ville est de 3 000 €. En 2025, cette action a touché plus de 269 enfants résidents des quartiers QPV, notamment plus de 90 enfants du quartier de Gayant
- Les mini-chantiers sont une action portée par le service de la Cohésion sociale dans le but de mobiliser les jeunes Douaisiens des quartiers « politique de la Ville » qui sont en CEJ à la mission locale, de les aider à définir leur projet professionnel en les invitant à participer à des mini-chantiers portés par la Ville et programmés au sein des structures de la Ville. C'est bien sûr travailler les freins de l'emploi par la mise en situation professionnelle accompagnée par un professionnel, les rapprocher des institutions et les amener vers une formation, une expérience professionnelle ou une insertion.

Cette année, trois mini-chantiers ont eu lieu :

- les vestiaires collectifs de la piscine des Glacis ;
- la rénovation et la conception des boîtes à livres dans toute la ville ;
- la mise en peinture des vestiaires de la salle Henneron.

Environ 17 jeunes ont participé dont cinq jeunes femmes. La restitution a eu lieu ce jeudi à la Halle-aux-Draps.

M. le Maire.- En fait, les deux autres sont là pour information et les dépenses sont intégrées au budget général de la Ville.

Y a-t-il des questions ?

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie, Monsieur Chéreau. J'ai deux questions sur cette délibération qui porte sur la convention que vous souhaitez signer sur le contrat de ville pour nos quartiers 2030.

La première est sur les quatre enjeux prioritaires que vous décrivez dans cette convention, je vous cite une phrase sur laquelle je souhaiterais avoir des explications : « *lutter contre l'illettrisme et illectronisme. — j'ai donc une question sur l'illectronisme — et accompagner vers l'autonomie citoyenne* ». Je ne comprends pas ce que cela signifie. Je vous saurais gré de m'expliquer ce que vous entendez par cela.

Vous venez de citer un grand projet qui sera porté par des élèves de l'IMT, ce qui est évidemment très positif, et je souhaiterais savoir ce que vous allez proposer aux jeunes de la cité Gayant pour une somme totale de 6 000 €, parce que je n'arrive pas tout à fait à savoir comment on peut sensibiliser au numérique avec une somme de 6 000 € dans nos quartiers. Il s'agit tout de même d'une somme totale de 53 000 € pour les Douaisiens. Je souhaiterais avoir des précisions à ce sujet.

M. MAZY.- Pour répondre à la dernière question — et je répondrai aussi aux autres —, il s'agit ici des conventions pluriannuelles, donc ce sont des actions qui ont déjà débuté. Cette première année était avec les quartiers de la résidence Gayant. Cela va se poursuivre avec d'autres quartiers. C'est un travail remarquable, vous l'avez lu notamment dans cette délibération, il s'agit d'inciter les enfants à la découverte des métiers scientifiques, tout en incluant derrière l'accès à la culture, le livre, au sein de la bibliothèque.

C'est un projet qui a déjà été mené. Il est vrai que la porte est grande ouverte à tous les élus autour de cette table quand des projets sont posés. Il ne faut pas attendre d'être au conseil municipal pour avoir le bilan. Vous pouvez aussi pousser la porte, parce que l'ensemble des projets sont inscrits aussi dans le programme de la Ville. En lisant le programme de la Ville, vous avez les différentes actions menées dans le cadre du contrat de ville et chaque élu pouvait aussi aller voir au moins le résultat.

La deuxième chose est que les grandes lignes et les axes sont définis dans le cadre du contrat de ville 2030 avec l'État, avec Douais Agglo et des axes ont été validés avec les services de l'État et la commission Cohésion sociale de l'agglo, dont vous faites partie. Nous sommes obligés de reprendre ces axes qui ont été définis par l'ensemble des financeurs. Vous les avez dans cette convention et on les reprend bien sûr dans le contrat de ville-quartier 2030.

M. le Maire.- Je ne sais pas si tu as répondu pour l'illectronisme, la difficulté d'accès aux outils numériques et le contenu précis de l'action à Gayant. Concrètement, es-tu capable de nous la décrire un petit peu ?

M. MAZY.- Il s'agit de toute l'action autour des métiers scientifiques, avec aussi la vidéo qui est prise autour de cette action et toute une histoire qui est programmée avec les enfants sur les effets d'images, tout en mettant le scientifique derrière tout cela. C'était un projet vraiment très valorisant pour les enfants du quartier.

M. FRANÇOIS.- Je n'ai aucun doute sur le fait que ce soit très valorisant pour les enfants, du moins pour les personnes qui ont souscrit à cela, mais malheureusement M. Mazy, vous n'avez pas répondu à ma question qui porte sur le détail de ce qui a été fait lors de cet événement pour la somme de 6 000 €. Vous ne pouvez pas me répondre que la formation numérique passe par des livres, parce que, du coup, dans votre première partie de réponse, cela ne colle pas.

Ma question est très précise pour savoir ce que finance la Ville pour 6 000 € pour ces ateliers numériques. La question est très simple.

Je vous remercie pour vos éclairages.

M. MAZY.- Les 6 000 € couvrent le paiement des intervenants, le matériel acheté pour réaliser le projet autour du montage vidéo. Tout est indiqué, nous pourrions vous donner l'ensemble des détails de ce projet sans souci.

Mme STIERNON.- Nous nous étions posé la question sur l'action de la Petite fabrique, dans le tableau, ce qui est fléché, c'est plutôt à destination du public de Gayant. Néanmoins, quand nous allons sur le site de la Ville pour les ateliers de la Petite fabrique, nous voyons que c'est tout public.

Nous nous étions donc posé la question, si c'est tout public et qui plus est avec un lieu en centre-ville, puisque si nous avons bien compris, c'est à la bibliothèque de centre-ville, qui est un très beau lieu que nous aimons beaucoup, ce n'est pas le sujet, mais nous nous sommes posé la question aussi : pourquoi pas au centre social Gayant par exemple ? C'est sur cet accès spécifique. Avons-nous les chiffres du nombre de bénéficiaires du quartier de la résidence Gayant ?

M. le Maire.- Je pense de toute façon qu'ils sont majoritaires, c'est la condition du financement.

M. MAZY.- C'est ce que j'ai dit sur l'action de 2025, nous avons 269 enfants et 90 % des enfants venaient du quartier de la résidence Gayant.

Des actions se sont également déroulées au centre social, parce que la base pour mobiliser l'ensemble des enfants était de travailler avec le centre social Gayant et avec les écoles.

M. le Maire.- Monsieur François, une dernière question et nous passerons ensuite au vote.

M. FRANÇOIS.- Si vous pouvez nous envoyer des détails écrits à la question que je vous ai posée, parce que vous m'avez répondu que c'est la rémunération des intervenants comme il est écrit dans le tableau, c'est pourquoi je me suis interrogé sur la somme de 6 000 € alors que c'était fait par des étudiants.

M. MAZY.- Vous avez des étudiants mais vous avez également des intervenants extérieurs pour travailler autour de la vidéo et de l'histoire qui a été menée autour de ce projet.

Vous aurez les détails, pas de souci comme vous faites partie aussi de la commission de la Cohésion sociale de Douaisis Agglo, l'ensemble des bilans sont donnés dans cette commission également.

M. le Maire.- Nous allons passer au vote, les explications ayant été données.

Sur la délibération 6.1, y aura-t-il des votes différentiels ?

(Pas de demande de prise de parole.)

(Il est procédé au vote à main levée — 37 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 6.1 intitulée « Programmation 2026 de l'appel à projet "Contrat de ville – quartier 2030" — Contrats pluriannuels d'objectifs » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

POINT N° 8 – ÉVÉNEMENTS ET VIE ASSOCIATIVE

8.1. Journée verte 2026 — Jeu concours et concours de peinture

Mme APERS.- Chers collègues, bonsoir.

Avant de présenter ma délibération, j'aimerais profiter du micro pour dire un petit mot, et je remercie M. le Maire de m'avoir permis de le faire ce soir. C'est un moment particulier et je suis très émue, puisque je participe à mon dernier conseil municipal en tant qu'élue.

Je ne suis pas la seule à cette table dans ce cas, mais comme je ne suis pas candidate, j'en suis sûre.

Être élu pour la première fois quand on ne s'y sentait pas destiné, ce n'est pas rien. C'est un honneur et également beaucoup d'émotion, l'impression d'être au pied d'une montagne à gravir et on ne sait pas si on va y arriver, mais c'est motivant et on fait ce que l'on peut, on fait de son mieux.

Je pense que pour être ici deux choses sont nécessaires : aimer les gens et aimer sa ville. Il faut aussi accepter de donner du temps et de l'énergie, souvent au détriment de sa vie personnelle, et avec la conviction que l'intérêt général mérite cet engagement.

(Mme APERS est très émue.)

Même si ce n'est pas toujours facile, on est récompensé par des bons moments, des petites victoires, des résolutions de problème, des moments qu'on n'oubliera jamais.

Ce mandat m'a permis pendant six ans de rencontrer les Douaisiennes et les Douaisiens, en particulier de nombreuses associations dont je remercie les bénévoles et leur engagement sans faille.

Je remercie également tous les agents de la municipalité pour leurs compétences, leur disponibilité, leur gentillesse, avec un clin d'œil particulier pour ceux des services Population et Événementiel, ainsi que le secrétariat que j'ai côtoyé quasiment quotidiennement.

Je vous remercie toutes et tous, chers collègues, avec qui je pense avoir eu des rapports courtois malgré les divergences. Et comme le disait ici il y a quelques mois ma collègue et ami Stéphanie, vous m'avez tous apporté quelque chose. J'ai beaucoup appris sur la nature humaine, j'ai rencontré de belles personnes dont quelques-unes resteront des amies.

Enfin, je tiens à remercier M. le Maire de m'avoir accordé sa confiance pendant six ans, même si je ne suis ni socialiste ni communiste car il ne faut pas oublier que dans ce grand groupe, beaucoup de gens comme moi font la société civile et on est assez nombreux. Il ne faut pas nous oublier.

Je pars avec beaucoup de souvenirs et s'il ne fallait en citer qu'un, ce serait celui d'avoir célébré des mariages, et en particulier celui de mon fils l'an dernier. Ce mandat m'a transformée, il m'a rendu humble face aux difficultés des gens et l'ampleur de la mission. J'ai essayé de l'exercer avec sincérité, justice et toujours à l'écoute. Je resterai une Douaisienne attachée à sa commune et son avenir, une citoyenne impliquée différemment.

Je souhaite à l'équipe suivante beaucoup d'énergie, d'enthousiasme et de lucidité, et j'espère que la démocratie continuera de régner dans cette instance avec ses débats animés et la parole largement distribuée.

Merci pour cette belle aventure humaine et merci pour votre écoute. Maintenant, je vais présenter ma dernière délibération.

M. le Maire.- Prend un verre d'eau, si tu le souhaites.

C'est l'occasion de te remercier de ton implication, du temps que tu as donné et de l'esprit que tu as mis dans ta mission. Je peux te dire que toutes les associations ont beaucoup apprécié ta présence et ton engagement à leurs côtés.

Mme APERS.- Il s'agit d'une délibération récurrente. Une belle délibération qui concerne la Journée verte. Cette année, elle sera sur le thème des animaux et se déroulera le dimanche 12 avril place Saint-Amé. Elle valorise les initiatives écologiques et les arts picturaux.

(Retour de M. Guiffard.)

Cela concerne toujours deux jeux concours. Le premier est un jeu concours pour lequel il faut répondre à des questions que l'on trouve sur les stands durant cette journée. Il est doté de dix lots en lien avec les bonnes pratiques en faveur de la planète et de la santé. Ce sont des lots locaux, achetés chez nos commerçants, et les sites sont des sites

proches de Douai.

Je ne citerai que le premier lot qui est un vélo Hyboo Comfort musculaire qui est un vélo très léger en bambou. Pour le reste, vous avez la liste.

Concernant le deuxième concours, il est donc organisé avec le Cénacle de Douayeul, cette belle association culturelle douaisienne qui met en valeur les peintres. Il propose d'offrir des prix dont les montants s'élèvent à 125 €, 100 € et 75 € aux trois premiers lauréats.

Je vous remercie d'autoriser d'organiser ces concours lors de cette Journée verte.

M. le Maire.- Globalement, pas grand-chose ne change par rapport à l'année précédente.

M. FRANÇOIS.- Merci, Monsieur Chéreau.

En premier lieu, un mot pour Mme Apers qui, comme je le vois, est très émue. Je tiens à le dire, parce que j'essaie d'avoir une parole juste, elle a toujours été extrêmement sympathique dans l'ensemble des événements qu'elle a pu organiser au titre des associations, notamment quand j'étais parlementaire. Je voulais vous remercier pour votre engagement qui, je sais, ne doit pas être facile tous les jours. Je comprends votre émotion et merci pour le travail que vous avez fait pour notre tissu associatif.

Désolé de vous poser une question un peu abrupte pour votre dernier conseil municipal. Je doute un peu de l'utilité et de l'objectif de cette Journée verte que vous organisez pour 2026 avec ce jeu concours ; peut-être serez-vous capable de me l'expliquer. Ma question revient au Maire, même s'il est vrai que c'est un peu abstrait quand on sait que même les Écologistes ont quitté la majorité.

Je ne comprends pas tout à fait l'objectif de cette journée et je m'interroge également, parce que vous venez de dire une contre-vérité, je le crains, en nous disant que l'ensemble des produits étaient locaux. Je crois que c'est cela la première des écologies quand on voit que le premier panier de légumes vient de l'Ostrevent, donc même pas du Douaisis. Je me permets de vous interroger sur le sujet. C'est un petit clin d'œil pour votre dernier conseil municipal.

Je vous remercie.

Mme APERS.- Quand je dis « local », c'est au pire dans la région. Même pas, ce n'est pas loin, l'Ostrevent est à côté.

M. le Maire.- L'Ostrevent fait partie de l'arrondissement de Douai.

Mme APERS.- C'est une autre agglomération, mais c'est le Douaisis, oui.

Je l'ai dit, l'objectif de cette journée est de favoriser les pratiques vertueuses mais l'écologie doit faire partie à mon avis de la vie de tout le monde, quels que soient les partis. Cela doit être un comportement quotidien, donc l'utilité de cette journée... Venez

et vous verrez qu'elle est belle cette journée.

M. le Maire.- Je pense que c'est une bonne manière de l'exprimer Nathalie, parce qu'en fait, c'est d'abord une de nos animations annuelles, c'est d'abord une fête, un moment de rassemblement, de plaisir où on se rencontre, on joue, on se balade et cela n'empêche pas de passer un certain nombre de messages, mais dans le cadre d'un moment très convivial. C'est une animation de l'année.

Mme APERS.- Il s'agit d'une fête familiale dans laquelle vous avez des animations, des spectacles, de la musique, des stands où on apprend des choses, on peut acheter des plantes. C'est vraiment très sympathique, venez y faire un tour.

J'y serai, même si je ne suis pas élue.

M. le Maire.- Je rends hommage d'ailleurs à Jacques Vernier et Marie Delecambre qui, je crois, sont à l'origine de cette Journée verte que nous avons maintenue, continué, développé et qui est devenue finalement un moment récurrent de notre calendrier annuel douaisien.

M. THIERRY.- C'est une information pour mon collègue, le deuxième prix est un panier de légumes qui ne vient pas du pays de Cocagne mais du Jardin de Cocagne qui se situe au Raquet, donc on ne peut pas faire beaucoup plus proche.

M. le Maire.- J'ai hésité à mettre des tomates de mon jardin, mais elles ne sont pas encore sorties de terre.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 8.1 intitulée « Journée verte 2026 — Jeu concours et concours de peinture » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

POINT N° 9 – SPORTS

9.1. Convention de partenariat entre la Ville, les clubs sportifs et l'Éducation nationale

M. DOZIÈRE.- Bonjour à tous.

Une première délibération, j'allais dire récurrente comme Nathalie, mais en fait elle ne l'est pas, c'est une délibération que nous avons déjà vue. Nous avons besoin de renforcer notre équipe de brigade d'éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles

élémentaires en lien avec l'Éducation nationale. Nous nous sommes donc tournés vers le Sporting Club de Douai qui peut nous mettre à disposition un éducateur sportif.

Je précise que, même si c'est un éducateur du Sporting Club de Douai, ce n'est pas pour faire de la pratique de football, mais bien de l'éducation physique et sportive auprès de nos jeunes écoliers.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur cette délibération assez classique ? Il s'agit d'un renouvellement.

Mme STIERNON.- Peut-on juste préciser le statut de l'éducateur ?

M. DOZIÈRE.- Il est salarié du Sporting Club de Douai, il est d'ailleurs en contrat à durée indéterminée.

Mme STIERNON.- Merci.

M. le Maire.- Il intervient sur des temps où l'enseignant est également là.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 9.1 intitulée « Convention de partenariat entre la Ville, les clubs sportifs et l'Éducation Nationale » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

9.2. Manifestations sportives organisées par la Ville — Recherche de partenaires financiers

M. DOZIÈRE.- Cette délibération est aussi récurrente.

Il s'agit d'une reconduction des tarifs pour le mécénat auprès de nos Boucles de Gayant, celle-ci concerne notamment les boucles pédestres.

M. GUIFFARD.- Je me permets deux propositions pour Les Boucles de Gayant à venir et quelle que soit la future majorité municipale, je m'étais déjà exprimé en ce sens l'année précédente.

Je suis attaché au fait que l'on puisse délivrer un dossard lors des courses de *running*. Je sais que quelques collectivités ont arrêté, mais la plupart en réalité le maintiennent et c'est un souvenir. J'ai toutes mes collections de maillots des Boucles de Gayant et donc, je suis navré d'avoir eu un petit trou l'année précédente, mais je ne désespère pas d'avoir les éditions suivantes.

Sur un sujet peut-être encore plus sérieux, vous savez que l'année précédente au

niveau des partenaires financiers qui donnaient des lots, on avait contracté — parce que c'était la coutume — avec Décathlon de mémoire et j'avais rappelé qu'on avait un magasin, pas 50, mais un magasin spécialisé dans les courses pédestres qui est Off Course situé rue de Bellain et il serait bien que nous puissions les soutenir et les mettre en avant à cette occasion. Si nous ne le faisons pas, je ne sais pas qui le fera.

M. DOZIÈRE.- Décathlon n'est pas notre partenaire. En revanche, Intersport, qui n'est pas à Douai, est un partenaire qui finance la manifestation, et Off Course bien évidemment est associé. Nous avons des bons pour Off Course, ils sont présents dans le village et nous faisons attention à faire largement leur promotion.

Mme STIERNON.- Nous nous étions juste posés la question de la mention d'une clause éthique.

Nous ne doutons pas qu'il y ait une attention à ce sujet, mais peut-être qu'inscrire une clause éthique nous éviterait de nous retrouver avec des financeurs que nous pourrions juger en inadéquation avec les valeurs du sport. Je pense à des entreprises de paris sportifs — nous n'allons pas aller jusqu'au tabac et compagnie, mais voilà — afin de pas nous retrouver avec des sponsors qui ne pourraient pas être en adéquation avec les valeurs du sport.

Est-ce une mention qui existe quelque part dans les documents liés aux partenariats ?

M. le Maire.- J'ai le sentiment que nous sommes libres de refuser ou d'accepter chaque partenaire.

Ce n'est pas parce que quelqu'un se présente que nous devons automatiquement l'enregistrer.

Quelque part, vous avez ce filtre et si effectivement un marchand de soda ou de paris sportifs se présente, ce sera non.

M. FRANÇOIS.- J'ai simplement une question, parce que M. Dozière nous avait expliqué lors d'un dernier conseil municipal qu'il n'était plus possible, quand on participait aux Boucles de Gayant, d'avoir un dossard car la production de dossard et/ou t-shirt n'était pas écologique. J'aimerais savoir quelle est la politique que vous allez appliquer pour la saison prochaine pour l'ensemble des coureurs qui, évidemment, ont besoin d'avoir un souvenir ; qui de surcroît pourrait avoir le blason de la Ville de Douai, ce qui ferait rayonner la Ville de Douai au-delà de nos frontières, si je puis me permettre.

M. DOZIÈRE.- La position n'a pas changé. Nous avons reconduit la même organisation, le même schéma que l'an passé. Nous n'avons pas eu de réclamation l'an passé.

Le débat porte surtout sur le t-shirt. Le t-shirt que nous touchions il y a quelques années à 3 €, est maintenant à 7 € si nous voulons le toucher.

C'est un t-shirt synthétique, mais si on veut un t-shirt écologique, il faut multiplier le prix par trois.

M. le Maire.- En l'occurrence, la délibération n'est pas sur le t-shirt.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 9.2 intitulée « Manifestations sportives organisées par la Ville — Recherche de partenaires financiers » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

Nous avons annoncé que nous parlerions beaucoup de Dorignies ce soir. Nous allons commencer. Je crois que c'est Jean-Michel qui va ouvrir le bal en parlant de la reconstruction complète de la place des Corons verts.

POINT N° 11 — VOIRIE

11.1. Reconstruction complète de la place des Corons verts — Requalification de la cité des Corons verts — Requalification de la place devant l'école Eugène Lenglet — Requalification de la cité de la Mouchonnière

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Maire.

Voici le détail de l'engagement pour le renouveau du bassin minier ERBM, les huit établissements publics de coopération intercommunale EPCI ainsi qu'un programme qui accompagne la transformation des cités minières :

- Le programme a pour vocation la rénovation intégrée des cités minières et la rénovation des espaces publics.
- Le projet consiste à la reconstruction complète de la place des Corons verts, la requalification de la place devant l'école Eugène Lenglet et de la cité de la Mouchonnière.
- Les cités des Corons verts et de la Mouchonnière, situées dans les quartiers de Dorignies, ont été intégrées au programme ERBM en 2018 et font partie de la première programmation triennale. L'opération de réhabilitation

ERBM de 61 logements de la cité des Corons verts a démarré en mars 2022 et s'est terminée à l'été 2024.

- L'opération de réhabilitation descendant 13 logements de la cité de la Mouchonnière a démarré en mai 2023. Dans le cadre de l'opération Corons verts-Mouchonnière, trois consultations ont été lancées en procédure adaptée. Concernant les travaux de reconstruction complète de la place des Corons verts, de requalification de la cité des Corons verts, de la place Eugène Lenglet et la requalification de la Mouchonnière, la consultation a été lancée pour avis le 28 novembre 2025.

Cette consultation est répartie en trois lots désignés comme suit :

- lot n° 1, « place des Corons verts et cités des Corons verts », estimé à 1 141 197,90 € HT ;
- lot n° 2, « place Eugène Lenglet et cité de la Mouchonnière », estimé à 866 577,61 € HT ;
- lot n° 3, « rénovation de l'éclairage extérieur de la place des Corons verts et de la cité des Corons verts, comprenant l'enfouissement des réseaux aériens Enedis et Télécom de la rue du Trannois entre le n° 410 et le n° 490 », estimé à 180 850 € HT.

Le montant total de ces travaux est estimé à 2 188 645,51 € HT.

Suite à l'analyse des offres, ont été retenues :

- pour le lot n° 1, la société Lhotellier Travaux Publics pour un montant de 759 999,98 € HT ;
- pour le lot n° 2, la société Jean Lefebvre Nord, pour un montant de 558 947,07 € HT.
- pour le lot n° 3, la société Olczak, pour un montant de 130 411,30 € HT.

Le montant de ces travaux s'élève donc à 1 449 358,35 €.

Par ailleurs, l'exécution de ces travaux emporte pour certains lots la réalisation d'un certain nombre d'heures de travail d'insertion :

- pour le lot n° 1, 434 heures ;
- pour le lot n° 2, 320 heures.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la région des Hauts-de-France en tant que gestionnaire du fonds européen Feder.

M. le Maire.- J'attire votre attention sur la comparaison entre l'estimation initiale, de presque 2,2 M€, et le coût des travaux sortis de l'appel d'offres : un peu moins

de 1,5 M€. Nous économisons un peu plus de 700 000 € entre l'estimation et les prix sortis d'enveloppe.

M. FRANÇOIS.- Merci, Monsieur Chéreau.

Effectivement, vous venez de noter, concernant les rénovations de la salle polyvalente des Corons verts, une amélioration entre le budget prévu et la réalité des travaux. C'est un point positif que je me permets de souligner.

Une question particulière sur le lot n° 1, concernant le désamiantage. C'est un sujet qui a touché beaucoup des logements des Corons verts. Je m'interroge sur la fin prévue des travaux de désamiantage — mais je vois que vous me faites signe de la main, je vous laisse...

M. LEROY.- Le lot n° 1 concerne la place des Corons verts mais pas la salle des Corons verts.

M. le Maire.- Il s'agit exclusivement de travaux de voirie, peut-être aurions-nous dû le signaler. D'autant que ce que nous avons projeté montrait un plan, une vision de la salle après travaux ; là, il s'agit uniquement de la voirie. Cela pouvait être source de confusion.

Passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 11.1 intitulée « Reconstruction complète de la place des Corons verts — Requalification de la cité des Corons verts — Requalification de la place devant l'école Eugène Lenglet — Requalification de la cité de la Mouchonnière » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

11.2. Création d'une cour oasis à l'école Eugène Lenglet — Réaménagement des espaces extérieurs — Passation du marché

M. le Maire.- Je passe la parole à Jean-Christophe Leclercq.

M. LECLERCQ.- Merci.

D'abord une petite présentation technique du projet. Il concerne une emprise d'environ 1 110 m², aujourd'hui imperméabilisée à 98 %, et qui ne comporte qu'un seul arbre. L'opération prévoit une requalification complète des sols, avec la mise en œuvre

de revêtements perméables permettant l'infiltration directe des eaux pluviales à la parcelle. Des enrobés drainants seront notamment réalisés — si le projet est retenu :

- pour le terrain de sport ;
- pour les zones permettant l'accessibilité des véhicules de secours, de services.

Le projet comprend également :

- la création d'espaces de jeu ;
- l'installation d'équipements durables et diversifié ;
- la plantation d'arbres et d'arbustes ;
- des aménagements — en lien avec la Journée verte — d'abris favorables à la biodiversité et à l'accueil de la faune locale ;
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'ensemble des salles de classe et du réfectoire situé au rez-de-chaussée ;
- la réalisation de travaux d'assainissement et de mise aux normes des sanitaires situés dans la cour principale.

Évidemment, une discussion se tiendra — c'est mon vœu — lors du prochain mandat. L'établissement s'inscrit dans un environnement qu'il faut prendre en compte. Les équipes enseignantes soulignent par ailleurs l'implication forte des élèves dans la pratique sportive, en particulier le football et le basket-ball. La création de la cour vise à diversifier les usages en favorisant les pratiques complémentaires ; activités sportives, détente, observation de la nature, créativité.

L'objectif poursuivi est de contribuer à l'amélioration du climat scolaire en favorisant le respect mutuel. Bien entendu, ce projet a vocation à être discuté en co-construction avec les parents, les enfants, les enseignants et les élus qui seront en poste.

Sous réserve de notification du marché, les travaux pourront débuter entre mai et juin 2026 pour une livraison prévisionnelle à la rentrée scolaire 2026-2027.

Je passe à la délibération en tant que telle.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier signé le 10 mars 2017 constitue un programme ambitieux visant à accompagner la transformation des cités minières autour de thématiques transversales et complémentaires. Le programme ERBM a notamment pour vocation la rénovation intégrée des cités minières à travers son volet consacré aux cadres de vie et à la requalification des espaces publics.

Dans le cadre des Corons verts, trois consultations ont été lancées selon une procédure adaptée portant sur :

- la reconstruction complète des Corons verts ;

- la requalification de la salle polyvalente des Corons verts ;
- la création de la cour d'école oasis Eugène Lenglet.

Concernant les travaux de la création de la cour d'école, la consultation a été lancée par avis publié le 27 novembre 2025. L'ouverture des plis s'est tenue le 12 janvier 2026. L'analyse des offres a été réalisée conformément au critère de jugement des offres définies dans les règlements de la consultation ; au regard de ces critères pondérés et de l'analyse des offres, a été retenue l'offre présentée par la société Parcs et Jardins Andriolo comme étant économiquement la plus avantageuse. Il est à noter que l'exécution de ces travaux comporte une clause d'insertion sociale prévoyant la réalisation de 80 heures de travail en insertion.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la présente délibération.

M. le Maire.- Comme dans la précédente délibération, nous faisons une petite économie par rapport à l'estimation, d'un peu plus de 16 000 € ; pas loin de 10 % de l'estimation.

M. THIERRY.- J'ai cru entendre dans la présentation que tout le monde — parents d'élèves, *et cætera* — allait être associé pour définir un petit peu ce qui allait être mis, mais l'appel d'offres est déjà passé, donc... Que reste-t-il comme marge de manœuvre, ou quelle enveloppe de réserve avez-vous sous le coude ?

M. le Maire.- Jean-Christophe.

M. LECLERCQ.- Nous avons eu un appel à projets et nous avons dû faire un dossier parce que les événements et le calendrier se sont précipités suite à de bonnes nouvelles. Nous avons souhaité évidemment intégrer la rénovation de la cour d'école dans le projet, raison pour laquelle nous avons passé ce marché de manière un peu précipitée.

Le modèle pris est celui de l'école oasis faite à Frais-Marais. Il s'agit à peu près de la même surface, du même prix, etc.

Toutefois, la partie « concertation », « co-construction » avec les habitants et les habitantes, les enseignants et les enseignantes, ainsi qu'avec les élus en charge, aura lieu entre le prochain mandat et la rentrée scolaire 2026. Nous sommes partis pour l'instant sur un modèle de base. Nous avons fait une consultation avec les enseignants en leur demandant ce qu'ils voudraient à peu près. Nous avons vu que cela correspondait par rapport aux budgets à ce tarif-là et que l'entreprise pouvait nous aider pour la création de cette cour d'école. Cependant, oui, nous avons effectivement dû faire un peu à l'envers de ce que nous avons fait au préalable, c'est-à-dire faire d'abord la consultation.

Pour autant, rien n'est figé. Si, demain, les enseignants et enseignantes, le CAUE — qui, demain, sera peut-être de la partie — nous disent « non, cela ne se fait pas

parce que ce n'est pas une demande dans notre école, ce n'est pas conforme, pas ce qui correspond à notre projet pédagogique », nous ferons autre chose.

M. le Maire.- Il ne faudrait pas que cela change l'économie générale du marché, mais nous avons des marges de manœuvre. En tout cas, si nous voulions élargir au financement que nous sollicitons, il fallait aller vite.

Pas d'opposition sur cette délibération ?

M. FRANÇOIS.- La raison, si j'ai bien compris la réponse qui, malheureusement, n'était pas claire, est que c'est bien pour aller chercher des financements sur le projet... Parce qu'on ne peut pas dire dans les mêmes phrases qu'une planification est faite, nous montrer des plans, et ensuite nous dire que ce sera fait en co-construction : par définition, c'est un oxymore.

M. le Maire.- C'est bien cela. Nous allons chercher 80 % de financement sur ce projet — comme sur les autres à Dorignies. Les délais étaient assez courts, nous avons donc dû présenter un premier plan, une idée générale.

Dans le cadre des marchés publics, si nous respectons le budget du marché et que ce sont les mêmes types d'intervention que ce qui a été vendu par l'entreprise, nous pouvons bouger : déplacer ici un banc, là un agrès. Nous avons quelques petites marges de manœuvre. Évidemment, il ne faut pas transformer complètement le projet.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 11.2 intitulée « Création d'une cour oasis à l'école Eugène Lenglet — Réaménagement des espaces extérieurs — Passation du marché » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

11.3 Requalification de la salle polyvalente des Corons verts — Passation des marchés

M. SIPIETER.- La consultation a été lancée par avis le 2 décembre 2025. Cette consultation est répartie en 12 lots ; je citerai après avec les montants et les entreprises. Le montant total de ces travaux est estimé à 1 594 252 € hors prestation supplémentaire — il n'y en a pour l'instant pas.

L'ouverture des plis a eu lieu le 12 janvier 2026.

Suite à l'analyse des offres, les offres suivantes ont été retenues comme étant économiquement les plus avantageuses :

- pour le lot n° 1, « Désamiantage », l'offre de la société Demolaf, pour un montant de 28 045 € HT ;
- pour le lot n° 2, « Gros œuvre — démolition », l'offre de la société SPIE Batignolles Nord, pour un montant de 149 000 € HT ;
- pour le lot n° 3, « Charpente bois — ossature », l'offre de la société Canopé Habitat et Service, pour un montant de 26 970 € HT ;
- pour le lot n° 4, « Couverture — bardages », l'offre de la société Hecfeuille, pour un montant de 163 184,89 € ;
- pour le lot n° 5, « Menuiseries extérieures », l'offre de la société Alnor, pour un montant de 87 327,56 € HR ;
- pour le lot n° 6, « Plâtrerie, plafond, doublage », l'offre de la société PL Aménagement Intérieur, pour un montant de 240 000 € HT.
- pour le lot n° 7, « Carrelage », l'offre de la société JV Carrelage pour un montant de 77 068,26 € HT ;
- pour lot n° 8, « Peinture — sols souples », l'offre de la société Lefebvre Père et Fils, pour un montant de 30 038,18 € HT ;
- pour le lot n° 9, « Équipements de cuisine », l'offre de la société HDC pour un montant de 53 904,80 € HT ;
- pour le lot n° 10, « Électricité — photovoltaïque », l'offre de la société Bercq Électricité, pour un montant de 107 000 € HT ;
- pour le lot n° 11, « Chauffage — ventilation — plomberie sanitaire », l'offre de la société Volpe Plomberie Chauffage, pour un montant de 211 562,36 € HT ;
- pour le lot n° 12, « Mobilier », l'offre de la société Sogemat Service, pour un montant de 19 538,80 € HT.

Le montant total de ces travaux s'élève donc à 1 193 570,55 € HT, soit 400 682 € en dessous de l'estimation.

L'exécution de ces travaux emporte pour certains lots une obligation de réserver un certain nombre d'heures de travail à l'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, à hauteur de :

- 85 heures pour le lot n° 2 ;
- 413 heures pour le lot n° 4 ;
- 172 heures pour le lot n° 6 ;
- 54 heures pour le lot n° 10 ;

- 106 heures pour le lot n° 11.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier :

- d'une subvention de la région Hauts-de-France en tant que gestionnaire du fonds européen Feder au titre de la requalification des espaces publics et des cités minières identifiées au titre de l'ERBM ;
- d'une subvention du fonds conjoint État-Région ERBM pour la rénovation urbaine et d'une participation Douaisis Agglo au titre de fonds de concours ERBM.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de cette délibération.

M. le Maire.- Comme tu le disais, c'est à peu près :

- 400 000 € d'économie sur cette délibération ;
- 700 000 € d'économie sur la première ;
- 16 000 € d'économie sur la deuxième.

Cela représente plus de 1 M€ d'économie par rapport à l'estimation sur ces trois projets, soit 8 à 9 % du budget global d'investissement de l'année 2026.

(Projection d'une photographie.)

Vous voyez que c'est une rénovation à l'identique. Nous allons en profiter pour modifier un peu les espaces et notamment avoir une entrée, sur la salle des Corons verts, qui ne soit pas en biais, puisque c'était une remarque.

Sur le côté gauche, vous apercevez, en face de la personne au t-shirt blanc avec un sac rouge, une porte vitrée qui est l'ancienne entrée : elle ne sera plus une entrée. Le grand sas derrière sera réintégré dans des espaces utiles — parce qu'il était, finalement, un lieu un peu vide, un peu froid qui ne servait pas beaucoup. L'entrée sera sur le côté à un endroit où se trouvent aujourd'hui des garages. Ces garages vont être réintégrés au projet pour avoir aussi des espaces de stockage, des espaces d'accès technique pour les compagnies qui viennent avec du matériel, etc. Nous avons vraiment complètement repensé la salle.

Je pense que nous allons aussi travailler sur sa sonorité parce que c'est une salle qui a un beau volume mais qui est un peu fatigante en termes sonores. Ainsi que le chauffage, tout à fait. Elle sera plus économe à l'usage et plus confortable.

La cuisine, qui est un à bout de souffle, sera revue. Les toilettes également, parce qu'ils sont un peu petits.

Mme DELATTRE.- La cuisine était sous-dimensionnée par rapport à l'équipement. Il ne faut pas s'inquiéter non plus pour les occupants des garages : en fait, une proposition leur est faite rue Édith Piaf, donc pas de souci à ce propos.

M. le Maire.- C'est cela. Toute une bande de garages, dont Édith Piaf, n'étaient pas tous occupés.

Y aura-t-il des voix contre ?

Monsieur François.

M. FRANÇOIS.- Simplement la question que j'ai posée concernant l'amiante et sur la fin des travaux, relative, sur cette délibération, au lot n° 1 sur le désamiantage de la salle. Avez-vous une réponse, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Je ne sais pas si j'ai tous les détails.

Yvon, as-tu des éléments ?

M. SIPIETER.- Non.

Une programmation de travaux successifs existe, et là, nous pouvons fournir le plan d'intervention des différentes entreprises. Ce n'est pas un souci.

M. le Maire.- Nous pouvons vous fournir ce calendrier. Après, je pense qu'il n'y a pas d'amiante massif ; c'est de l'amiante bien identifié dont nous savons où il est. Peut-être dans des gaines, ou des carrelages, ou dans les toilettes.

M. SIPIETER.- Surtout les toitures.

M. le Maire.- Et nous avons des entreprises qui savent faire.

Stéphanie.

Mme STIERNON.- Pas d'opposition, nous voterons la délibération. C'était juste l'occasion pour nous dire que nous étions heureux de voir cet ensemble de délibérations qui annoncent un certain nombre d'aménagements sur le quartier de Dorignies. Il faut le noter, c'est plutôt positif pour les habitants.

La salle des Corons verts, nous en parlions récemment : oui, pour y avoir fait une réunion publique récemment, nous souscrivons à ce qui a été dit en matière de sonorisation, et de réfection de la salle de manière générale.

Nous aurions aimé que l'on puisse rappeler dans les grandes lignes le calendrier envisagé, que ce soit sur les parties « voirie », « salles polyvalentes » ou « cour oasis » ; même si c'est dans les grandes lignes, puisque nous sommes conscients que c'est pour le prochain mandat.

Il faut aussi se dire que, quelle que soit la majorité des prochains mandats, il sera bien évidemment nécessaire de penser aux réunions de suivi de chantier et à la concertation des habitants, parce qu'on sait à quel point ils peuvent, de par leur usage,

repérer des difficultés dans les travaux. Notamment par exemple les espaces de voirie pour lesquels nous savons que lorsque les attentes n'y sont pas écoutées et entendues, cela peut générer un peu de frustration. Toutefois, nous ne doutons pas que tout un chacun l'aura en tête.

M. le Maire.- Des visites sur le terrain avec les conseils de quartier seront sans doute faites, des choses imaginables.

Yvon.

M. SIPIETER.- Voici le calendrier :

- Toutes les factures seront données pour octobre et novembre 2027, qui est une obligation qui nous est faite pour bénéficier des fonds Feder.
- Tous les travaux seront terminés pour novembre 2027.
- La salle des Corons verts sera, je pense, mise en service en même temps, afin qu'il n'y ait pas de travaux sur les parkings ou choses similaires gênantes pour la population qui pourrait utiliser cette salle.

M. le Maire.- Très bien.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 11.3 intitulée « Requalification de la salle polyvalente des Corons verts — Passation des marchés » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

11.4. Entretien correctif des installations d'éclairage extérieur — Passation du marché et de l'accord-cadre

M. le Maire.- Un petit marché assez classique d'entretien correctif des installations d'éclairage. Ce n'est pas du remplacement massif.

M. LEROY.- Non, c'est simplement de l'entretien des installations électriques.

Un appel d'offres relatif à l'entretien de ces installations électriques extérieures a été passé. Deux lots ont fait l'objet d'un marché :

- Le lot n° 1, « Intervention sur les points lumineux et les armoires de commande », estimé à 65 000 € pour la solution de base, et 15 000 € pour la prestation supplémentaire « Astreinte du samedi matin de 12 h 00 jusqu'au lundi matin 12 h 00, jours fériés compris ».

- Le lot n° 2, « Intervention sur les circuits d'installation électriques et les canalisations ». Ce lot est passé sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bon de commande pour un montant maximum annuel fixé à 50 000 €.

Les deux lots sont conclus pour une période initiale d'un an reconductible et annuellement dans la limite de trois reconductions.

Le lot n° 1 permet d'assurer un service d'astreinte de maintenance du lundi, 12 h 00 au samedi, 12 h 00.

Le lot n° 2 permet la maintenance des installations de la collectivité en matière de câble et canalisation.

Le marché et l'accord-cadre actuel d'entretien des installations d'éclairage extérieur arrivent à échéance le 22 mai 2026.

Afin d'anticiper les prochaines élections et de garantir l'attribution de ce marché, la consultation en amont a assuré la continuité des prestations : il a été décidé de lancer la consultation.

M. le Maire.- Marché classique.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 11.4 intitulée « Entretien correctif des installations d'éclairage extérieur — Passation du marché et de l'accord-cadre » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

11.5. Travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension — Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny — Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

M. le Maire.- Il s'agit d'un petit avenant, léger.

M. LEROY.- Oui, parce que les travaux sont finis.

Dans le cadre des travaux de construction de la ligne B du bus à haut niveau de service, programmés en 2024, nous avons réalisé la reconstruction complète de l'avenue De Lattre de Tassigny. Cette opération intégrait l'enfouissement des réseaux électriques basse tension.

Le montant de ces travaux était estimé à 55 880,28 € HT.

Conformément à la délibération en date du 27 juin 2024, en contrepartie de la réalisation de ces travaux Douaisis Agglo s'était engagée à participer à hauteur de 40 %, soit 22 352 € HT.

L'enveloppe financière des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension a été modifiée en raison de l'actualisation du montant de l'opération. Le coût total de l'opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension pris en compte à la suite de l'actualisation des prix s'élève à 57 168,13 € HT.

Le montant de la participation de Douaisis Agglo passe ainsi de 22 352 € HT à 22 860 € HT.

Je voudrais aussi dire que c'était ma dernière délibération. Je vous remercie tous, pendant 12 ans pour certains, six ans pour d'autres, de m'avoir écouté, de m'avoir quelquefois supporté. Je remercie M. le Maire de m'avoir fait confiance, mes collègues d'avoir travaillé avec eux, et merci beaucoup aux services. Comme disait Jean-Louis Aubert, du groupe Téléphone, dans un de ses titres : « Voilà, c'est fini. »

M. le Maire.- L'amitié n'est pas finie. En tout cas, comme pour Nathalie tout à l'heure, un grand merci pour le travail que tu as réalisé, Jean-Michel, et un grand bravo.

C'était, une délibération, finalement — l'émotion et les remerciements mis à part — assez classique. C'est un avenant — asseyez-vous — de 515 €.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 11.5 intitulée « Travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension — Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny — Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

POINT N° 12 — JARDINS ET CADRE DE VIE

12.1. Maintenance des espaces verts — Attribution des accords-cadres

M. le Maire.- Nous avons une série d'accords-cadres à attribuer.

M. LECLERCQ.- Je salue mon collègue, qui était également mon binôme — enfin non, puisque nous étions plusieurs au SMTD à avoir travaillé sur pas mal de projets. Effectivement, c'est un très gros travail que la voirie.

Je souhaite tout d'abord, par rapport à cette délibération, saluer le travail des agents et des techniciens du service du Cadre de vie qui ont procédé à l'analyse des offres, étudié les mémoires techniques et éclairé utilement la commission d'appel d'offres dans ses travaux.

Dans le cadre du renouvellement des accords-cadres relatifs à la maintenance des espaces verts, une procédure d'appel d'offres a été lancée en juillet 2025. Cette consultation a été décomposée en huit lots distincts :

- lot n° 1, « Élagage, démontage, taille architecturée, abattage et dessouchages, taille de plantes grimpantes » ;
- lot n° 2, « Entretien d'un terrain synthétique de hockey » ;
- lot n° 3, « Entretien des terrains des grands jeux engazonnés » ;
- lot n° 4, « Entretien des terrains de grands jeux synthétiques » ;
- lot n° 5, « Entretien des espaces verts dans la ville » ;
- lot n° 6, « Entretien des espaces du secteur de Frais-Marais, réservé à une entreprise adaptée ou à un établissement et service d'aide par le travail » ;
- lot n° 7, lot spécifique que nous avons souhaité mettre en place pour les espaces verts du secteur Dorignies ;
- le lot n° 8, « Entretien des espaces verts et des cimetières de la ville ».

L'analyse des offres a été réalisée conformément au critère du jugement défini dans le règlement de consultation. Lors de la réunion du 28 janvier 2026, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

- pour le lot n° 1, la société SMDA ;
- pour le lot n° 2, la société Aquaclean ;
- pour le lot n° 3, la société ID Verde ;
- pour le lot n° 4, la société Sportclean ;
- pour le lot n° 5, la société ID Verde ;
- pour le lot n° 7, la société Créons vert ;
- pour le lot n° 8 : la société Chavigny.

À noter que l'exécution de ces prestations comporte pour certains lots une clause d'insertion sociale et la réalisation d'un volume d'heures :

- pour le lot n° 1, entre 42 et 143 heures en fonction des bons de commande ;

- pour le lot n° 5, entre 114 heures et 228 heures en fonction des bons de commande.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer les accords-cadres et à intervenir avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour l'ensemble des lots susmentionnés.

M. le Maire.- Pas de question sur cette délibération ?

M. THIERRY.- Le lot n° 6 n'a pas eu le droit d'être cité.

M. LECLERCQ.- Oui, tout à fait. Au temps pour moi. C'est bien, à cette heure-ci, tout le monde suit.

Pour le lot n° 6, « Établissement et service d'aide par le travail », a été retenue l'association La Vie active, Esat dont le siège social est situé à Arras.

Merci, Xavier Thierry.

M. le Maire.- C'était le lot n° 6, pour Frais-Marais.

Pour le lot n° 7, on reparle de Dorignies. Décidément cela aura été un conseil très dorignois, un festival de bonnes nouvelles et de marchés importants pour ce quartier. Je sais que Marie s'en réjouit très fortement, et moi aussi.

Revenons au marché des espaces verts.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 12.1 intitulée « Maintenance des espaces verts — Attribution des accords-cadres » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

Merci beaucoup.

POINT N° 13 — AMÉNAGEMENT-AFFAIRES IMMOBILIÈRES

13.1. Désaffectation — Déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie et échange de parcelles entre Norevie et la Ville, rue de Dechy et rue d'Auby

M. le Maire.- C'est un petit sujet qui prépare d'ailleurs un investissement de Norevie.

Mme BONY.- La délibération concerne la société Norevie, qui a plusieurs projets sur le terrain rue d'Auby à Dorignies.

Deux permis de construire ont été délivrés :

- pour une construction de 14 logements ;
- pour une construction de 40 logements.

La Ville cède une partie de ses terrains. Il est donc demandé d'accepter ces délaissements de voirie pour permettre ces constructions dans un quartier qui en a besoin — comme dans tous les quartiers Douaisiens, je dirais. Nous avons besoin de nouveaux logements.

M. le Maire.- En fait, c'est dans les deux sens.

Vous avez tout le plan derrière : je crois que la partie bleue va de la Ville à Norevie, et la partie jaune de Norevie à la Ville.

Mme BONY.- Oui, un plan vous est joint.

Je dirais que c'est une délibération classique pour les rétrocessions et pour que les constructions soient à la fois bien installées et que les parties de la voie publique soient aussi correctes pour les habitants.

M. le Maire.- Comme les surfaces ne sont pas exactement les mêmes, Norevie, au final, nous verse 15 000 €. Il y a une petite soulte.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 13.1 intitulée « Désaffectation — Déclassement du domaine public communal d'un délaissé de voirie et échange de parcelles entre Norevie et la Ville, rue de Dechy et rue d'Auby » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

Mme STIERNON.- S'il vous plaît ?

M. le Maire.- Pardon. Stéphanie.

Mme STIERNON.- Je ne suis pas au bon endroit ; quand je me signale, c'est compliqué.

M. le Maire.- Je te vois dans l'alignement de tout un ensemble de personnes, perdue dans la foule, alors que d'autres se détachent davantage dans ma vision.

Excuse-moi, je t'en prie.

Mme STIERNON.- C'est ma discrétion.

Juste pour dire que nous votons bien sûr cette délibération, mais, en toute honnêteté, elle a quand même occasionné des débats au sein de notre groupe.

Il ne s'agit pas tant de l'échange de parcelles, qui, nous le comprenons, comme cela a été expliqué, est proposé pour faciliter la réalisation d'un projet de construction de logements sociaux, il s'agit plutôt d'une lassitude face aux manquements réguliers du bailleur Norevie par rapport à ses obligations vis-à-vis de ses locataires. Nous en avons déjà parlé dans cette instance. Certains d'entre nous, en toute honnêteté, souhaitaient voter contre cette délibération en raison de la situation des locataires, notamment des résidences Gayant et des 40. Alors, c'eût été un refus non polémique mais symbolique.

Vous l'aurez compris : après débat, nous avons considéré qu'il était plus pertinent évidemment de voter cette délibération pour permettre le projet. Sur le fond, nous souhaitons que des logements sociaux soit construits, bien sûr.

Néanmoins, nous souhaitons que des logements — et pourquoi pas la moitié d'entre eux — soient réservés en priorité aux locataires de la résidence Gayant et des 40 qui se trouvent dans les situations de logement les plus dégradées. Ces situations, si elles ne relèvent pas d'insalubrité relèvent au moins de l'indignité, ce qui est déjà intolérable pour nous tous et toutes — je n'en doute pas.

Je ne détaillerai pas ces situations ici, on les connaît déjà. Il s'agit en fait de proposer des solutions concrètes et justes, et il nous semble que la réservation de logement est un levier que l'on peut activer et que le bailleur doit entendre au regard de ses manquements.

M. le Maire.- En l'occurrence, pour les 40, ce sera le cas puisque, de toute façon, ils sont les premiers à la démolition après la construction de ces nouveaux logements. Après cela, sauf si des gens choisissent de changer de quartier, ils seront prioritaires dans ces nouveaux logements.

Tu vas dans les mêmes sens que la vigilance constante que nous avons auprès de Norevie. Nous avons su reconnaître certaines choses positives : les projets de rénovation — il était temps — à Gayant, que nous ont présentés le mois dernier deux salariés de Norevie, sont une bonne chose. Cependant, oui, il ne faudra pas s'arrêter là. Il y a beaucoup de choses à faire et il ne se passe pas de semaine sans que nous ne mettions une amicale pression sur notre partenaire.

M. LEROY.- J'ai failli dire qu'il ne se passe pas de jour sans cette amicale pression.

13.2. Cession d'une licence IV — Ancien café Le Carillon, 127 rue de la Mairie

Mme BONY.- Une personne va effectivement prendre la gestion du Carillon. Vous avez dû certainement vous apercevoir récemment que beaucoup de travaux, quand même, avaient été réalisés.

L'ouverture est prévue, sauf erreur de ma part, pour le mois de mai. Il s'agit maintenant de lui permettre effectivement d'exploiter ce café en lui cédant une licence IV pour une somme de 10 000 €.

M. le Maire.- De mémoire, c'est le prix auquel nous l'avons achetée.

Mme BONY.- Oui, c'est cela.

M. le Maire.- Le calendrier que tu donnais est le bon : nous aurons fini nos travaux de propriétaire sur les bâtiments — pour un montant d'à peu près 120 000 € — en avril, et le preneur fera ses travaux dans la foulée, pour ouvrir assez rapidement.

Mme BONY.- La sortie de secours est d'ailleurs bien prévue par l'arrière et la servitude de la Ville.

M. le Maire.- Exactement.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 13.2 intitulée « Cession d'une licence IV — Ancien café Le Carillon, 127 rue de la Mairie » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

13.3. Cession des étages de l'immeuble sis 127 rue de la Mairie

M. le Maire.- On est juste à côté, en fait.

Mme BONY.- C'est au-dessus.

Lorsque nous avons acquis ce bâtiment, des locataires, dans les étages supérieurs, s'y trouvaient dans des meublés aux conditions d'accueil pas très favorables — quasiment insalubres. Il avait été décidé que nous céderions la gestion — ou plutôt, la propriété — des étages supérieurs pour ne pas avoir à gérer des locataires.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver la délibération, qui concerne la cession de ces étages supérieurs.

M. le Maire.- Je crois d'ailleurs qu'il est possible de créer des paliers communs, en tout cas des circulations, entre l'immeuble d'à côté et celui-ci pour profiter de l'entrée qui est celle de l'immeuble voisin.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- **La délibération 13.3 intitulée « Cession des étages de l'immeuble sis 127 rue de la Mairie » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

13.4. Cession de l'ensemble immobilier sis à Douai, 38 rue Saint-Samson

Mme BONY.- L'immeuble qui se trouve rue Saint-Samson et au coin de la rue dont je ne sais plus le nom.

M. le Maire.- C'était l'immeuble qui accueillait les services du Département et que nous avons dû, je crois, désaffecter le mois dernier.

(Échanges hors procès-verbal.)

Celui qui est à côté de la pharmacie.

Mme BONY.- Il est prêt, maintenant, à être cédé : nous vous demandons de bien vouloir accepter la cession de ce bâtiment, qui ne sera maintenant plus dans notre patrimoine.

M. le Maire.- Cela au prix des domaines : 350 000 €.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- **La délibération 13.4 intitulée « Cession des étages de l'immeuble sis 127 rue de la Mairie » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.**

Voyez, c'est le genre de recette que nous ne pouvions pas mettre au budget prévisionnel puisqu'elle n'était pas encore signée — maintenant, même si pas encore signée, elle est votée. C'est une recette qui s'ajoutera à nos recettes de l'année dans un budget modificatif.

POINT N° 14 – RESSOURCES HUMAINES

14.1. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- Il s'agit uniquement de remplacements. Nous avons aussi une réussite à un concours mais pas de création nette de poste.

Délibération assez classique. Si vous avez des questions dessus, je peux y répondre ; sinon, je la mets aux voix.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? *(Aucune voix.)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix.)*

- ***La délibération 14.1 intitulée « Modification du tableau des effectifs » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.***

POINT N° 15 – DIVERS

15.1. Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence « lecture publique »

M. le Maire.- Douaisis Agglo nous a soumis la modification des statuts de deux sujets :

- la compétence « lectures publiques » ;
- la compétence « organisation d'un trophée sportif de pétanque ».

En l'occurrence, les deux sujets ont déjà été votés par Douaisis Agglo, et je pense que la plupart d'entre nous les ont d'ailleurs votés favorablement.

Nous pouvions soit ne pas répondre, ce qui aurait valu accord, soit le passer formellement en conseil. Je vous propose pour ma part de valider ces deux modifications de statut qui, à mes yeux, ne posent pas de problème.

Mme STIERNON.- J'avais une question sur la première modification ; et je signale que, sur la deuxième, je m'étais abstenue en conseil d'agglo. Pour nous, en tout cas, la position sera la même, puisqu'elle correspond à notre idée : ce n'est pas un projet de territoire cohérent. J'avais déjà pu l'exprimer en conseil d'Agglo concernant la

compétence « organiser des trophées de pétanque » spécifiquement. Nous nous abstenons.

Pour ce qui est de la compétence en lecture publique, nous voulions quand même vérifier un point. Il est question en plusieurs endroits de la délibération du transfert de compétences. Histoire de bien clarifier pour tout le monde : ce transfert de compétences se fait pour l'Agglo mais n'empêche en rien les communes d'avoir également la compétence. Sommes-nous bien d'accord ?

L'idée est bien qu'ait lieu un transfert de compétences à l'Agglo pour permettre un meilleur réseau en matière de lectures publiques venant en complément de ce que peuvent faire les Villes.

M. le Maire.- C'était bien l'esprit de la proposition.

Au demeurant, c'étaient des propositions que j'avais transmises aux présidents et la proposition de l'Agglo était très équilibrée : chaque commune conserve sa liberté sur les acquisitions, sur les horaires d'ouverture, sur ses événements, sur sa politique culturelle. Simplement, un réseau est mis en place, qui permet que, demain, des livres puissent être empruntés ici et rendus là ; qu'il puisse y avoir, à terme, une base de données commune ; peut-être, ponctuellement, si les communes et les bibliothèques le souhaitent, des événements en commun — par exemple les Nuits de la lecture. Toutefois, oui, chaque bibliothèque garde son autonomie et notamment sur les achats de livre.

Cela me paraît très équilibré, et je vous propose de voter la délibération 15.1 sur la compétence « lecture publique ».

Franz Quatreboeufs veut d'abord la parole.

M. QUATREBOEUF.- Je vous félicite, pour le coup, de le soumettre au vote plutôt que de laisser le délai de l'accord tacite s'écouler.

J'ai souvent dit — et il vous est arrivé, parfois, de me rejoindre — que nous ne pouvions que souhaiter que Douaisis Agglo élargisse ses compétences parce que nous avons un certain nombre d'équipements — je pense notamment à des équipements culturels — qui bénéficient à l'ensemble de l'agglomération mais que l'Agglo ne finance parce que n'entrant pas dans ses compétences.

Encourageons donc par un vote positif Douaisis Agglo, non pas à se substituer à nous, mais à coexister avec nous. Cela lui permettra de soutenir le fonctionnement d'un certain nombre de nos structures qui sont une charge de centralité alors qu'elles bénéficient à toute l'agglomération. Je m'en réjouis donc.

M. le Maire.- Parfait. Je passe la 15.1 au vote.

(Il est procédé au vote à main levée — 38 votants.)

Qui est contre ? (Aucune voix.)

Qui s'abstient ? (*Aucune voix.*)

- *La délibération 15.1 intitulée « Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence « lecture publique » » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

15.2. Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence pour l'organisation d'un trophée sportif de pétanque

M. le Maire.- Je crois comprendre qu'il y aura des abstentions. Nous allons donc voter sur tablette

(Il est procédé au vote électronique — 38 votants.)

Qui est contre ? (*Aucune voix.*)

Qui s'abstient ? (*3 voix.*)

- *La délibération 15.2 intitulée « Modification des statuts de Douaisis Agglo — Compétence pour l'organisation d'un trophée sportif de pétanque » est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES

M. le Maire.- Des questions sur les décisions directes ?

Monsieur Quatreboeufs, je vous en prie.

M. QUATREBOEUF.- À propos, simplement, du paiement dématérialisé du stationnement, en page 171.

On m'a signalé que le coût indiqué sur les horodateurs ne correspond pas aux tarifs pratiqués par Easypark. Peut-être est-ce simplement un affichage qu'il faudrait renouveler. On m'a indiqué qu'Easypark facturait 85 centimes les 31 minutes alors qu'il était indiqué, sur les horodateurs, 80 centimes pour 40 minutes. Incontestablement, c'est plus cher alors que c'est affiché moins cher.

Il y a également un forfait de frais de service de 0,25 centime par demi-journée qui n'existait pas avant. C'est l'occasion aussi de signaler que le coût a augmenté et que les automobilistes n'en sont pas forcément informés, puisque l'affichage n'est pas le bon.

M. le Maire.- D'accord, nous allons regarder tout cela.

Jean-Michel peut peut-être répondre.

M. LEROY.- Pour les 85 centimes de différence, je n'ai pas la réponse ; nous allons vérifier au niveau des services.

En revanche, pour l'histoire des 25 centimes, deux systèmes sont possibles — j'utilise Easypark :

- Pour ne pas être facturé des 25 centimes, il faut cocher le système basique.
- Si vous cliquez sur « autre opération », vous payez 25 centimes par opération.

Nous allons essayer de communiquer là-dessus au niveau de la Ville.

M. THIERRY.- Plus les 2 € par mois, aussi.

M. LEROY.- (*Intervention inaudible ; microphone fermé.*)

M. le Maire.- Nous essaierons peut-être de le repréciser sur le site Internet, dans nos réseaux sociaux, puisque ce n'est pas forcément limpide pour tout le monde. Parfait, ce point-là est réglé.

Jean-Christophe.

M. LECLERCQ.- Je me permets de prendre la parole sur les décisions directes, ce qui est rare. À propos d'une décision directe concernant les tags.

Je sais que c'est un sujet qui intéresse beaucoup M. Quatreboeufs. Il m'avait interrogé lors de la dernière un dernier conseil municipal sur encore une fois sur ce que nous ne faisons, ce que nous ne faisons peut-être pas : alors qu'en fait, non, ce sont vraiment des actions que nous menons. J'avais dit que je lui ramènerais quelques chiffres.

J'ai quelques chiffres :

- entre 2022 et 2025, 2 959 tags ont été enlevés ;
- en 2025, 488 tags ont été enlevés, uniquement par l'entreprise.

Je rappelle aussi que nos agents sont équipés d'un camion avec tout le nécessaire pour effacer les petits tags qui ne nécessitent pas l'intervention de l'entreprise. Nous ne sommes pas loin de 700 tags l'année et sommes très contents, cela fonctionne très bien.

Bien sûr, nous aimerions intervenir le plus rapidement possible, effacer tous les tags dans les 48 heures. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible. L'entreprise, qui fait deux à trois tags par jour en moyenne, ne se déplace pas seulement pour deux ou trois tags : elle se déplace pour en faire une trentaine.

Je me permets aussi d'ajouter qu'à chaque fois que nous sommes devant un mur avec un tag et que nous faisons intervenir l'entreprise, nous le prenons en photo, ce qui permet aux contrevenants, s'ils sont pris en flagrant délit, de se justifier non seulement du tag actuel, mais aussi de tous les autres qu'ils auraient pu faire, afin d'alourdir le dossier.

Je rappelle que c'est quand même un délit et que nous avons aussi voté une délibération qui verbalise également les autocollants sur la voie publique, que nous voyons malheureusement proliférer ces derniers mois.

M. le Maire.- Merci, Jean-Christophe.

Y a-t-il d'autres questions sur les décisions directes ?

(Pas de demande de prise de parole.)

POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Y a-t-il des questions diverses ?

Mme De BEUKELAER.- Oui, Monsieur le Maire.

Dans les autres sujets qui ont pu émouvoir certains Douaisiens et Douaisiennes, il était question également des dotations d'horaire pour le lycée Châtelet. Je ne sais pas si vous avez d'autres éléments.

Nous sommes confrontés, comme partout en France, à une baisse démographique, et c'est ce qui permet à l'Éducation nationale de justifier — en partie à juste titre — d'une baisse de moyens.

Sauf que l'on nous rappelle dans le même temps que l'école de la République est aussi en grande difficulté — et les informations en font régulièrement l'écho ces derniers temps —, qu'elle fait face à de vraies difficultés de violences, de difficultés d'enfants en très grande souffrance. Malheureusement, ce n'est sans doute pas en réduisant les moyens encore de l'école que cela va s'améliorer. Nous pouvons donc comprendre en partie la grande inquiétude des élèves, des enseignants et des familles de ces établissements qui seront touchés par les baisses de dotation.

M. le Maire.- Il est vrai que lorsque les baisses de dotation accompagnent une baisse des effectifs dans les mêmes proportions, voire un peu moins, on peut comprendre ; mais là, à Châtelet, les effectifs, cette année, sont stables voire en légère hausse. Comme disait le proviseur, Châtelet a dû perdre, je crois, 147 heures ces dernières années ; cette année, c'en est encore 25 qui seront soustraites. Cela fait finalement un total qui doit avoisiner les 170 heures, soit l'équivalent d'une dizaine de professeurs agrégés.

J'ai fait part de mon incompréhension aux proviseurs et je vais faire un courrier au recteur pour lui demander de réexaminer cette position parce que j'ai le sentiment que Châtelet est vu comme un lycée aisé. C'est un lycée très mixte ; il s'y trouve sans doute des élèves de familles aisées, mais pas que. C'est un lycée de classe moyenne, où se

trouvent aussi des familles modestes. Je pense que cela représente une charge lourde pour ce lycée qui est en plus le lycée de référence, historique de notre ville.

Merci.

Madame Craeye, je vous en prie.

Mme CRAEYE.- J'ai une remarque est une question.

J'ai pu observer hier sur les réseaux sociaux votre déhanché à la Maison des liens. J'étais heureuse de voir que cet espace était aussi ouvert aux élus, puisque j'ai fait une expérience un petit peu amère il y a une quinzaine de jours, quand je m'y suis rendue, tout simplement. J'ai pris un thé avec une Frais-Maraisienne que je connais bien, en me mettant vraiment à l'écart, sans faire de prosélytisme quel qu'il soit. À un moment, une de vos colistières et présidente d'association de ce quartier est arrivée. Quand elle m'a vue, elle a demandé à la personne chargée de gérer les ouvertures et allées et venues de ce lieu de venir me voir pour me demander de ne pas faire de réunion politique, alors que je n'étais absolument pas en train de faire une réunion politique, j'étais simplement en train de prendre un thé avec une Douaisienne en tant que Douaisienne, sans papiers, sans aller faire de politique quelle qu'elle soit.

Je voudrais peut-être rappeler quand même que cet espace est aussi ouvert aux Douaisiens, qu'ils soient élus ou non, Il est vrai qu'il était assez gênant de devoir se prendre ce type de réflexion, qui n'était selon moi pas du tout justifiée.

Ensuite, une question sur une situation au niveau des Partiaux de Dorignies - Toits de vie. Avez-vous des informations sur ce qui se passe concernant les résidents de ce foyer ? On a su hier que deux femmes avaient été retrouvées décédées. J'ai su aussi qu'il y a une dizaine de jours — un peu plus, pardon —, une personne a aussi été retrouvée morte — M. Zénagui, retrouvé 10 jours après son décès. L'équipe était au courant des problèmes de santé et personne n'avait pensé à alerter sur son absence. Je voulais savoir si vous aviez des informations sur ce qui se passe au niveau du foyer des Partiaux.

M. le Maire.- Je vous remercie de ces deux questions.

Sur Pour ce qui est de la première, je pense effectivement qu'il y a eu un malentendu. Autant il est vrai — je pense que vous en serez d'accord — qu'en cas de réunion politique, celle-ci encadrer par un certain nombre de règles, mais ce n'était pas le cas, et je vous en donne acte. Si vous le dites, je vous crois évidemment volontiers.

Je le redis pour que ce soit clair : les élus sont évidemment les bienvenus dans tous les lieux publics de la ville, surtout lors de moments collectifs comme ceux-là et ouverts à la population. Si vous venez en visiteuse et en Douaisienne, vous êtes donc la bienvenue.

Mme CRAEYE.- Ce n'était même pas collectif, j'y allais juste prendre un thé avec une personne.

M. le Maire.- Je vous le confirme. Vous avez le droit de revenir y prendre un thé en tant que Douaisienne, et en tant qu'élue *a fortiori*.

Quant au deuxième sujet — avant de passer la parole à François Guiffard —, j'ai eu un long échange hier avec Mehdi Benaddi. Je sais d'ailleurs que Hocine Mazy avait aussi appelé pour lui témoigner d'abord notre soutien, parce que pour un directeur, pour toute son équipe aussi, ce ne sont pas des moments faciles à vivre.

Il m'a fait une explication longue sur la manière dont s'était passée la découverte. Pour le coup, les deux femmes qu'on a trouvées le même jour sont en fait restées très peu de temps seules à terre dans leurs chambres. Elles ont été retrouvées très vite. Ces deux femmes avaient des âges très différents ; dans les deux cas, malgré tout, des pathologies ou des situations peuvent expliquer leur décès.

Par égard pour les familles, je ne veux pas rentrer dans les détails, mais il s'agissait vraiment pour ces deux situations-là d'une malheureuse coïncidence, sans aucun lien entre les deux. Aucune suspicion non plus ; les funérailles ont eu lieu, je crois, de manière classique — en tout cas, les corps ont été rendus aux familles. Ce sont des choses qui arrivent.

Une partie de la population qu'héberge ce foyer peut être des gens avec une vie pas forcément simple, qui ont une situation de santé pas toujours optimale. Coup sur coup, c'est arrivé le même jour.

En revanche, Mehdi Benaddi m'a dit que lorsque les pompiers sont arrivés, ces derniers lui ont fait spontanément la remarque suivante : « Les locaux sont bien, les parties communes sont en bon état, c'est bien entretenu et un bel endroit. » J'y vais régulièrement. Nous y sommes allés, avec Mohamed Khéraki, pour souhaiter nos meilleurs vœux aux résidents, en début d'année et avons passé un très bon moment, c'était très agréable. Que je vienne de manière invitée ou impromptue, j'ai toujours le sentiment d'un lieu tenu, propre, accueillant, et je rencontre des gens qui sont heureux d'être là et qui sont bien.

Deux foyers existent :

- une résidence sociale, quasiment du logement social, je crois, à peu de chose près ;
- ce qui est davantage un foyer, où il s'agit plutôt de parcours résidentiels, de gens un peu plus en phase d'insertion.

Dans les deux cas, mon impression personnelle est que c'est un lieu qui va bien.

Je renouvelle, à l'occasion de votre question, tout mon soutien à Mehdi Benaddi et à son équipe qui, je crois, ont bien réagi dans cette circonstance.

M. GUIFFARD.- En réalité, je voulais intervenir sur le même sujet que Mme Craeye, et puis, par la même occasion, lui apporter mon soutien, même si je suis satisfait de la réponse que vous lui avez formulée. Effectivement, il n'est pas normal qu'un élu, quelle que soit sa sensibilité, puisse être refusé d'une quelconque salle de la ville.

Vous connaissez les réserves que j'ai déjà exprimées quant au projet la Maison des liens. Elles se doublent aussi du fait qu'il m'ait été refusé d'y organiser une réunion publique dans le cadre précis des élections municipales, sur un créneau où — je l'avais demandé expressément, et en avais fait une condition — aucune association n'avait réservé la salle : par conséquent, je ne bloquais personne à ce moment-là. J'insiste sur le fait que c'était une condition que j'avais demandée aux services. Le fait est que dans les quartiers de Frais-Marais, c'est vrai, il existe tension concernant les mises à disposition des salles, et ce n'est pas évident.

Là, on est quand même dans un espace démocratique important et précis : une élection. Chaque candidat doit pouvoir jouir, d'une certaine façon, des salles dont dispose la Ville afin de pouvoir y tenir une réunion publique. Le temps de cette campagne, je pense qu'on pourrait l'autoriser ; paraît-il que cela ne l'était pas par le règlement intérieur ou la convention. Je ne sais pas, juridiquement, ce qu'il en est, mais je souhaiterais vraiment que chacun et chacune puisse, ici, y apporter une attention particulière. Quel que soit le type d'élection, chaque candidat — quelle que soit sa sensibilité — devrait pouvoir... Là, nous parlons de Maison des liens, quand même, nous parlons du lien démocratique qui existe entre un citoyen et un candidat ou une candidate. En l'occurrence, j'aurai trouvé cela beaucoup plus positif si celle-ci était ouverte dans ce cadre.

M. le Maire.- La consigne que j'avais donnée est qu'il soit effectivement possible de mettre des salles à disposition à la Maison des liens, à condition que :

- cela concerne des moments où elle est gérée comme une maison des associations ;
- cela fonctionne avec des réservations de créneaux ;
- cela ne prenne la place d'aucune association.

Si ces conditions peuvent être respectées, je n'y vois pas d'opposition.

Je me retourne en tout cas vers les services : je veux être attentif à ce que chaque candidate ou chaque candidat ayant besoin, souhaitant faire une réunion publique dans un quartier puisse y trouver une solution. Encore une fois, sans dégager une association. Il n'en est pas question, et ce ne serait pas forcément favorable, pour la candidate ou le candidat ; mais que l'on trouve une solution dans les quartiers.

Je n'ai pas de solution immédiate mais nous allons regarder cela.

M. GUIFFARD.- Pour prolonger l'échange, j'avais eu un premier retour, négatif, de la part de vos services. En l'état, on m'a refusé la Maison des liens. C'est cela que j'exprime à l'instant. Pour autant, on m'a renvoyé vers la salle des fêtes de la Solitude ; pas forcément à une date qui m'arrange, mais bon, je le fais.

Sur le principe de départ, je pense qu'il aurait été bien que chacun et chacune puisse en bénéficier.

M. le Maire.- Dont acte.

D'autres questions diverses ?

M. QUATREBOEUF.- Vraiment très bref.

On m'a signalé — je l'utilise rarement dans ce sens — que la rue Jacques-Desbonnet était vraiment devenue presque non carrossable. Je sais que vous attendez la fin des travaux pour la refaire, mais ne faudrait-il pas boucher quelques trous à titre provisoire ? Apparemment, cela commence à devenir vraiment dangereux.

M. le Maire.- Je partage votre impatience pour la rue Desbonnet, mais si on a des gros engins de chantier qui doivent passer par une rue qui nous coûtera trois fois le prix habituel. Oui, la refaire complètement, je vais attendre un petit peu. En tout cas c'est mon souhait, cela dépendra du prochain conseil municipal.

Nous sommes en train de faire beaucoup de rustines. Il y a eu des endroits où ça a sauté avec l'hiver — pas si froid mais il y a eu du gel quand même — et nous n'arrêtons pas, avec le service de la Voirie de boucher des trous. Nous irons le faire rue Jacques Desbonnet, c'est une bonne suggestion.

Avons-nous fait le tour des questions diverses ?

(Pas de demande de prise de parole.)

Je vous propose, chers collègues, juste avant d'aller boire un verre — c'est une exception à nos conseils municipaux, je vous propose un petit pot de l'amitié de dernier conseil municipal dans la salle qui accueille nos aînés — , de m'accorder encore votre patience, car je voudrais juste dire quelques mots de fin de mandat avant de clôturer cet ultime conseil municipal du mandat 2020/2026. Merci, et j'ai un certain nombre de mercis à faire à donner.

Merci d'abord à nos services. Au service des Assemblées, bien sûr, d'abord, qui a permis d'organiser dans les meilleures conditions possibles ces six fois 11, soit 66 conseils municipaux, avec tout que cela implique de préparation administrative, d'organisation technique.

Merci à tous nos services. Je me tourne évidemment vers le DGS mais c'est l'ensemble de nos 800 agents. Je veux saluer — cela a été dit ce soir, notamment par

Nathalie — l’immense dévouement, la grande compétence, l’attention aux demandes des élus quels qu’ils soient. Merci beaucoup de votre travail pour nos habitants, tous les jours.

Cela n’a pas été un mandat simple, nous avons commencé ce mandat par deux années de Covid, et les services ont été au rendez-vous, Monsieur le directeur. Dès le premier jour, les services ont été au rendez-vous tout du long, en innovant, en inventant en trouvant des solutions, pour répondre aux besoins de nos habitants.

Nous avons connu cette période d’inflation, ensuite, où il a fallu là encore trouver des solutions financières maintenir les services face la flambée des prix. Nous avons connu notre lot de tempêtes, d’incendies, d’impondérables, de moments de stress ; à chaque fois, les services ont répondu présent et je voulais devant nous tous vous en remercier très chaleureusement.

Merci à toutes celles et ceux qui sont Douai. Nous prenons ici un certain nombre de décisions mais nous ne faisons pas tout est nous ne ferons jamais tout. Merci à nos chefs d’entreprise, à nos associations, à nos commerçants et commerçantes, à nos artisans, à nos agents de service public de toutes les administrations, à nos artistes ; aux parents, tout simplement, qui élèvent leurs enfants tous les jours. Merci à toutes les personnes qui font de cette ville ce qu’elle est et qui la rendent créative, résiliente, audacieuse, inventive.

Merci enfin à vous, chers collègues, et je me tourne vraiment vers chacune et chacun d’entre vous tout autour de la table.

Un merci particulier à celles et ceux — certains ont pris la parole ce soir — qui arrêteront, pour toutes sortes de raisons, et dont ce conseil sera le dernier.

Merci de votre engagement. Merci du temps donné. Merci de l’énergie que vous avez fournie, de la fatigue que vous avez supportée aux services de nos concitoyens. Parce qu’au fond nous sommes simplement cela : au service. Et c’est peut-être la plus belle des missions.

Merci en tout cas à toutes et à tous de la qualité globale des débats. Nous avons parfois eu des moments où nous nous affrontions, les mots sont parfois un peu montés, mais je pense que nous n’avons jamais dépassé certaines limites, et c’est important.

Au début de l’année 2025, un baromètre Cevipof rappelait qu’en France plus qu’ailleurs peut-être, la confiance dans les politiques s’érode : 26 % en France quand c’est 47 % Allemagne ou 39 % en Italie — ce ne sont pourtant pas des chiffres si énormes dans ces deux pays-là. Heureusement, une confiance toujours maintenue dans les élus locaux : dans ce sondage, c’était plus de 60 %. Je crois que cela marque l’importance que nous attachons, en l’occurrence ici à Douai, au fait d’être toujours là : proche des gens, capables de nous confronter aux vrais sujets du quotidien, au plus près des habitants et des habitants, à côté d’eux, jour et nuit, en permanence. Je crois que cela marque aussi l’importance que nous devons attacher à nos comportements. Parce que nous ne sommes

exemplaires pas seulement par ce que nous disons ou votons, mais par ce que nous faisons.

L'importance — et je voudrais le souligner — est de défendre à tout instant en tant qu'élu les valeurs fondamentales de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. De défendre également le respect de l'autre, le refus de la discrimination, le refus de la haine, le refus de l'insulte. Je suis profondément convaincu qu'en politique la fin ne justifie jamais les moyens, mais qu'au contraire les moyens qu'on s'autorise disent quelque chose des vraies fins que l'on poursuit. D'ailleurs, la violence verbale dans toutes les sociétés a toujours tôt ou tard précédé la violence physique. Nous devons à tout instant, en tant qu'élu, et peut-être plus encore que les citoyennes et citoyens moyens, mesurer nos propos et je crois que c'est ce que nous avons tâché de faire.

Je veux vous remercier aussi du soutien que nous devons apporter en tant qu'élu — et je crois que nous avons apporté — aux institutions de la République. La justice la police, l'école, et j'ajouterai la presse. Aucune institution n'est parfaite, mais si on peut critiquer une décision, critiquer les choix d'une personne, on ne doit pas attaquer l'institution ; on doit la soutenir. Attaquer une institution de manière répétée, c'est préparer son affaïssement. En tant qu'élu, nous sommes une partie de la République ; nous devons la soutenir de toute notre âme et de toute notre énergie.

Aussi, je formule des vœux, chers collègues, pour une campagne animée, vive, pleine de débats, pleine de propositions, offrant un choix de priorité variée et claire aux électeurs sans attaque sur les personnes. Nous qui prétendons représenter nos concitoyennes et nos concitoyens, devons à chaque instant, plus que quiconque, nous hisser à la meilleure version de nous-même.

Merci. Bonne campagne à toutes et à tous. Bonne fin de conseil, je vous redonne rendez-vous dans la pièce d'à côté.

Merci, chers collègues. Bonne soirée.

(Applaudissements.)

Mme DE BEUKELAER. - Je vais juste reprendre la parole un instant — je n'ai, moi, rien préparé, du coup — parce que M. le Maire vient de formuler un certain nombre de remerciements qui s'adressent à nous tous, et je pense qu'il est aussi relativement juste d'adresser des remerciements à M. le Maire, en tout cas pour le groupe majoritaire — et j'ai eu l'occasion de le dire aussi au moment du groupe.

Pour un certain nombre d'entre nous, notre engagement tient aussi à travailler à tes côtés et avec toi ; et quoiqu'on pense de la politique qui puisse être menée, malgré tout, être maire d'une telle ville est un véritable engagement, du temps donné, énormément d'implication. Que tu sois également remercié de ce que tu as apporté, offert à cette ville pendant 12 années déjà. Il est important aussi que ce remerciement soit fait dans les deux sens, je pense.

Peut-être, au moins, au nom d'une grande partie d'entre nous, un merci.

M. le Maire.- Merci, cela me va droit au cœur.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 22 h 05.)

- : - : - : - : - : -

FIN DE SEANCE

Secrétaire de séance



Maxime DECUPPER LAUD

Monsieur le Maire



Frédéric CHÉREAU

RAPPORTS,
DELIBERATIONS
ET VOTES